



### Banque de Tunisie

Société anonyme au capital social de 225 000 000 dinars tunisiens divisé en 225 000 000 actions de nominal 1 dinar tunisien entièrement libérées

**Siège social :** 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

**Identifiant Unique :** 0000120 H

**Tél :** 71 125 500 ; **Fax :** 71 125 410

## DOCUMENT DE REFERENCE « BANQUE DE TUNISIE 2021 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le **03 DEC. 2021** sous le **no 21 / 004 /** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

**Monsieur Zouheir HASSEN**

Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie

Tél : 71.125.500

Fax : 71.346.024

E-mail : ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn

### Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence



**Société de Bourse de Tunisie**

Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

Tél : 71 125 500 – Fax : 71 125 484

E-MAIL : KHALED.SAHLI@BT.COM.TN

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de Tunisie - 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, de la SBT - Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de la Banque de Tunisie : [www.bt.com.tn](http://www.bt.com.tn).



## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>9</b>
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	9
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	9
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	10
1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	18
1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	19
1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION .....	19
<b>CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL .....</b>	<b>20</b>
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE DE TUNISIE.....	20
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE....	24
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL .....	25
2.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2021 .....	27
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31 DECEMBRE 2020 .....	28
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31/12/2020.....	37
2.7. RELATIONS DE LA BANQUE DE TUNISIE AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2020 ..	42
2.8. RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA BANQUE DE TUNISIE ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2020 .....	44
2.9. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2020 .....	53
2.10. DIVIDENDES.....	56
2.11. MARCHE DES TITRES.....	56
<b>CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE .....</b>	<b>57</b>
3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE .....	57
3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE .....	57
3.3. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2020.....	71
3.4. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUN 2021 .....	77
3.5. LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30/09/2021 .....	84
3.6. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES) .....	88
3.7. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE.....	89
3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR.....	95
3.9. LITIGE ET ARBITRAGE.....	97
3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE.....	97

<b>CHAPITRE 4 – PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTATS.....</b>	<b>98</b>
4.1.PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2020 .....	98
4.2. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2020.....	102
4.3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2020.....	182
4.4. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS AU 30/06/2021.....	226
<b>CHAPITRE-5 : ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>270</b>
5.1. MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION .....	270
5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2020.....	272
5.3. CONTROLE .....	274
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU’AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	274
<b>CHAPITRE-6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D’AVENIR.....</b>	<b>275</b>
6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE .....	275
6.2. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/09/2021 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L’EXERCICE 2021.....	277
6.3. PERSPECTIVES D’AVENIR .....	278
6.4. LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2021-2025.....	288
6.5. INDICATEURS DE GESTION ET PRINCIPAUX RATIOS PREVISIONNELS.....	291
6.6. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES.....	293

## PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée de Tunisie.

Fondée le 23 septembre 1884, elle est l'une des plus anciennes banques d'Afrique.

En 1948, la Banque de Tunisie absorbe la Banque italo-française de crédit et participe en 1951 à la liquidation de la Banca Italiano de Credito dont elle reprend, après l'indépendance, la plupart des agences. Première banque à être installée en Tunisie, elle reste, pendant longtemps, la seule banque à disposer d'agences dans le pays.

En 1963, la Banque de Tunisie ouvre son capital à la Société Générale, le Crédit Suisse et la Banca Nazionale del Lavoro.

En 1968, la Banque de Tunisie rachète les agences tunisiennes de la Compagnie Française de Crédit et de Banque.

En 1998, la Société Générale cède sa participation dans le capital de la Banque de Tunisie essentiellement repris par des actionnaires locaux. Une part de 2 % est reprise par la filiale de l'Agence Française de Développement. Au 31 décembre 2008, le Crédit Industriel et Commercial vend sa participation à la Banque Fédérale du Crédit Mutuel, sa maison mère.

Il s'agit d'une société anonyme dont le capital, au 31 décembre 2006, est détenu à 73,03 % par des actionnaires tunisiens et à 22,78 % par des actionnaires étrangers. La BT compte parmi ses actionnaires des banques étrangères de réputation internationale telle que la Banque Fédérative Crédit Mutuel (20 %) et la Banca Nazionale del Lavoro. A la suite de la révolution de 2011, 13 % du capital ont été confisqués et revendus à la Banque Fédérative Crédit Mutuel, qui devient détentrice de 33 % du capital. La Banque fédérative du crédit mutuel est l'actionnaire de référence de la Banque de Tunisie dont elle détient, actuellement, 35,33 % du capital.

A fin 2020, elle compte 126 agences et 205 distributeurs automatiques de billets répartis sur le territoire tunisien.

La Banque de Tunisie fait partie du groupe Banque de Tunisie constitué, actuellement par plusieurs sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, SICAR, gestion de titres, tourisme...).

Les chiffres clés de la BT relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

En MDT	2020	2019	2018	Var2020/2019
Encours des dépôts	4 300,50	4 025,60	3 745,10	6,8%
Encours des crédits	4 827,50	4 454,0	4 465,40	8,4%
Produits d'exploitation bancaire	614,4	620,8	546	-1,0%
Charges d'exploitation bancaire	241,1	259,7	218,4	-7,2%
Produit net bancaire	373,4	361,1	327,6	3,4%
Résultat Net	102,3	135,3	110,5	-24,4%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

<b>Ratios</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Ratio de solvabilité	15,84%	16,76%	13,86%
Ratio Tier I	14,75%	15,94%	13,24%
Ratio de liquidité	153,70%	510,99%	100,81%
Ratio Crédits / Dépôts	108,87%	110,60%	123,40%
Taux des créances classées	9,64%	9,52%	8,70%
Taux de couverture des créances douteuses par les provisions et AR (*)	61,54%	61,67%	60,58%

(\*) Hors AR sur créances saines.

Les chiffres clés de la BT au premier semestre 2021 sont résumés comme suit :

<b>En MDT</b>	<b>Juin 2021</b>	<b>Juin 2020</b>	<b>Var Juin2021/Juin2020</b>
Encours des dépôts	4 580,13	4 181,82	9,5%
Encours des crédits	4 797,12	4 597,38	4,3%
Produits d'exploitation bancaire	296,3	302,1	-1,9%
Charges d'exploitation bancaire	110,6	123,4	-10,4%
Produit net bancaire	185,7	178,7	3,9%
Résultat Net	45,8	36,5	25,4%

Les chiffres clés de la BT au 30 Septembre 2021 sont résumés comme suit :

<b>En MDT</b>	<b>Septembre 2021</b>	<b>Septembre 2020</b>	<b>Var Sept-2021/Sept-2020</b>
Encours des dépôts	4 717,10	4 282,18	10,2%
Encours des crédits	4 790,75	4 773,36	0,4%
Produits d'exploitation bancaire	439,9	452,6	-2,8%
Charges d'exploitation bancaire	169,6	182,8	-7,2%
Produit net bancaire	270,3	269,8	0,2%

## **Mise en conformité de la Banque de Tunisie par rapport à la loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016**

- ✓ Le capital social de la Banque de Tunisie s'élève actuellement à 225 MDT, respectant ainsi les dispositions de l'article 32 de ladite loi qui exige un minimum de 50 MDT.
  - ✓ Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48, la banque a procédé à la :
    - Nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration à savoir Mme Hela Guerchi Mehri et Mr Mohamed Rekik.
    - Ainsi que la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, à savoir Mr Sadri Chihaoui.
- Le Comité d'Audit, présidé par Mr Mohamed Rekik (Administrateur indépendant), issu du Conseil de d'administration est institué conformément aux articles 49 & 52 de la loi n°2016-48 en termes de mandat, diligences et nombre des membres.
- ✓ Le comité des risques, présidé par Mme Hela Guerchi (Administrateur indépendant), issu du Conseil d'Administration est institué conformément aux articles 50 & 52 de ladite loi.

Par ailleurs, la banque respecte le principe de non-cumul de la qualité de membre dans le comité d'audit et dans le comité des risques.
  - ✓ En application des articles 51 et 52, la banque a institué un comité de nomination et de rémunération composé de trois membres du Conseil de d'administration.
  - ✓ Conformément à l'article 70 de ladite loi, la BT tient une comptabilité conforme au système comptable des entreprises. Elle clôture l'exercice comptable le 31 décembre de chaque année et soumet ses résultats pour approbation, dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice.
  - ✓ La majorité des participations de la Banque de Tunisie dans d'autres sociétés sont en conformité avec les dispositions de l'article 75 de ladite loi.

## **Impact de la pandémie COVID-19 sur l'activité de la BT au 31/12/2020**

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

Principaux impacts :

### Pour ce qui est des revenus d'intérêts

La baisse du taux directeur de la BCT a été suivie d'une diminution du taux du marché monétaire TMM de 50 PB en avril 2020 et de 100 PB à partir du mois de mai 2020. Cette baisse a un impact négatif sur les intérêts de la période, vu que l'essentiel de nos emplois sont à taux variables.

Les principales mesures touchant les banques concernent la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :

- La circulaire BCT n°2020-06 a donné aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
- La circulaire BCT n°2020-07 a demandé aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à

fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure a concerné les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.

- La circulaire BCT n°2020-08 a demandé aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
- La circulaire BCT n°2020-21 a permis le prolongement de la période de report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels en vertu de l'article 2 de la circulaire de la BCT 2020-06 et ce jusqu'à fin septembre 2021 au lieu de septembre 2020 ainsi que la prorogation de la durée maximale d'octroi des financements exceptionnels stipulée par l'article 1 de la circulaire BCT 2020-12 (connus sous l'appellation des crédits COVID) et ce, jusqu'à fin décembre 2021. En effet, et conformément aux dispositions dudit article, les banques peuvent, jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, accorder de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation sans dépasser 25% du chiffre d'affaires en hors taxes réalisé en 2019 ou l'équivalent de la masse salariale sur une période de six mois pour les entreprises entrées en activité après le mois de janvier 2019. Désormais, les banques vont pouvoir continuer à accorder ces nouveaux crédits, refinançables par la BCT pour les clients classés 0, 1, 2 et 3 à fin décembre 2019 et ce, jusqu'à fin décembre 2021.

Pour tous les crédits reportés, la banque a comptabilisé les intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû et des taux conventionnels dans ses produits.

#### Pour ce qui est produits des opérations de change

Les produits des opérations de change ont subi une baisse importante à cause de la décélération des opérations de commerce extérieure.

#### Pour ce qui est des revenus de commissions

En application de mesures visant à encourager les retraits d'espèces au niveau des distributeurs automatiques en accordant la gratuité de ce service, la banque a enregistré des manques à gagner sur les opérations de la monétique. Aussi, l'activité de déblocage de crédit a été impactée par le ralentissement de la croissance économique dégageant ainsi une progression faible de 1,8% sur le premier semestre mais avec une reprise courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour se situer à un niveau de 7,2% par rapport à 2019.

#### Pour ce qui est des charges

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, courant le mois de mars 2020, un don de 11.350 mille dinars a été accordé au profit du fonds 1818.

Conformément au décret-loi n° 2020-30 portant instauration d'une redevance conjoncturelle de 2% pour les banques et les établissements financiers avec effet rétroactif sur l'exercice 2019, la banque a supporté une charge de 6 620 mille dinars.

### Pour ce qui est du risque de liquidité et de solvabilité

Au vu de la situation exceptionnelle du COVID-19, la banque a observé une certaine volatilité de son ratio de liquidité sans pour autant tomber sous la barre du minimum réglementaire. A fin décembre 2020, le niveau du ratio LCR se trouve à un niveau assez confortable pour absorber la nouvelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, faisant suite à la note de la BCT du 04 mai 2020, la banque soumet hebdomadairement à la BCT ses prévisions en termes de besoins de liquidité avec une simulation de son ratio LCR.

La banque dispose, également, d'un niveau d'actif liquide de haute liquidité ainsi que des supports de refinancement suffisants lui permettant d'absorber tout éventuel choc de liquidité, sous la surveillance permanente du comité de trésorerie. Également, le ratio LTD, étant bien maîtrisé, se situe à un niveau conforme aux dispositions réglementaires. En moyenne ce ratio est supérieur à 110% jusqu'à fin décembre 2020.



# 1 CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Le Directeur Général de la Banque de Tunisie

Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD

## 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de la Banque de Tunisie

Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD



### 1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### **Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 :**

- Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (PwC), société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI.

Adresse : Imm PwC Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac -1053- Tunis.

- Cabinet Tunisie Audit & Conseil -TAC- (Grant Thornton), membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK.

Adresse : Promed Building 5ème Etage Centre Urbain Nord - 1082- Tunis.

#### **Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2019 et 2020 :**

- Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (PwC), société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI.

Adresse : Imm PwC Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac -1053- Tunis.

- Cabinet Tunisie Audit & Conseil -TAC- (Grant Thornton), membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK.

Adresse : Promed Building 5ème Etage Centre Urbain Nord – 1082- Tunis.

#### **Etats financiers intermédiaires individuels arrêtés au 30 Juin 2021 :**

- Cabinet Les Commissaires aux comptes Associés -MTBF- (PwC), société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed Lassaad BORJI.

Adresse : Imm PwC Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac -1053- Tunis.

- Cabinet Tunisie Audit & Conseil -TAC- (Grant Thornton), membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK.

Adresse : Promed Building 5ème Etage Centre Urbain Nord – 1082 - Tunis.

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (Membre de PwC) représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI et le Cabinet Tunisie Audit & Conseil (Membre de Grant Thornton) représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### **I-Opinion :**

A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **II-Paragraphe d'observation :**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 4.5 aux états financiers se rapportant aux deux notifications de redressement à la suite des deux vérifications fiscales subies en 2018.

Les procédures liées à ces deux contrôles étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### **III- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

## **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

## **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (Membre de PwC) représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI et le Cabinet Tunisie Audit & Conseil (Membre de Grant Thornton) représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **I-Opinion :**

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **II-Paragraphe d'observation :**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 4.5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la banque en 2018.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 10 aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **III- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Effacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la

surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (Membre de PwC) représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI et le Cabinet Tunisie Audit & Conseil (Membre de Grant Thornton) représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### **I-Opinion :**

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **II-Paragraphes d'observation :**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La note aux états financiers n°8 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07, n°2020-12, n°2020-19 et n°2020-21.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note 2.4.1 aux états financiers, en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par les banques et les établissements

financiers, la Banque Centrale de Tunisie a publié la circulaire 2021-01 qui a révisé la méthodologie de détermination des provisions collectives. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 70 324 KDT au 31 décembre 2020 contre 47 719 KDT au 31 décembre 2019.

- 2- La note 4.5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la banque en 2018.
- 3- La note 11 aux états financiers « événements postérieurs à la clôture » qui a évoqué la notification d'un contrôle fiscal approfondi reçue par la banque courant le mois de janvier 2021. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **III- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

#### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (Membre de PwC) représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI et le Cabinet Tunisie Audit & Conseil (Membre de Grant Thornton) représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### **I-Opinion :**

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **II-Paragraphe d'observation :**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 10 aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

#### **III- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Conseil Audit Formation -CAF- (Membre de PwC) représenté par Monsieur Abderrahmen FENDRI et le Cabinet Tunisie Audit & Conseil (Membre de Grant Thornton) représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **I-Opinion :**

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **II-Paragraphe d'observation :**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La note aux états financiers n°10 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07, n°2020-12, n°2020-19 et n°2020-21.

Par ailleurs, en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par les banques et les établissements financiers, la Banque Centrale de Tunisie a publié la circulaire 2021-01 qui a révisé la méthodologie de détermination des provisions collectives. Le solde de ces provisions collectives constituées par le groupe s'élève à 70 324 KDT au 31 décembre 2020 contre 47 719 KDT au 31 décembre 2019.

- 2- La note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 3- La note 11 aux états financiers « événements postérieurs à la clôture » qui a évoqué la notification d'un contrôle fiscal approfondi reçue par la société mère courant le mois de janvier 2021. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **III- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sica (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.



## **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30/06/2021**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Les Commissaires Aux Comptes Associés -MTBF- (PwC), membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed Lassaad BORJI et le Cabinet Tunisie Audit & Conseil (Membre de Grant Thornton) représenté par Monsieur Lamjed BEN MBAREK selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2021 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 542 751 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 45 773 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au covid 19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

### Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Courant l'exercice 2021, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question ».

#### 1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**Mohamed Lassaad BORJI**

  
**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**  
**Membre de PwC Network**  
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900  
Fax: 216.71.861.789  
MF : 0033432B/A/M/000

**Tunisie Audit & Conseil TAC**

**Lamjed BEN MBAREK**

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**  
EB3, Promed Building, ET 05  
Centre Urbain Nord 1082  
MF : 995520/S/A/M/000



**1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE**

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

**Société de Bourse de Tunisie**

**Directeur Général**

**Monsieur Khaled SAHLI**

**SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE**  
Intermédiaire en Bourse  
الشركة التونسية للبورصة  
وسيط البورصة

**1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

**Monsieur Zouheir HASSEN**

**Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie**

2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Tél : 71.125.500 - Fax : 71.346.024

Email : ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn

**Conseil du Marché Financier**  
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas la visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera appliquée à l'occasion de chaque opération

**Conseil du Marché Financier**  
Enregistrement n° 21/004/03 DEC. 2021  
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE  
Le Président du Conseil du Marché Financier  
Signé: Salah ESSAYEL



## **2 CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL**

### **2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE DE TUNISIE**

#### **2.1.1 Dénomination et siège social**

**Dénomination sociale** : BANQUE DE TUNISIE –BT-  
**Siège social** : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis  
**Téléphone** : 71 125 500  
**Fax** : 71 125 410  
**Site Web** : www.bt.com.tn

#### **2.1.2 Forme juridique et législation particulière**

La Banque de Tunisie est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

#### **2.1.3 Date de constitution et durée**

**Date de constitution** : 23 Septembre 1884

**Durée** : Initialement fixée à cinquante ans à compter du jour de la constitution définitive, la durée de la banque a été prorogée au 31 décembre 2027

#### **2.1.4 Objet social (Article 1 des statuts)**

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées par la suite une Société Anonyme qui sera régie par le Code des sociétés commerciales, et tous les textes en vigueur régissant les établissements de crédit. Cette société a pour objet toutes opérations bancaires et notamment :

- La réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- L'octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- L'exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,
- Les opérations de leasing,
- Les opérations de bancassurance,
- La prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création,
- Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.

Et généralement toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

## 2.1.5 Clauses statutaires particulières

### Répartition statutaire des bénéfices

#### ARTICLE 35

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- 1 - Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- 2 - La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3 - Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale.
- 4 - Les sommes reportées à nouveau.
- 5 - Le reliquat est réparti aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

### Assemblées générales

#### ARTICLE 23

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable aux jour, heure et lieu désignés par la convocation.

Sous réserve des prescriptions du Code des sociétés commerciales visant les Assemblées Extraordinaires, les convocations aux Assemblées Générales sont faites quinze jours au moins à l'avance, par un avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe. Entre la première et la deuxième convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, un délai minimum de quinze jours doit être observé.

Les avis de convocation doivent indiquer la date et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Le texte des résolutions portant modification des statuts doit être tenu à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Définitive

<b>La banque s'engage à conformer l'article 23 de ses statuts à la réglementation en vigueur</b>
--

#### ARTICLE 24

Les titulaires d'actions immatriculées, depuis cinq jours au moins avant l'Assemblée, peuvent prendre part à cette Assemblée sans formalité préalable.

L'inscription sur les listes des membres appelés à faire partie de l'Assemblée Générale a lieu d'office pour les actions nominatives possédées depuis cinq jours par leurs titulaires.

Le Conseil a toujours le droit de réduire ce délai et même d'y renoncer.

Nul ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par un mandataire muni d'un mandat spécial. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier.

La forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'Administration.

## **ARTICLE 25**

L'Assemblée est présidée par le Président ou le Vice-Président du Conseil d'Administration et, à leur défaut, par l'Administrateur que le Conseil désigne. Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée. Les deux plus forts actionnaires présents, et, sur leur refus, ceux qui les suivent dans l'ordre de la liste jusqu'à acceptation, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il sera établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

**La banque s'engage à conformer l'article 25 de ses statuts à la réglementation en vigueur**

## **ARTICLE 26**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration, si la convocation est faite par lui, par le ou les Commissaires, si ce sont eux qui convoquent l'Assemblée. Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil, du ou des Commissaires, et celles du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire qui ont été communiquées au Conseil par un nombre d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social, suivant lettre recommandée avec accusé de réception comportant leur signature, et ce, dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour

## **ARTICLE 27**

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, sans limitation, sous réserve de l'application des dispositions du Code des sociétés commerciales.

## **ARTICLE 28**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres composant le bureau.

Les justifications à faire vis-à-vis des tiers des délibérations de l'Assemblée résultent des copies ou extraits certifiés conformes par le Président ou le Vice-président du Conseil d'administration et à leur défaut par un Administrateur.

## **ARTICLE 29**

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire et extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires même les absents et les dissidents.

### **ARTICLE 30**

L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose des actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions, libérées des versements exigibles. Toutefois, les co-propriétaires d'une action peuvent se réunir et se faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

### **ARTICLE 31**

L'Assemblée est régulièrement constituée lorsque les membres présents ou représentés réunissent un nombre d'actions formant la portion du capital social exigée par la loi en vigueur au jour de la réunion.

### **ARTICLE 32**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, elle entend également les observations et les rapports des Commissaires aux comptes. La décision de l'assemblée générale portant approbation des états financiers doit être précédée par la présentation des rapports des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les états financiers et fixe les dividendes à répartir. Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les Administrateurs et les Commissaires aux comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Enfin, elle confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### **ARTICLE 33**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Ses délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, mais seulement sur l'initiative et la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient, autorisées par les lois sur les sociétés.

### **Paiement des dividendes**

### **ARTICLE 36**

Le paiement du dividende se fait annuellement aux époques fixées par le Conseil d'Administration. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi.

<b>La banque s'engage à conformer l'article 36 de ses statuts à la réglementation en vigueur</b>
--

### **2.1.6 Identifiant unique**

0000120H

### **2.1.7 Exercice social**

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

### **2.1.8 Nationalité**

Tunisienne.

### **2.1.9 Régime fiscal**

Droit commun.

### **2.1.10 MATRICULE FISCAL**

0000120 H P M 0000

### **2.1.11 CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de 225.000.000 Dinars, réparti en 225.000.000 actions d'une valeur nominale de Un (1) dinar tunisien chacune entièrement libérées.

### **2.1.12 LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE**

Siège social de la Banque de Tunisie : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

### **2.1.13 RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING**

Monsieur Zouheir HASSEN  
Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie  
2, Rue de Turquie - 1001 Tunis  
Tél : 71.125.500 - Fax : 71.346.024  
Email : ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn

## **2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE**

<b>Capital social</b>	: 225 000 000 dinars tunisiens
<b>Nombre d'actions</b>	: 225 000 000 actions
<b>Nominal</b>	: 1 dinar tunisien
<b>Forme des actions</b>	: Nominative
<b>Libération</b>	: Intégrale
<b>Catégorie</b>	: Ordinaire
<b>Jouissance</b>	: 1er janvier 2021



## 2.3 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Dates	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale En Dinars
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	
	Capital veillé augmentation de 1975			1 500 000	300 000	5
22/08/1975	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	250 000	50 000	1 750 000	350 000	5
		250 000	50 000	2 000 000	400 000	
11/06/1976	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	300 000	60 000	2 300 000	460 000	5
		200 000	40 000	2 500 000	500 000	
07/11/1978	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	500 000	100 000	3 000 000	600 000	5
05/12/1980	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	400 000	80 000	3 400 000	680 000	5
		600 000	120 000	4 000 000	800 000	
29/01/1982	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	500 000	100 000	4 500 000	900 000	5
		500 000	100 000	5 000 000	1 000 000	
22/01/1985	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	1 000 000	200 000	6 000 000	1 200 000	5
		3 000 000	600 000	9 000 000	1 800 000	
17/05/1985 *	Regroupement			9 000 000	900 000	10
27/12/1985	Augmentation de capital • Emission en numéraire	1 000 000	100 000	10 000 000	1 000 000	10
14/12/1990	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	4 000 000	400 000	14 000 000	1 400 000	10
03/06/1991	Augmentation de capital • Emission en numéraire	1 000 000	100 000	15 000 000	1 500 000	10
15/07/1994	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	1 500 000	150 000	16 500 000	1 650 000	10
		1 500 000	150 000	18 000 000	1 800 000	

29/05/1995	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	1 200 000 1 800 000	120 000 180 000	19 200 000 21 000 000	1 920 000 2 100 000	10
15/07/1996	Augmentation de capital • Incorporation de réserves • Emission en numéraire	1 500 000 2 500 000	150 000 250 000	22 500 000 25 000 000	2 250 000 2 500 000	10
17/05/1999	Augmentation de capital • Incorporation de réserves • Emission en numéraire	7 500 000 2 500 000	750 000 250 000	32 500 000 35 000 000	3 250 000 3 500 000	10
14/09/2001	Augmentation de capital • Emission en numéraire • Incorporation de réserves	10 000 000 5 000 000	1 000 000 500 000	45 000 000 50 000 000	4 500 000 5 000 000	10
11/05/2006	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	25 000 000	2 500 000	75 000 000	7 500 000	10
26/05/2009	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	37 500 000	3 750 000	112 500 000	11 250 000	10
07/05/2010 **	Réduction de la valeur nominale			112 500 000	112 500 000	1
13/06/2013	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	37 500 000	37 500 000	150 000 000	150 000 000	1
26/05/2016	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	30 000 000	30 000 000	180 000 000	180 000 000	1
23/04/2018	Augmentation de capital • Incorporation de réserves	45 000 000	45 000 000	225 000 000	225 000 000	1

\* L'A.G.E. du 17/05/1985 a décidé le regroupement des actions B.T. de nominal 5 dinars tunisiens en actions nouvelles de nominal 10 dinars tunisiens.

\*\* L'A.G.E. du 07/05/2010 a décidé la réduction du nominal des actions B.T. de 10 dinars tunisiens à 1 dinar tunisien.

## 2.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2021

### 2.4.1 Structure du capital au 30/06/2021

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>4 390</b>	<b>141 907 108</b>	<b>141 907 108</b>	<b>63,07 %</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>104</b>	<b>25 159 469</b>	<b>25 159 469</b>	<b>11,18 %</b>
Ayant 3% et plus	1	7 691 571	7 691 571	3,42 %
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	7 261 153	7 261 153	3,23 %
Ayant au maximum 0,5%	101	10 206 745	10 206 745	4,54 %
<b>Personnes Physiques</b>	<b>4 286</b>	<b>116 747 639</b>	<b>116 747 639</b>	<b>51,89 %</b>
Ayant 3% et plus	2	27 169 828	27 169 828	12,08 %
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	11	24 141 381	24 141 381	10,73 %
Public ayant au maximum 0,5%	4 273	65 436 430	65 436 430	29,08 %
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>120</b>	<b>82 878 279</b>	<b>82 878 279</b>	<b>36,83 %</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>21</b>	<b>80 985 827</b>	<b>80 985 827</b>	<b>35,99 %</b>
Ayant 3% et plus	1	79 501 350	79 501 350	35,33 %
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	0,00 %
Public ayant au maximum 0,5%	20	1 484 477	1 484 477	0,66 %
<b>Personnes Physiques</b>	<b>99</b>	<b>1 892 452</b>	<b>1 892 452</b>	<b>0,84 %</b>
Ayant 3% et plus	-	-	-	0,00 %
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	0,00 %
Public ayant moins de 0,5%	99	1 892 452	1 892 452	0,84 %
<b>Total Actions en Circulation</b>	<b>4 510</b>	<b>224 785 387</b>	<b>224 785 387</b>	<b>99,90 %</b>
<b>Actions à convertir</b>		<b>214 613</b>	<b>214 613</b>	<b>0,10 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>225 000 000</b>	<b>225 000 000</b>	<b>100,00 %</b>

### 2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2021

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	79 501 350	79 501 350	35,33 %
HERITIERS "ABDELLATIF EL FEKIH	17 220 333	17 220 333	7,65 %
HABIB KAMOUN	9 949 495	9 949 495	4,42 %
STE CAPITAL & INVESTISSEMENT CAPINVEST	7 691 571	7 691 571	3,42 %
<b>TOTAL</b>	<b>114 362 749</b>	<b>114 362 749</b>	<b>50,82 %</b>

### 2.4.3 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration au 30/06/2021

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Eric CHARPENTIER	10	10	0,00 %
Mme. HENDA EL FEKIH	42 500	42 500	0,02 %
M. HABIB KAMOUN	9 949 495	9 949 495	4,42 %
M. ELYES JOUINI	0	0	0,00 %
Mme. Hella MEHRI (*)	0	0	0,00 %
M.SADRI CHIHAOUI (**)	997 983	997 983	0,44 %
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	79 501 350	79 501 350	35,33 %
CIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE	0	0	0,00 %
M. Mohamed Rekik (*)	0	0	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>90 491 338</b>	<b>90 491 338</b>	<b>40,22 %</b>

\* Mr Mohamed REKIK et Mme Hela MEHRI sont des membres indépendants

\*\* Mr Sadri CHIHAOUI En tant que membre représentant des petits porteurs

### 2.4.4 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres de la Direction au 30/06/2021

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. MOHAMED HABIB BEN SAAD (Directeur Général)	44 004	44 004	0,02 %
M. ZOUHAIR HASSEN (Directeur Général Adjoint)	51 112	51 112	0,02 %
M. KAMEL JENDOUBI (Directeur Général Adjoint)	45 859	45 859	0,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>140 975</b>	<b>140 975</b>	<b>0,06 %</b>

### 2.4.5 Nombre d'actionnaires au 30/06/2021

Le capital de la BANQUE DE TUNISIE est réparti entre 4.510 actionnaires :

- 125 personnes morales
- 4.385 personnes physiques

## 2.5 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31 DECEMBRE 2020

Le groupe Banque de Tunisie est constitué actuellement de 15 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 9 sociétés (dont la société mère « BT » et 2 OPCVM)
- Secteur immobilier : 3 sociétés
- Secteur touristique : 2 sociétés
- Secteur transport et logistique : 1 société

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « Banque de Tunisie », dont le capital de 225 MDT est détenu par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 35,33%.

Il est à signaler que la Banque de Tunisie établit des états financiers consolidés en tant que société mère du groupe Banque de Tunisie.

Ci-après une description sommaire des principales sociétés du groupe Banque de Tunisie par secteur d'activité :

#### **1. Secteur Financier :**

##### **- Banque de Tunisie**

La société mère Banque de Tunisie est une société anonyme, créée en Septembre 1884.

Son capital social actuel est de 225 MDT détenu à hauteur de 35,33% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

L'objet social de la société est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. La Banque de Tunisie représente la 2<sup>ème</sup> capitalisation du secteur bancaire sur la Bourse de Tunis au 31/12/2020.

En 2020, son produit d'exploitation a été de 614,4 MDT dégagant un PNB de 373,4 MDT et un bénéfice net de 102,3 MDT.

La Banque de Tunisie est consolidée par la méthode d'intégration globale.

##### **- Placements de Tunisie SICAF**

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 Dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

La société a pour objet, la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 10 MDT, divisé en 1.000.000 d'actions de 10 dinars tunisiens chacune, détenu à hauteur de 55% par le groupe Banque de Tunisie.

Les titres d'investissement présentent 48,68% du total bilan, tout en gardant le même solde que celui de l'année 2019, soit 9.262.574 dinars tunisiens.

Les Produits d'Exploitation ont enregistré une importante augmentation de 52,35% entre 2019 et 2020, pour passer de 3.290.679 dinars tunisiens à 5.013.258 dinars tunisiens.

Les Charges d'Exploitation sont passées de 455.757 dinars tunisiens en 2019 à 515.137 dinars tunisiens à fin 2020, soit une hausse de plus de 13%.

Il est à noter que la société Placements de Tunisie SICAF a contribué au fond de solidarité 1818 (Covid-19) d'un montant de 100.000 dinars tunisiens, ce qui explique cette augmentation des charges d'exploitation.

Le résultat net de la société se situe à 4.488.178 dinars tunisiens en 2020 contre 2.828.001 dinars tunisiens en 2019, soit une hausse de 58,70%.

La société Placements de Tunisie SICAF est consolidée par la méthode d'intégration globale.

- **La Générale de Participations de Tunisie SICAF**

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5 MDT. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives. Actuellement, le capital social de la société s'élève à 20 MDT, divisé en 200.000 actions de 100 dinars tunisiens chacune, détenu 100% par le groupe Banque de Tunisie.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE qui détient plus de 99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 23.950.748 dinars tunisiens contre 25.317.939 dinars tunisiens en 2019.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 63,60%, pour passer de 3.789.546 dinars tunisiens en 2019 à 1.379.550 dinars tunisiens à fin 2020. Cette importante baisse s'explique par la plus-value sur cession réalisée exceptionnellement en 2019 sur l'action Banque de Tunisie pour un montant de 2.546.798 dinars tunisiens.

On note également une baisse importante au niveau des charges d'exploitation (-77,80%), qui sont passées de 1.060.937 dinars tunisiens en 2019 à 235.614 dinars tunisiens à fin 2020. Cette chute est expliquée par la baisse des dotations aux amortissements et aux provisions comptabilisées courant l'exercice 2020 et qui se sont élevées à 74.072 dinars tunisiens contre 823.770 dinars tunisiens une année auparavant.

Aussi, la Générale de Participations de Tunisie SICAF a enregistré à fin 2020 un résultat net de 1.141.520 dinars tunisiens contre un résultat net exceptionnel enregistré en 2019 de 2.720.722 dinars tunisiens.

La Générale de Participations de Tunisie GPT SICAF est consolidée par la méthode d'intégration globale.

- **Société de Bourse de Tunisie – SBT-**

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1995 dans le cadre de la loi 94-117.

La Société de Bourse de Tunisie gère trois OPCVM de distribution :

- ✓ SICAV Rendement
- ✓ SICAV Croissance
- ✓ FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Le capital social de la société s'élève actuellement à 1.000.000 dinars tunisiens, divisé en 40.000 actions de 25 dinars tunisiens chacune, détenu à 100% par le groupe Banque de Tunisie.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 7.785.822 dinars tunisiens contre 2.712.816 dinars tunisiens en 2019.

En 2020, les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de plus de 37,29% par rapport à ceux réalisés en 2019, pour se situer à 791.648 dinars tunisiens, contre 1.262.359 dinars tunisiens une année auparavant. Cette baisse est due principalement à la chute des courtages sur opérations de bourse perçus courant l'exercice 2020, et qui se sont établis à 283.421 dinars tunisiens contre

804.826 dinars tunisiens une année auparavant. Cette baisse s'explique par la réalisation de transactions de bloc exceptionnelles en 2019 et qui avaient permis de percevoir un montant de courtage conséquent.

Les charges d'exploitation ont enregistré une baisse de près de 27,79% entre 2019 et 2020, pour passer de 1.086.086 dinars tunisiens à 784.239 dinars tunisiens.

Le résultat net de la société a diminué de 48,49% entre 2019 et 2020, pour passer de 200.804 dinars tunisiens à 103.441 dinars tunisiens.

La Société de Bourse de Tunisie - SBT- est consolidée par la méthode d'intégration globale.

#### - **BT SICAR-**

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi n°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 5.000.000 dinars tunisiens, divisé en 50.000 actions de 100 dinars tunisiens chacune, et est détenu 100% par le groupe Banque de Tunisie.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 328.663.452 dinars tunisiens contre 296.361.717 dinars tunisiens en 2019.

Les produits d'exploitation composés de commissions sur Fonds Gérés ont enregistré une hausse de 42,58% entre 2019 et 2020, pour passer de 2.136.867 dinars tunisiens à 3.046.718 dinars tunisiens.

Les charges d'exploitation ont connu quant à eux une baisse importante de près de 76,81%, pour se situer à 308.560 dinars tunisiens à fin 2020 contre 1.330.672 dinars tunisiens une année auparavant. Cette chute provient principalement des dotations aux amortissements et aux provisions constatées en 2020, qui sont passées de 1.060.531 dinars tunisiens en 2019 à 1.388 dinars tunisiens à fin 2020.

Le résultat Net de la société a enregistré une hausse substantielle en 2020 pour atteindre 1.960.927 dinars tunisiens contre 281.902 dinars tunisiens à fin 2019.

La BT SICAR est consolidée par la méthode d'intégration globale.

#### - **SPPI SICAR**

La Société Participation & Promotion Investissements « SPPI SICAR » est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires en vue de sa rétrocession.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 760.450 dinars tunisiens, divisé en 760.450 actions de 1 dinar tunisien chacune, et est détenu à hauteur de 77% par la Banque de Tunisie.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 1.749.158 dinars tunisiens contre 1.694.400 dinars tunisiens en 2019.

Les produits d'exploitation sont passés de 82.898 dinars tunisiens en 2019 à 60.649 dinars tunisiens à fin 2020, soit une baisse de près de 26,84%.

Les charges d'exploitation ont enregistré une baisse de 45,96% pour se situer à fin 2020 à 9.322 dinars tunisiens contre 17.249 dinars tunisiens une année auparavant.

Le résultat de l'exercice 2020 réalisé par la « SPPI SICAR » s'élève à 50.047 dinars tunisiens, contre 64.868 dinars tunisiens à fin 2019.

La SPPI SICAR est consolidée par la méthode d'intégration globale.

#### - **Sicav RENDEMENT**

La SICAV RENDEMENT est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

En effet, le portefeuille de SICAV RENDEMENT est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

Son capital s'élève au 31/12/2020 à 501.169.895 DT.

La Banque de Tunisie assure la fonction de dépositaire de SICAV RENDEMENT alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- La conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT.
- L'encaissement des revenus s'y rattachant.
- La collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets.
- Le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2020, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 2.546,2 KDT.

Au 31/12/2020 l'actif net de SICAV RENDEMENT a atteint 525.909.875 dinars tunisiens.

Le résultat distribuable est de 24.738.656 dinars tunisiens, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 4,941 dinars tunisiens au titre de l'exercice 2020 soit un taux de rendement de 5,04%.

La Société SICAV RENDEMENT est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

#### - **Sicav CROISSANCE**

La SICAV CROISSANCE est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de SICAV CROISSANCE est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :



- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par SICAV CROISSANCE
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.1% TTC l'an de l'actif net de SICAV CROISSANCE. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2020, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 13,679 KDT en brut.

L'actif net de SICAV CROISSANCE s'est établi au 31 décembre 2020 à 12.563.758 dinars tunisiens contre 14.685.784 dinars tunisiens, soit une baisse de 14,45%.

La structure de l'actif net de SICAV CROISSANCE, au 31 décembre 2020, se compose d'actions pour un montant 8.778.022 dinars tunisiens représentant 69,87% de son actif net, d'obligations pour un montant 200.332 dinars tunisiens, de titres d'OPCVM pour un montant de 600.829 dinars tunisiens et de placements monétaires pour un montant de 2.968.136 dinars tunisiens représentant 23,62% de l'actif net.

Le résultat distribuable de l'exercice 2020 s'élève à 234.252 dinars tunisiens. Le dividende net par action de l'exercice 2020 s'établit à 5,217 dinars tunisiens.

Le rendement global de l'action pour l'année 2020 se situe à -3,99%.

La Société SICAV CROISSANCE est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

#### - **Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE**

Créée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

L'ASTREE exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance-crédit.

L'ASTREE par décision de l'AGE du 23 mai 2017, a procédé à une augmentation de capital, pour le porter de 20.000.000 dinars tunisiens à 30.000.000 dinars tunisiens, et ce, par incorporation des réserves facultatives et l'attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 30.000.000 dinars tunisiens, divisé en 6.000.000 actions de 5 dinars tunisiens chacune.

Au 31 décembre 2020, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 630.810.375 dinars tunisiens contre 599.371.910 dinars tunisiens en 2019.

Le résultat non vie de la société a connu une hausse de 11,10%. Ce dernier est passé de 23.279.132 dinars tunisiens en 2019 à 25.863.627 dinars tunisiens à fin 2020.

Le résultat vie a enregistré quant à lui une régression de 54,27%, pour se situer à 10.533.472 dinars tunisiens à fin 2020, contre 23.032.651 dinars tunisiens une année auparavant.

Le résultat net s'est situé à fin 2020 à 25.524.992 dinars tunisiens contre 51.276.988 dinars tunisiens en 2019.

La compagnie d'Assurance et de réassurance -ASTREE- est consolidée par la méthode d'intégration globale.

## **2. Secteur Immobilier :**

### **- Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA**

Elle a été créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis à rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

Le capital social de la société s'élève actuellement à 8.000.000 dinars tunisiens, divisé en 80.000 actions de 100 dinars tunisiens chacune.

En 2017, et dans le cadre de son programme d'ajustement des taux de participation à moins de 20% exigé par les dispositions de la loi bancaire N° 48-2016 du 11 Juillet 2016 et notamment les articles 75 et 195, la Banque de Tunisie a procédé à la cession de sa participation au profit de l'ASTREE.

L'ASTREE a également acquis la participation de toutes les filiales, à fin 2017, elle détient désormais 100% du capital de la GIT SA\*.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 8.807.428 dinars tunisiens contre 8.782.971 dinars tunisiens en 2019.

La société a enregistré une baisse de près de 19,75% au niveau des produits d'exploitation qui sont de l'ordre de 284.610 dinars tunisiens à fin 2020 contre 354.649 dinars tunisiens une année auparavant.

Le chiffre d'affaires de la société enregistré en 2020 est constitué uniquement par le produit de location de 4 bureaux, contrairement à l'année précédente, où la société a constaté une plus-value sur cession d'un appartement en plus des produits de location.

Les charges d'exploitation sont passées de 179.150 dinars tunisiens en 2019 à 57.510 dinars tunisiens à fin 2020, soit une baisse de près de 67,90%.

Le résultat net réalisé par la société courant l'exercice 2020, s'élève à 280.288 dinars tunisiens contre 241.574 dinars tunisiens une année auparavant.

La Générale Immobilière de Tunisie -GIT SA- est consolidée par la méthode d'intégration globale.

### **- La Foncière les Oliviers S.A « FOSA »**

La Foncière les Oliviers est une société créée en juillet 1999 suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

---

\*Le capital social de la GIT.SA est détenu totalement par la Société ASTREE ASSURANCES. Cet état de fait est contraire aux dispositions de l'article 160 du code des sociétés commerciales

Le capital social de la société s'élève actuellement à 125.000 Dinars tunisiens, divisé en 25.000 actions de 5 dinars tunisiens chacune, détenu à hauteur de 81% du groupe Banque de Tunisie.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 580.491 dinars tunisiens contre 704.284 dinars tunisiens en 2019.

Les produits d'exploitation, se sont élevés à 201.794 dinars tunisiens en 2020 contre 192.265 dinars tunisiens à fin 2019, soit une légère hausse de 4,96%.

Les charges d'exploitation sont passées de 32.262 dinars tunisiens en 2019 à 32.027 dinars tunisiens à fin 2020, soit une légère baisse de 0,73%.

Le résultat net de la société a régressé pour passer de 277.055 dinars tunisiens en 2019 à 170.162 dinars tunisiens à fin 2020.

La société La Foncière les Oliviers S.A est consolidée par la méthode d'intégration globale.

#### - **SPCB - Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte**

La Société Pôle de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des pôles technologiques, et avec un capital initial de 1 million de dinars tunisiens.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 15.000.000 dinars tunisiens, divisé en 1.500.000 actions de 10 dinars tunisiens chacune, et est détenu par le groupe Banque de Tunisie à hauteur de 44,97%.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 17.171.467 Dinars contre 17.037.556 Dinars en 2019.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 11,11%, pour passer de 3.544.872 dinars tunisiens en 2019 à 3.151.206 dinars tunisiens à fin 2020.

Les charges d'exploitation ont également enregistré une tendance baissière (-15,76%), pour s'établir à fin 2020 à 2.597.481 dinars tunisiens contre 3.083.438 dinars tunisiens une année auparavant.

Le résultat de la société se situe au 31 décembre 2020 à 482.973 dinars tunisiens contre 365.923 dinars tunisiens à fin 2019, soit une hausse de près de 31,99%.

La SPCB est consolidée par la méthode d'intégration globale.

### **3. Secteur Touristique :**

#### - **SPFT CARTHAGO**

SPFT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- JERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20 H.
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles.
- DJERBA LA FIDELE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel, les unités JERBA LA DOUCE et CALYPSO sont louées.

DJERBA LA FIDELE est en arrêt d'exploitation.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 45.502.600 dinars tunisiens, divisé en 455.026 actions de 100 dinars tunisiens chacune, et est détenu par le groupe Banque de Tunisie à hauteur de 48,41%.

L'année 2020 a été clôturée avec un résultat net déficitaire de l'ordre de 19.285 dinars tunisiens contre un résultat net bénéficiaire de 3.329.038 dinars tunisiens une année auparavant.

Les produits d'exploitation sont passés 6.810.139 dinars tunisiens en 2019 à 1.993.657 dinars tunisiens à fin 2020.

Cette régression drastique est due à l'annulation du loyer de CLUB MED pour les hôtels Djerba La Douce et Calypso, pour la période courant du 16 mars 2020 au 15 septembre 2020 (soit 6 mois de loyer), et une réduction du loyer de 50% pour la période restante de l'année, du 16 septembre 2020 au 31 décembre 2020 (soit 3 mois et ½).

Cette révision du loyer est la conséquence de la propagation de la pandémie COVID-19, qui a impacté négativement toute l'économie nationale et en particulier le secteur touristique.

Les charges d'exploitation ont enregistré une légère baisse de 8,9% pour se situer à 2.690.353 dinars tunisiens à fin 2020 contre 2.953.057 dinars tunisiens une année auparavant.

La société SPFT CARTHAGO est consolidée par la méthode d'intégration globale.

- **SCAN – Société Club Aquarius Nabeul-**

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984, détenue à hauteur de 99% par la société SPFT CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé « Club Aquarius Nabeul », d'une capacité de 500 lits.

Au 31/12/2020, son capital s'élève à 3.652.250 dinars divisé en 146.090 actions de 25DT chacune.

La société est en arrêt d'exploitation depuis 2011.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 11.104.111 dinars tunisiens contre 10.822.416 dinars tunisiens en 2019.

La société a enregistré à fin 2020 une importante hausse au niveau de son résultat net, pour s'établir à 695.903 dinars tunisiens contre 206.536 dinars tunisiens une année auparavant. Cette hausse provient des produits financiers qui sont passés de 516.882 dinars tunisiens en 2019 à 968.392 dinars tunisiens à fin 2020.

La SCAN est consolidée par la méthode d'intégration globale.

**4. Secteur Transport et logistique :**

- **TFT - Transport de Fonds de Tunisie**

Créée en juillet 2012, la société a pour objet, le transport, le chargement et le déchargement des fonds ou de valeurs, pour le compte de la Banque de Tunisie, l'accomplissement de toutes les opérations liées à la manipulation, au comptage, à la sauvegarde et à la protection des fonds ou valeurs transportés jusqu'à leur remise à leur destinataire et généralement toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement de l'objet ci-dessus et s'y rattachant directement ou indirectement.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 1.000.000 dinars tunisiens, divisé en 10.000 actions de 100 dinars tunisiens chacune, et est détenu à hauteur de 100% par le groupe Banque de Tunisie.

L'année 2020 est clôturée avec un total bilan de 1.539.044 dinars tunisiens contre 1.468.738 dinars tunisiens en 2019.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 15,52%, pour se situer à 490.000 dinars tunisiens en 2020 contre 580.000 dinars tunisiens en 2019.

Les charges d'exploitation ont enregistré pratiquement la même tendance baissière que celle des produits d'exploitation, enregistrant une baisse de 15,63%, pour passer de 605.156 dinars tunisiens en 2019 à 510.595 dinars tunisiens à fin 2020.

Le résultat net de la société de l'exercice 2020 est de l'ordre de 109.375 dinars tunisiens, contre 176.330 dinars tunisiens à fin 2019. Ceci s'explique par la baisse du poste « autres gains ordinaires », dont le montant s'élève au 31 décembre 2020 à 102.810 dinars tunisiens contre 217.021 dinars tunisiens une année auparavant qui provient essentiellement de la comptabilisation des plus-values sur cessions d'un lot de 4 véhicules en 2020 contre une cession d'un lot de 10 véhicules en 2019.

La TFT est consolidée par la méthode d'intégration globale.

## 2.6 DESCRIPTION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31/12/2020

### 2.6.1 Présentation des sociétés du groupe BANQUE DE TUNISIE

Au 31 décembre 2020, la Banque de Tunisie est à la tête d'un groupe constitué des 15 sociétés suivantes :

Sociétés	Capital au 31/12/20 en (KDT)	Nombre d'actions ou de parts sociales	Part. directe BT en Nombre d'actions et de parts sociales	% de participation directe	Provisions constituées par la BT
<b>BANQUE DE TUNISIE</b>	225 000	225 000 000	-	-	-
<b>ASTREE</b>	30 000	6 000 000	2 998 620	49,98%	0,000
<b>SPFT CARTHAGO</b>	45 503	455 026	136 507	30,00%	0,000
<b>SCAN (1)</b>	3 652	146 090	0	0,00%	0,000
<b>FOSA</b>	125	25 000	7 500	30,00%	0,000
<b>GIT SA (2)</b>	8 000	80 000	0	0,00%	0,000
<b>SBT</b>	1 000	40 000	39 595	98,99%	0,000
<b>GPT SICAF (3)</b>	20 000	200 000	1	0,00%	0,000
<b>PT SICAF</b>	10 000	1 000 000	398 752	39,88%	0,000
<b>SPPI</b>	760	760 450	584 180	76,82%	0,000
<b>SPCB</b>	15 000	1 500 000	621 999	41,47%	0,000
<b>BT SICAR</b>	5 000	50 000	48 484	96,97%	0,000
<b>TFT</b>	1 000	10 000	9 994	99,94%	0,000
<b>SICAV RENDEMENT</b>	501 170	5 006 777	297 880	5,95%	0,000
<b>SICAV CROISSANCE</b>	12 330	44 905	1 066	2,37%	0,000

(1) La société SCAN est détenue à hauteur de 99,99% par SPFT CARTHAGO (filiale de la BANQUE DE TUNISIE).

(2). (3) Les sociétés GIT SA et GPT SICAF sont détenues à 100% par l'ASTREE (filiale de la BANQUE DE TUNISIE).

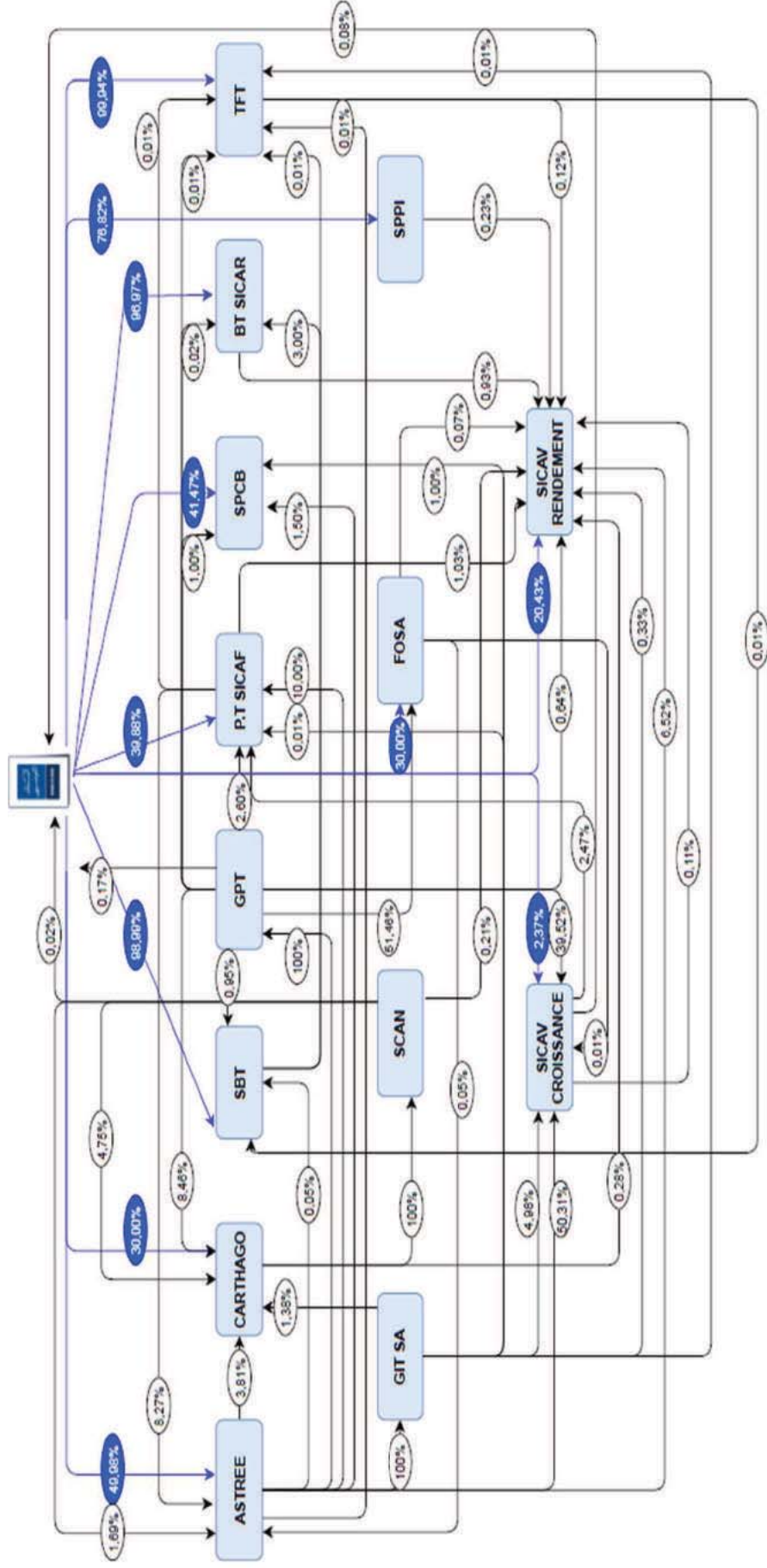
La BANQUE DE TUNISIE établit des états financiers consolidés en tant que société mère du groupe.

## Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participati on (en KDT)	Taux de détenti on	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	3,82%	Insignifiante par rapport au groupe
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe
AIR LIQUIDE TUNISIE	16 546	22,95%	Simple participation, pas d'influence

### 2.6.2 Schéma financier du groupe BANQUE DE TUNISIE au 31/12/2020

Schéma financier du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2020 ainsi que l'état de participation en nombre d'action.



**Schéma financier du Groupe Banque de Tunisie au 31/12/2020**

### 2.6.3 État des participations réciproques entre les sociétés du groupe BANQUE DE TUNISIE au 31/12/2020

	BT	ASTREE	CARTHAGO	SCAN	FOSA	GIT SA	SBT	GPT	PT	SPPI	SPCB	SVRD	SVCR	SICAR	TFT
BT															
ASTREE	49,98%		30,00%		30,00%		98,99%		39,88%	76,82%	41,47%	20,43%	2,37%	96,97%	99,94%
CARTHAGO						100%	0,05%	100%	10,00%		1,50%	6,52%	50,31%		0,01%
SCAN	0,02%	1,69%	4,75%	100%								0,28%			
FOSA		0,05%										0,21%	0,01%		
GIT SA			1,38%					0,01%			1,00%	0,33%	4,98%		0,01%
SBT														3,00%	0,01%
GPT	0,17%				51,46%		0,95%		2,60%		1,00%	0,64%	39,52%	0,02%	0,01%
PT		8,27%										1,03%			0,01%
SPPI												0,23%			
SPCB															
SICAV RD															
SICAV CR	0,08%								2,47%						
BT SICAR							0,01%								
TFT															

La BANQUE DE TUNISIE s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 06/12/2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe.

La BANQUE DE TUNISIE s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.



## 2.6.4 Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe BANQUE DE TUNISIE entre le 31/12/2020 et la date d'élaboration du document de référence

En date du 20 avril 2021, la BANQUE DE TUNISIE a procédé à la cession de 8000 actions détenues dans le capital de la Placement de Tunisie SICAF au profit de la FCP-BT pour maintenir sa participation à 39,08%.

## 2.6.5 Chiffres clés des sociétés du groupe BANQUE DE TUNISIE au 31/12/2020

(En KDT)

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat Net	Total des passifs	Charges financières
<b>BANQUE DE TUNISIE</b>	1 020 654	614 416	181 811	102 288	5 265 822	237 944
<b>ASTREE</b>	153 337	174 279 <sup>(1)</sup>	36 397 <sup>(2)</sup>	25 525	477 473	0
<b>SPFT CARTHAGO</b>	54 366	1 994	(697)	(19)	628	0
<b>SCAN</b>	10 981	0	(286)	696	123	36
<b>FOSA</b>	445	202	170	170	136	5
<b>GIT SA</b>	8 724	285	227	280	84	57
<b>SBT</b>	1 768	792	7	103	6 018	0
<b>GPT SICAF</b>	23 934	1 380	1 144	1 142	17	0
<b>PT SICAF</b>	18 952	5 013	4 498	4 488	77	0
<b>SPPI SICAR</b>	974	61	51	50	775	0
<b>SPCB</b>	15 729	3 151	554	483	1 442	6
<b>BT SICAR</b>	6 516	3 047	2 738	1 961	322 147	16
<b>TFT</b>	1 350	490	(21)	109	189	8
<b>SICAV RENDEMENT (3)</b>	525 910 <sup>(3)</sup>	27 863	23 710	25 359	233	0
<b>SICAV CROISSANCE (3)</b>	12 564 <sup>(3)</sup>	378	253	(585)	16	0

(1) Primes acquises en brutes (primes émises et acceptées).

(2) Résultat technique vie et non vie.

(3) Actif Net

## 2.6.6 Les engagements financiers du groupe BANQUE DE TUNISIE au 31 Décembre 2020

(En KDT)

Sociétés	Crédits bancaires	Emprunts obligataires	Découverts	Certificats de dépôt	Leasing	Total
CIE D'ASSURANCES ET REASSURANCES"ASTREE"	0	0	0	54 500	0	54 500
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE"CARTHAO"	0	0	0	7 000	0	7 000
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF	0	0	0	1 500	0	1 500
SICAV CROISSANCE	0	0	0	500	0	500
SICAV RENDEMENT	0	0	0	119 500	0	119 500
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 000</b>	<b>0</b>	<b>183 000</b>

## 2.6.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :

Les soldes des comptes courants créditeurs ouverts par les filiales et entreprises associées chez la Banque de Tunisie se détaillent au 31/12/2020 comme suit :

Date Journée	Raison social	Groupe	SOLDE CREDITEURS (en KDT)
31-Décembre -2020	ASTREE	ENTREPRISE FILIALE	3 618
31-Décembre -2020	SPFT CARTHAGO	ENTREPRISE FILIALE	282
31-Décembre -2020	SCAN	ENTREPRISE FILIALE	34
31-Décembre -2020	FOSA	ENTREPRISE FILIALE	3
31-Décembre -2020	GIT SA	ENTREPRISE FILIALE	177
31-Décembre -2020	SBT	ENTREPRISE FILIALE	82
31-Décembre -2020	GPT SICAF	ENTREPRISE FILIALE	2
31-Décembre -2020	PT SICAF	ENTREPRISE FILIALE	14
31-Décembre -2020	SPPI	ENTREPRISE FILIALE	60
31-Décembre -2020	SPCB	ENTREPRISE FILIALE	2 745
31-Décembre -2020	BT SICAR	ENTREPRISE FILIALE	9
31-Décembre -2020	TFT	ENTREPRISE FILIALE	169
31-Décembre -2020	SICAV RENDEMENT	ENTREPRISE ASSOCIEE ET CO-ENTREPRISES	0
31-Décembre -2020	SICAV CROISSANCE	ENTREPRISE ASSOCIEE ET CO-ENTREPRISES	32
<b>Total</b>			<b>7 227</b>

Source : BANQUE DE TUNISIE

## 2.7 RELATIONS DE LA BANQUE DE TUNISIE AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2020

### 2.7.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

#### ➤ Crédits reçus :

Le total des dépôts des sociétés auprès de la BANQUE DE TUNISIE au 31/12/2020 s'élève à 371.308 KDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 7.227 KDT et en dépôts à terme à hauteur de 364.079 KDT.

L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits courant 2020 par les sociétés du groupe Banque de Tunisie totalisent au 31/12/2020 un montant de 364 079 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Sociétés	Compte à terme	Certificat de dépôt	Total
SICAV RENDEMENT	61 993	119 500	181 493
SICAV CROISSANCE	2 451	500	2 951
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF -	0	1 500	1 500
STE DE BOURSE DE TUNIS	100	0	100
SPFT CARTHAGO	0	7 000	7 000
CIE ASSURANCE ET REASSURANCE "ASTREE"	116 535	54 500	171 035
<b>TOTAL</b>	<b>181 079</b>	<b>183 000</b>	<b>364 079</b>

#### ➤ Prêts octroyés :

Néant

## 2.7.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Créances sur les sociétés du groupe : Néant

Dettes envers les sociétés du groupe : Néant

## 2.7.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Néant

## 2.7.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BANQUE DE TUNISIE en 2020 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2019

Sociétés	Dividendes encaissés au titre de l'exercice 2019(en DT)
ASTREE	17 991 720
CARTHAGO	996 501
FOSA	75 000
SBT	197 975
GPT	13
PT SICAF	878 673
SICAV RENDEMENT	7 681 583
SICAV CROISSANCE	51 278
<b>Total</b>	<b>27 872 743</b>

## 2.7.5 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BANQUE DE TUNISIE en 2021 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2020

Sociétés	Dividendes encaissés au titre de l'exercice 2020 (en DT)
ASTREE	8 396 136
FOSA	60 000
SBT	98 987,5
GPT	6
PT SICAF	1 595 008
TFT	313 241,942
SICAV RENDEMENT	3 894 609,843
SICAV CROISSANCE	5 560,256
<b>Total</b>	<b>14 363 549,541</b>

## 2.7.6 Les dividendes et autres rémunérations distribués par la BANQUE DE TUNISIE, en 2020 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2019

Néant (note de la BCT numéro 2020-17 du 1er avril 2020, décidant de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019).

**2.7.7 Les dividendes et autres rémunérations distribués par la BANQUE DE TUNISIE, en 2021 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2020**

Sociétés	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020(en DT)
SCAN	15.216,950
GPT	139.336,750
SICAV CROISSANCE	60.257,400
<b>Total</b>	<b>214.811,100</b>

**2.7.8 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe**

Néant

**2.8 RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA BANQUE DE TUNISIE ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2020**

**2.8.1 Le chiffre d'affaires réalisé par la BANQUE DE TUNISIE avec les autres sociétés du groupe**

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) s'élève à 6.188 KDT au titre de l'année 2020 :

En KDT	Commissions perçues	Intérêts perçus sur comptes courants	Intérêts perçus sur Financement	Total
ASTREE	3 201	22	-	3 223
CARTHAGO	23	0	-	23
SCAN	0	19	-	19
FOSA	5	1	-	6
GIT SA	15	0	-	15
SBT	142	-	-	142
GPT	77	-	-	77
PT SICAF	121	-	-	121
SPPI	3	-	-	3
SPCB	1	-	-	1
BT SICAR	0	-	-	0
TFT	0	-	-	0
SICAV RENDEMENT	2 546	-	-	2 546
SICAV CROISSANCE	12	-	-	12
<b>Total</b>	<b>6 146</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>6 188</b>

Les intérêts et commissions payés par Banque de Tunisie aux sociétés du groupe sont de 21.997 KDT en 2020 :

En KDT	Intérêts payés sur comptes courants	Intérêts payés sur placement	Commission payées	Total
ASTREE	14	-	-	14
CARTHAGO	-	-	-	-
SCAN	-	-	-	-
FOSA	-	-	-	-
GIT SA	-	-	-	-
SBT	-	13	-	13
GPT	-	-	-	-
PT SICAF	-	128	-	128
SPPI	-	-	-	-
SPCB	30	-	-	30
BT SICAR	-	-	3 003	3 003
TFT	-	-	-	-
SICAV RENDEMENT	595	17 944	-	18 539
SICAV CROISSANCE	-	270	-	270
<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>18 355</b>	<b>3 003</b>	<b>21 997</b>

### 2.8.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe

✓ Achats :

Néant.

✓ Vente :

En date du 20 avril 2021, la BANQUE DE TUNISIE a procédé à la cession de 8000 actions détenues dans le capital de « Placement de Tunisie SICAF » au profit de « FCP-BT » pour 333 KDT qui a dégagé une plus-value de 220 KDT.

### 2.8.3 Les prestations de services reçues ou données

✓ Reçues :

- La compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE a facturé, courant l'année 2020, les primes d'assurance suivantes :

- Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 1 222 KDT ; et
- Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 2 012 KDT.

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 311 925 KDT. La rémunération HT revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à 3 500 KDT.

- Un contrat de transport de fonds a été signé entre la Banque de Tunisie et la société « TFT » le 31 janvier 2013 au titre duquel la Banque de Tunisie a confié à la société « TFT » à titre probatoire

les opérations de transport de fonds. Plusieurs avenants ont été signés à partir de l'exercice 2014 vu que la période probatoire est arrivée à terme le 31 décembre 2013. Le dernier avenant a été signé le 31 décembre 2020, et a fixé l'indemnité kilométrique à 4,912 DT. Le montant facturé à la banque au titre de l'exercice 2020 est de 487 KDT HT.

✓ Données :

- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la « SBT » le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la « SBT » et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2020 est de 142 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la « SBT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 517 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée. En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 68 KDT HT.

En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 62 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 125 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 12 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés.

Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 198 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société « TFT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 339 KDT HT.

#### **2.8.4 Les contrats de gestion**

- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.  
La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT avec une augmentation annuelle et révisable chaque année de 3%.  
Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. La Banque de Tunisie perçoit en contrepartie de l'ensemble de ces prestations, une rémunération annuelle de 30 KDT hors taxes, payable d'avance. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 39 KDT HT.
- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 80 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 janvier 2019, avec la « SBT » une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 4 069 DT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé pour l'exercice 2020 est de 2 546 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2020 s'élève à 11 KDT HT.
- La convention conclue, le 12 février 2007, entre la Banque de Tunisie et la société « Placements de Tunisie SICAF », a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue

d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 68 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ». En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la société « FOSA », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 403 DT HT.
- Le 31 décembre 2008, la Banque de Tunisie a conclu avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF une convention en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012. La Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 18 KDT HT.

#### **2.8.5 Les contrats de location**

- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société «ASTREE» et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2020, est de 18 KDT HT.
- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société «ASTREE» et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société «ASTREE» un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années. Le montant facturé, au titre l'exercice 2020, est de 34 KDT HT.
- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la « SBT » en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la « SBT » la totalité de l'aile nord du 1er étage de la tour B de son siège sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 février 2013 et prenant effet à partir du 1er janvier 2013. Cette dernière stipule que dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'exercice 2020 s'est élevé à 14 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.



- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 68 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 1er juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société « ASTREE » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux. Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2020, est de 13 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 40 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 33 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait

bénéficiaire, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 68 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.  
Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.  
En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 33 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ». En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 13,7 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement. Le montant facturé en 2020 s'élève à 15 KDT hors taxes.
- La Banque de Tunisie loue à la « TFT », un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la "Tour B" de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location a commencé à compter du 1er janvier 2013. Le loyer est fixé à 45 KDT HT par an, payable trimestriellement, et majoré de

5 % cumulatif par an, à compter de la troisième année de location. Un avenant a été signé le 22 février 2019 et a fixé le montant du loyer à 20 KDT, payable annuellement avec une majoration de 5% à compter de la 3ème année de location. Le montant facturé en 2020 s'élève à 20 KDT HT.

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ». En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre de loyer et 3KDT pour les services administratifs et financiers).

### 2.8.6 Les fonds gérés

La Banque a conclu au cours des exercices précédents, 86 conventions de gestion de fonds avec BT SICAR :

(En DT)

Fonds Gérés	Encours au 31/12/2020	Commissions 2020
Fonds Gérés BT SICAR 1	7 500 000	27 995
Fonds Gérés BT SICAR 2	2 150 540	24 459
Fonds Gérés BT SICAR 3	750 000	8 105
Fonds Gérés BT SICAR 4	4 000 000	42 375
Fonds Gérés BT SICAR 5	1 250 000	13 509
Fonds Gérés BT SICAR 6	5 000 000	54 453
Fonds Gérés BT SICAR 7	775 000	8 374
Fonds Gérés BT SICAR 8	1 250 000	13 507
Fonds Gérés BT SICAR 9	1 625 000	17 558
Fonds Gérés BT SICAR 10	5 000 000	54 026
Fonds Gérés BT SICAR 11	2 000 000	21 610
Fonds Gérés BT SICAR 12	2 000 000	21 610
Fonds Gérés BT SICAR 13	2 000 000	21 610
Fonds Gérés BT SICAR 14	2 000 000	21 610
Fonds Gérés BT SICAR 15	1 025 000	11 075
Fonds Gérés BT SICAR 16	1 000 000	10 805
Fonds Gérés BT SICAR 17	1 000 000	10 805
Fonds Gérés BT SICAR 18	1 100 000	11 885
Fonds Gérés BT SICAR 19	2 000 000	21 610
Fonds Gérés BT SICAR 20	2 000 000	21 610
Fonds Gérés BT SICAR 21	2 000 000	48 358
Fonds Gérés BT SICAR 22	2 000 000	48 353
Fonds Gérés BT SICAR 23	2 000 000	48 350
Fonds Gérés BT SICAR 24	2 000 000	48 350
Fonds Gérés BT SICAR 25	2 000 000	48 350
Fonds Gérés BT SICAR 26	1 000 000	20 872
Fonds Gérés BT SICAR 27	4 750 000	55 176
Fonds Gérés BT SICAR 28	3 750 000	43 509
Fonds Gérés BT SICAR 29	8 625 000	215 687

Fonds Gérés	Encours au 31/12/2020	Commissions 2020
Fonds Gérés BT SICAR 30	1 500 000	16 200
Fonds Gérés BT SICAR 31	2 000 000	21 604
Fonds Gérés BT SICAR 32	2 000 000	21 600
Fonds Gérés BT SICAR 33	2 000 000	21 600
Fonds Gérés BT SICAR 34	2 000 000	21 600
Fonds Gérés BT SICAR 35	2 000 000	21 600
Fonds Gérés BT SICAR 36	1 875 000	20 254
Fonds Gérés BT SICAR 37	1 000 000	10 802
Fonds Gérés BT SICAR 38	2 000 000	21 604
Fonds Gérés BT SICAR 39	2 000 000	21 604
Fonds Gérés BT SICAR 40	2 000 000	21 600
Fonds Gérés BT SICAR 41	8 500 000	98 679
Fonds Gérés BT SICAR 42	17 499 996	203 644
Fonds Gérés BT SICAR 43	2 000 000	23 107
Fonds Gérés BT SICAR 44	2 000 000	23 107
Fonds Gérés BT SICAR 45	2 000 000	23 107
Fonds Gérés BT SICAR 46	2 000 000	23 107
Fonds Gérés BT SICAR 47	2 000 000	22 893
Fonds Gérés BT SICAR 48	2 000 000	21 604
Fonds Gérés BT SICAR 49	5 000 000	56 165
Fonds Gérés BT SICAR 50	5 000 000	56 109
Fonds Gérés BT SICAR 51	5 000 000	56 109
Fonds Gérés BT SICAR 52	5 000 000	54 010
Fonds Gérés BT SICAR 53	5 000 000	54 010
Fonds Gérés BT SICAR 54	5 000 000	53 985
Fonds Gérés BT SICAR 55	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 56	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 57	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 58	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 59	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 60	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 61	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 62	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 63	5 000 000	53 995
Fonds Gérés BT SICAR 64	3 000 000	32 397
Fonds Gérés BT SICAR 65	3 000 000	32 303
Fonds Gérés BT SICAR 66	3 000 000	32 311
Fonds Gérés BT SICAR 67	3 000 000	32 311
Fonds Gérés BT SICAR 68	3 000 000	32 311
Fonds Gérés BT SICAR 69	5 000 000	61 130
Fonds Gérés BT SICAR 70	5 000 000	61 130
Fonds Gérés BT SICAR 71	5 000 000	50 320

Fonds Gérés	Encours au 31/12/2020	Commissions 2020
Fonds Gérés BT SICAR 72	5 000 000	51 061
Fonds Gérés BT SICAR 73	5 000 000	51 061
Fonds Gérés BT SICAR 74	5 000 000	51 061
Fonds Gérés BT SICAR 75	5 000 000	51 061
Fonds Gérés BT SICAR 76	5 000 000	51 061
Fonds Gérés BT SICAR 77	5 000 000	50 157
Fonds Gérés BT SICAR 78	5 000 000	46 770
Fonds Gérés BT SICAR 79	5 000 000	46 770
Fonds Gérés BT SICAR 80	5 000 000	46 770
Fonds Gérés BT SICAR 81	5 000 000	38 109
Fonds Gérés BT SICAR 82	5 000 000	38 109
Fonds Gérés BT SICAR 83	5 000 000	38 109
Fonds Gérés BT SICAR 84	5 000 000	38 109
Fonds Gérés BT SICAR 85	5 000 000	38 109
Fonds Gérés BT SICAR 86	5 000 000	38 109
<b>Total</b>	<b>311 925 536</b>	<b>3 499 900</b>

## 2.9 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2020

### 2.9.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par la BT aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31 décembre 2020, dans le tableau suivant :

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS *	Total
<b>1- Actionnaires détenant directement 5 % du capital de la banque.</b>	-	-	-	-
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	-	-	-	-
HERITIERS FEU ABDELLATIF EL FEKIH	-	-	-	-
M. HABIB KAMMOUN	-	-	-	-
<b>2- Président du conseil d'administration M. ERIC CHARPENTIER</b>	-	-	-	-
<b>3- Directeur Général M. MOHAMED HABIB BEN SAAD</b>	-	-	-	-
<b>4- Membres du conseil d'administration</b>	-	<b>466 707</b>	<b>2 266 482</b>	<b>2 733 189</b>
M. HABIB KAMMOUN	-	-	-	-
MME. HENDA EL FEKIH	-	-	-	-
M. ELYES JOUINI	-	-	-	-
MME. HELA MEHRI	-	-	-	-
M. FADHEL ABDELKEFI	-	-	-	-
M.MOHAMED REKIK	-	-	-	-
M. SADRI CHIHAOUI	-	466 707	-	466 707
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	-	-	-	-
CIE D'ASSURANCES ET REASSURANCES"ASTREE"	-	-	2 266 482	2 266 482

\* Engagement par signature

## 2.9.2 Transfert de ressources

### Données :

Au 31/12/2020, la BANQUE DE TUNISIE ne détient aucune participation directe dans le capital des sociétés dans lesquelles le propriétaire ou associé est un membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance et de direction.

## 2.9.3 Obligation et engagements de la BT envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2020 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Le Président du Conseil d'Administration est rémunéré par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.
- Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 27 avril 2017, les Directeurs Généraux Adjointes perçoivent, chacun :
  - Un salaire annuel fixe de 200 KDT à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;
  - Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 5 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 50 KDT ; et
  - Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.

Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 60 KDT au titre de l'exercice 2020.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

II- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020
<b>Avantages à court terme</b>	<b>834</b>	<b>105</b>	<b>560</b>	<b>43</b>	<b>420</b>	-
Dont émoluments et salaires	802	102	434	34	-	-
Dont charges sociales & fiscales	26	3	116	9	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	420	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>217</b>	-	<b>120</b>	<b>120</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>1 051</b>	<b>105</b>	<b>680</b>	<b>163</b>	<b>420</b>	

#### 2.9.4 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées

Reçues :

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS *	Total
CIE D'ASSURANCES ET REASSURANCES"ASTREE"	0	0	2 266 482	2 266 482

Données :

Néant

#### 2.9.5 Les dividendes et autres rémunérations distribués par la BANQUE DE TUNISIE et encaissés par les autres parties liées en 2020 :

Néant (note de la BCT numéro 2020-17 du 1er avril 2020, décidant de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019).

#### 2.9.6 Relations commerciales

##### 2.9.6.1 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Néant

##### 2.9.6.2 Prestations de services reçues ou données :

Néant

##### 2.9.6.3 Contrats de location

- La société **Mehari Beach** loue à la Banque de Tunisie qui accepte le local N°2, d'une superficie hors œuvres de 119 m<sup>2</sup> situé au Rez-de-chaussée commercial de l'ensemble hôtelier le CORAIL SUITES HOTEL, aux berges du lac Tunis, donnant sur le grand boulevard et faisant l'angle. Le loyer annuel est fixé à trente-deux mille cent trente dinars (D.32.130,000) hors taxes.

Une majoration annuelle cumulative de 5% est appliquée au loyer à partir de la cinquième année de location, soit à compter du 01/04/2017.

- La société **MEHARI BEACH** loue à la Banque de Tunisie le local numéro 077 hors œuvres de 86,5 m<sup>2</sup>. Ce local est situé au rez-de-chaussée commercial de la Résidence le Corail à Yasmine Hammamet. Le loyer annuel est fixé à trente et un mille six cent soixante-dix-huit dinars (D.31.678,000) hors taxes. Une indexation annuelle cumulative de 10% est à appliquer au loyer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pendant une période de trois ans. Cette indexation sera ramenée à 5% à partir de 2012 pour les années suivantes.

## 2.10 DIVIDENDES

Désignation	2020	2019	2018
<b>Résultat Net (DT)</b>	102.288.576	135.290.819	110.547.121
<b>Montant global des dividendes (DT)</b>	78.750.000		56.250.000
<b>Capital social (DT)</b>	225 000 000	225 000 000	225 000 000
<b>Nombre d'actions</b>	225 000 000	225 000 000	225 000 000
<b>Dividende par action (DT)</b>	0,350		0,250
<b>Date de mise en paiement</b>	4 mai 2021		6 mai 2019

## 2.11 MARCHE DES TITRES

Les actions de La Banque de Tunisie sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis.



### **3 CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE**

#### **3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE**

La Banque de Tunisie fait partie du groupe BT constitué, actuellement, de 15 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, SICAR, gestion de titres, tourisme...).

La BT est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 15 sociétés du groupe BT opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 585,5 MDT en 2020.

Le capital de la BT est de 225 MDT. Les fonds propres avant affectation du résultat de la banque sont passés de 918,3 MDT en 2019 à 1.020,654 MDT en 2020 soit un taux de croissance annuel moyen de 11,15%.

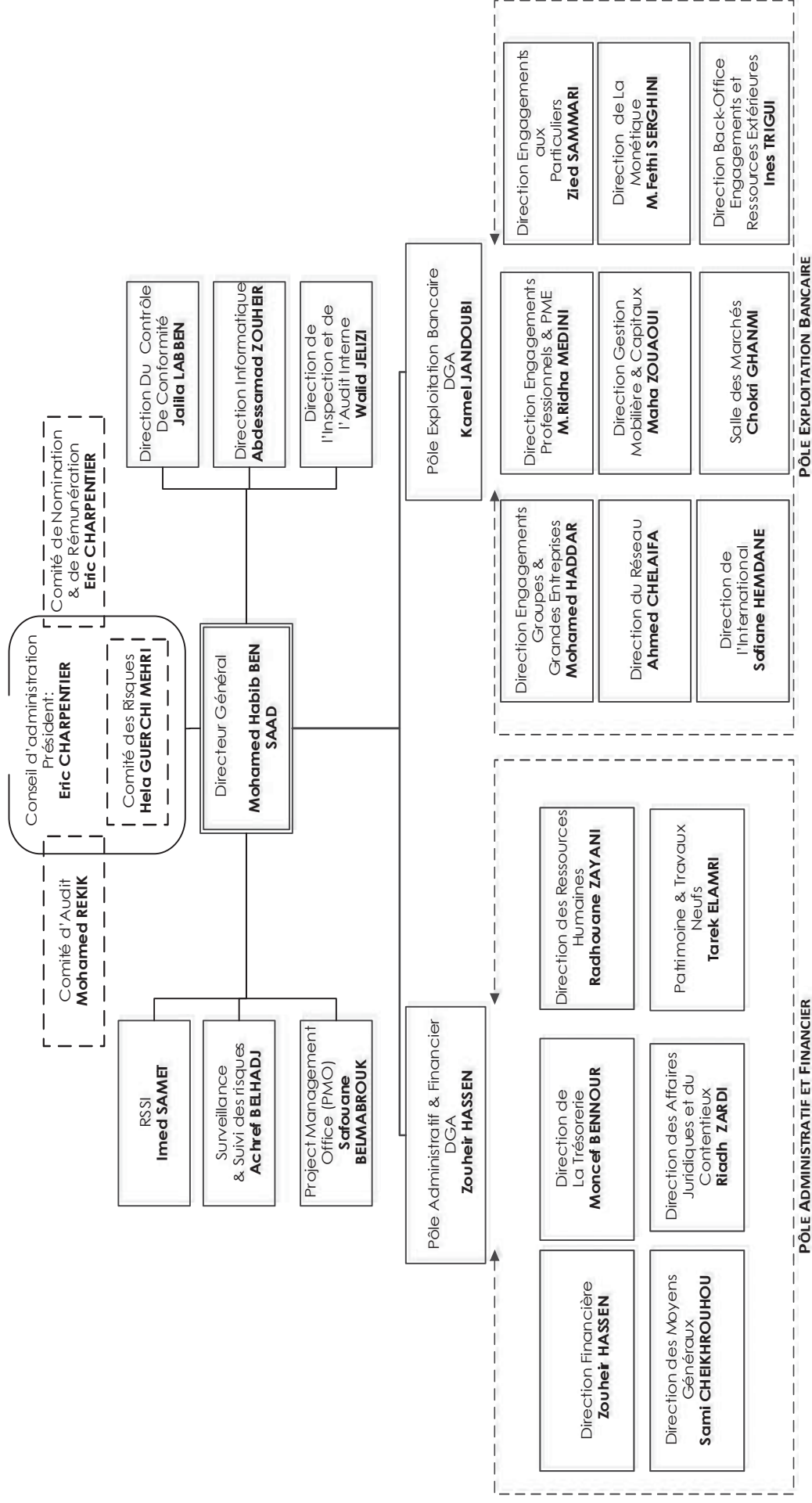
La BT a opté pour un mode de gouvernance basé sur un Conseil d'administration. Le Conseil d'administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque.

De plus, la Banque de Tunisie a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance, en se basant sur les dispositions réglementaires et sur les meilleures pratiques internationales.

#### **3.2 ORGANISATION DE LA BANQUE**

##### **3.2.1 Structure générale de l'organigramme de la Banque de Tunisie**

# Organigramme de la BANQUE DE TUNISIE



### 3.2.2 Gouvernance

Le mode de gouvernance de la banque est régi par un Conseil d'Administration assisté par des Comités et une Direction Générale.

En effet, et afin de respecter les nouvelles dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, l'AGE du 26/05/2016 a approuvé le changement du mode de gouvernance en dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général et a délégué les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre, en temps opportun, de cette disposition.

A cet effet, le Conseil d'Administration réuni le 25/11/2016 a mis cette disposition en vigueur, en nommant le Président et le Directeur Général.

#### **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant la participation de la banque fédérative du crédit mutuel, de membres représentant le secteur privé et de membres indépendants ainsi qu'un membre représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

Le conseil exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes.

Dans ce cadre le conseil :

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la Banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
- Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du président de la direction, qui voit à leur mise en œuvre ;
- Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la Banque ;
- S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- Surveille la mise en œuvre effective par l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière. A ce titre, le conseil contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle ;
- Promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque, dans ce cadre le conseil veille à ce que la Banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

- Veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres du conseil, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le «Code de conduite et de déontologie» ;
- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts. A cet effet, tout membre du conseil doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt, un processus d'examen ou d'approbation des membres du conseil est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance, le conseil donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :
  - Créant des comités au niveau du conseil : le comité exécutif des crédits, le comité permanent d'audit interne et le comité des risques ;
  - Mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
  - Réalisant des évaluations régulières du conseil dans son ensemble et de chacun de ses membres.

Le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes qui ont été créées par le Conseil d'Administration du 01 Août 2012. Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut être à la fois membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques.

### **Un Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit est chargé de veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place, de réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission au conseil d'administration pour approbation, de revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision et d'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration et d'un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

#### **Président du Comité :**

- Mr. Mohamed Rekik : Administrateur indépendant ;

#### Membres du Comité :

- Mr. Elyes JOUINI : Administrateur ;
- Mr. Alexandre SAADA : Administrateur représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM ;
- Mr. Sadri CHIHAOUI : Administrateur représentant les actionnaires minoritaires,
- Mr. Abdelmoneem KOLSI : Administrateur représentant l'ASTREE
- Mr. Zouheir HASSEN : Secrétaire

#### **Un Comité des Risques**

Le comité des risques a pour mission de s'assurer que les risques générés par l'activité de la Banque notamment en matière de crédit, de marché, de taux global d'intérêts, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels sont identifiés, couverts et compatibles avec les politiques et les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration et un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Ce comité est composé des membres suivants :

#### Président du Comité :

- Mme Hella MEHRI : Administrateur indépendant ;

#### Membres du Comité :

- Mme. Henda EL FEKIH : Administrateur représentant lui-même
- Mr. Habib KAMOUN : Administrateur représentant lui-même
- Mr. Eric CHARPENTIER : Administrateur président du conseil
- Mr. M. Achref BELHADJ : Secrétaire

#### **Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité a pour mission de statuer sur la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celle des membres du Conseil d'Administration des membres de comités.

Il propose au Conseil d'Administration la politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque en matière de rentabilité et de risque.

Il propose au Conseil d'Administration un plan de succession de l'organe de direction et des responsables de l'encadrement supérieur.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité :

- Mr. Eric CHARPENTIER : Administrateur président du conseil

Membres du Comité :

- Mr. Habib KAMOUN : Administrateur représentant lui-même
- Mme. Henda EL FEKIH : Administrateur représentant lui-même ;

**Un Organe de Contrôle de Conformité**

Cet organe, rattaché au Conseil d'Administration, veille à l'application des principes, des mécanismes et des procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et l'éthique professionnelle et morale.

**La Direction Générale**

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, de s'assurer que l'activité de la Banque est réalisée en conformité avec les règles déontologiques et dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et de surveiller à l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Deux Pôles, quatre Directions et/ou départements sont directement rattachées à la Direction Générale à savoir

**Les Pôles :**

- Le pôle administratif et financier
- Le pôle exploitation bancaire

**Les directions, départements et divisions**

- La Direction de l'informatique
- La Direction de la conformité
- La Direction de l'Inspection et l'Audit Interne
- Le Département de Surveillance et Suivi des Risques
- La Division Risque Sécurité Système d'information
- La Division Project Management Office (PMO)

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les comités suivants :

- **Le Comité de Direction** : est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques et valider leur déclinaison dans les domaines de développement commercial, de politiques d'implantation, de financement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de mobilisation des ressources financières, de recouvrement et du système d'information.

- **Le Comité du Crédit** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi de tout type de crédit.
- **Le Comité du Recouvrement** : est chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.
- **La Commission des marchés** : est chargée de prendre toute décision relative aux marchés d'approvisionnement à effectuer par la Banque ou toutes offres publiques de vente des actifs autres que financiers.
- **Le Comité de trésorerie** est chargé de surveiller le niveau de liquidité optimal moyennant le recours au marché monétaire et toutes autres formes de refinancement possible des actifs de la banque ainsi que le respect des différentes exigences réglementaires au niveau des risques financiers (risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque.

### **3.2.3 Contrôle Interne**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

L'évolution des structures et des procédures opérationnelles du contrôle interne sera faite progressivement et en parallèle avec la finalisation de l'implémentation du nouveau système d'information ainsi que la nouvelle organisation et organigramme qui en découlera.

Le système de contrôle interne de la BT est mis en œuvre conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment, les circulaires BCT n° 2006/19 et 2011/06 qui arrêtent, respectivement, les conditions de mise en œuvre d'un système de contrôle interne et les principes de bonne gouvernance dans les établissements de crédits.

Conformément aux circulaires sus mentionnées et dans le cadre de sa stratégie de développement, la Banque de Tunisie a instauré un environnement propice à un contrôle interne sain et efficace nécessaire pour la réalisation de ses objectifs et la préservation de sa viabilité financière. Le dispositif de contrôle interne repose sur les piliers suivants :

#### **a) Un contrôle intégré à tous les niveaux de l'organisation**

- **L'examen au plus haut niveau** : le Conseil d'Administration et les organes qui lui sont rattachés ainsi que la Direction Générale demandent des rapports et des comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque et le niveau d'atteinte des objectifs.
- **L'auto-évaluation** : constitue une activité de contrôle et une source de remontée d'informations sur les risques et sur le niveau de contrôle faisant intervenir tous les niveaux hiérarchiques inférieurs lors des réunions ponctuelles d'évaluation tenues avec la Direction Générale.

- **Le contrôle des activités** : chaque direction reçoit, examine et contrôle des comptes rendus d'évaluation de leurs systèmes de contrôle interne selon un plan d'audit préparé par l'organe chargé à cet effet.
- **La séparation des tâches** : Aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel, la répartition des responsabilités est une composante importante du contrôle interne au sein de la banque. Elle permet une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle, impose des points de vérifications obligatoires pour des opérations sensibles et permet de prévenir la réalisation, par une même personne, d'opérations incompatibles ayant des impacts financiers importants.

### **b) Des procédures appropriées**

Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, la Banque de Tunisie opère par des notes de procédures qui passent par un processus de validation faisant intervenir toutes les structures concernées dont l'Inspection et l'Audit Interne et ne sont diffusées qu'après consensus des différentes parties prenantes et ce, dans le cadre d'une structure de projet créée à cet effet.

### **c) Des structures internes de contrôle**

La banque dispose de structures permanentes de contrôle à savoir la Direction de l'Inspection et l'Audit Interne, le Département de la Surveillance et Suivi des Risques et la Cellule de lutte contre le blanchiment qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes de gestion et s'assure de l'absence de malversations ou d'erreurs.

Elles permettent aussi, d'analyser l'efficacité des systèmes, de l'organisation et du fonctionnement de la banque.

Ces structures assurent un contrôle opérationnel, permanent et périodique.

La Banque de Tunisie est dotée d'un dispositif de contrôle interne cohérent et exhaustif, qui repose principalement sur 3 piliers :

- Le contrôle opérationnel de 1<sup>er</sup> niveau qui incombe aux opérationnels y compris la hiérarchie.
- Le contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau est assuré, d'une manière continue par :
  - La Département de la Surveillance et Suivi des Risques ;
  - L'Organe de contrôle de Conformité et de lutte contre le blanchiment ;
  - Le Département de la Comptabilité financière.
  - Le Département du contrôle financier.

Le contrôle périodique est mis en œuvre par la Direction de l'Inspection et l'Audit Interne. Le système de contrôle interne mis en place à la Banque de Tunisie permet de :

- S'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires et conduites d'une façon prudente et appropriée en accord avec la politique arrêtée par la Direction Générale ;



- S'assurer de la protection et la sauvegarde des actifs de la banque contre les risques inhérents à l'organisation et l'activité bancaire, notamment les risques liés aux irrégularités, erreurs et fraudes qui pourraient survenir ;
- Garantir l'obtention d'une information financière et comptable complète, fiable, en accord avec les règles prévues et dans les délais requis.

En application de l'article 5 de la circulaire de la BCT n° 2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le conseil a mis en œuvre un dispositif de gouvernance consigné dans un code de gouvernance approuvé par le conseil dans sa réunion du 20 Février 2014.

En application de l'article 6 de la circulaire de la BCT n° 2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le conseil a fixé les principes et les règles de bonne conduite professionnelles et les a consignés dans un code de déontologie. Ce code a été approuvé par le conseil dans sa réunion du 20 Février 2014.

Le conseil a approuvé le code de gouvernance et le code de déontologie et s'engage à en assurer le respect à tous les niveaux hiérarchiques au sein de la banque.

**Toutefois, dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses et insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque dont notamment :**

- **Absence de manuel de procédure : « A l'exception de la documentation relative aux procédures comptables (Plan des comptes, processus d'arrêté des états financiers), les autres domaines d'activité de la banque et notamment les processus métiers ne sont pas couverts par des procédures décrivant le processus de déroulement des différentes opérations incluant les procédures de traitements informatisés et les contrôles nécessaires aux étapes d'autorisation, d'exécution et d'enregistrement. En effet, cette obligation est rappelée dans plusieurs textes réglementaires ».**
- **Le système de notation interne n'est pas opérationnel à ce jour et ce, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2016-06.**
- **Non-respect des règles de comptabilisation des commissions sur crédits documentaires et ce, contrairement aux dispositions de la NCT 24 ainsi que du principe de rattachement des charges aux produits.**
- **Non-respect des dispositions prévues par la NCT 24 en matière de comptabilisation sur les reprises sur les agios réservés sur les créances consolidées.**
- **Non-respect des dispositions de la circulaire BCT n°2000-03 du 27/03/2000 pour le calcul du taux d'intérêt global des crédits leasing.**
- **Absence d'inventaire physique des immobilisations de la banque et ce, contrairement aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.**
- **Non-respect des dispositions de la circulaire de la BCT n°2000-03 relatives à l'affectation des crédits à court terme par catégorie.**
- **L'apurement des engagements par signature prescrits n'est pas automatique.**
- **La Gestion des BTA et BTC n'est pas automatisée.**
- **Etc...**

### 3.2.4 Système d'information

Le Système d'information de la Banque de Tunisie est en amélioration continue pour répondre aux objectifs stratégiques de la Direction Générale sous contrainte de renforcement de la sécurité informatique et la maîtrise des risques.

Dans le cadre de modernisation de son système d'information pour son plan quinquennale de développement, la BT est en projet pour l'acquisition d'un ERP bancaire.

Cette action vise l'adoption des nouvelles technologies de l'information et l'inscription dans l'ère de digitalisation des services. Actuellement, l'architecture technique étant basée principalement sur les outils IBM I-series et une plateforme de développement en technologies LANSA, VB et Web.

L'architecture fonctionnelle actuelle du SI de la BT est composée notamment :

- Des applications métiers conçues en interne qui assurent des fonctions complémentaires telles que le traitement des opérations des marchés de change et monétaire ...
- Des applications permettant l'échange de données entre la BT et ses différents partenaires (BCT, SWIFT, SMT, SIBTEL, REUTER, ...)
- Des applications multi-canal destinées aux clients (Serveur Vocal, BT Mobile, BTNET, ...)
- Des applications utilisées pour la maîtrise des risques (Système de notation Interne, Gestion des risques opérationnels, ...), le contrôle et la surveillance permanente, la lutte anti-blanchiment et le Reporting.
- Une application de traitement des opérations de change au comptant et à termes, Placements en devises et financements en devises et commerce extérieur.

**Toutefois, dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses et insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque dont, notamment :**

- **Cumul des tâches incompatibles au niveau de la Direction Système d'Information de la BT (Direction de développement).**
- **Absence d'un plan de reprise d'activité documenté et approuvé par la Direction Générale.**
- **La politique des mots de passe n'est pas sécurisée au niveau de l'ensemble des applications de la Banque.**
- **Etc...**

### 3.2.5 La politique sociale de la banque

Au 31 Décembre 2020, l'effectif permanent de la Banque totalise 1.049 personnes. Le taux d'encadrement est passé de 76% au 31/12/2019 à 77% au 31/12/2020.

Personnel	2020	2019	2018
Nombre d'employés	1 049	1 052	1 052
Taux d'encadrement	77%	76%	76%

La Banque de Tunisie a maintenu une stratégie d'embauche axée sur le recrutement de jeunes talents. Ainsi, la moyenne d'âge est passée de 42 ans à fin décembre 2019 à 41,4 ans au 31/12/2020.

#### 1. Rémunération :

Les employés de la Banque sont payés sur la base de 17 mois et demi comme prévu par la Convention Collectives des Banques et des Etablissements Financiers.

#### Salaire mensuel :

Le salaire mensuel résulte de la grille des salaires annexée à ladite convention.

La grille des salaires définit le salaire mensuel en fonction de la catégorie professionnelle de l'employé, de son grade, de sa classe et de son échelon.

Le salaire d'un employé BT correspond ainsi à 17,5 mensualités réparties sur 12 mois.

- Treizième mois : Les employés reçoivent en fin d'année une gratification d'un treizième mois servie au prorata des mois de travail effectifs à la Banque dont le montant est équivalent à un mois de salaire tel qu'il résulte de la grille.
- Prime de Bilan : La prime de bilan est calculée sur la même base que le treizième mois son montant peut atteindre 200% du salaire.
- Primes de Rendement : La prime est attribuée en fonction de l'assiduité, l'engagement et le rendement de chaque employé, chaque prime peut atteindre 125% du salaire et calculée sur la même base que le treizième mois.
- Primes de fonction et de responsabilité : La prime est attribuée mensuellement et varie suivant l'importance de la fonction occupée et du grade.
- Prime Commerciale : Une prime commerciale est servie chaque année au profit du personnel du réseau en vue de récompenser les performances commerciales de chaque agence.
- Prime de Technicité : Le personnel informaticien bénéficie d'une indemnité de technicité servie mensuellement et varie en fonction du grade.
- Enveloppe de fin d'année : A l'occasion de chaque fin d'année, il est attribué au personnel de la Banque une enveloppe de 500 dinars Brut.

#### Gratification Exceptionnelle

Dans l'objectif d'associer le personnel aux résultats et performances de la banque, une gratification exceptionnelle (Prime d'intéressement) répartie sur l'ensemble du personnel titulaire ayant travaillé durant toute l'année en proportion de leur revenu imposable annuel dans la masse salariale.

L'enveloppe de la prime d'intéressement de l'année constitue le 1/10 du Bénéfice Net. La part de chacun ainsi décomptée est versée dans son compte épargne retraite.

## **Autres Avantages et Rémunérations**

Outre le salaire mensuel et la gratification exceptionnelle, le personnel de la Banque perçoit d'autres avantages et rémunérations à savoir, les tickets restaurants, la prime de scolarité, et une récupération d'une partie des frais de garderie scolaire et des jardins d'enfants.

### **2. Les Frais du Personnel :**

La masse salariale a enregistré une évolution de 9% entre 2018 et 2019 en passant de 68 522 mille dinars à 74 831 mille dinars et une baisse de l'ordre de 2% entre 2019 et 2020 en passant de 74 831 à 73 446 mille dinars.

Les frais du personnel représentent 20,7% du PNB au 31/12/2019 et 19,7% du PNB au 31/12/2020.

### **3. Conditions de travail :**

#### **3.1. Environnement de travail :**

L'environnement de travail constitue une priorité absolue pour notre Banque, il est optimisé d'une façon continue. Deux directions, à savoir la Direction du Patrimoine Immobilier et la Direction des Moyens Généraux, œuvrent pour optimiser l'aménagement et l'organisation des espaces de travail, d'une part, et pour mettre à la disposition du personnel tous les moyens techniques et matériels nécessaires à leurs besoins professionnels et leur bien-être au travail, d'autre part.

#### **3.2. Santé**

La structure du Médico-sociale est composée de 2 médecins : un médecin de travail et un médecin interniste et de deux assistantes médicales.

L'activité principale du service médico-sociale concerne :

- Les visites périodiques et les consultations médicales de tous les employés.
- L'assistance des employés en cas d'urgence.
- Les Soins paramédicaux (prises de tension artérielle, glycémie au doigt, mesure de la fièvre...).
- L'approvisionnement en produits pharmaceutiques et gestion de stock.
- La gestion des bulletins de soins et réclamations.
- La distribution des bons de prestation annuelle aux employés concernant les analyses biologiques et le Radio thorax.
- La gestion des conventions avec les cliniques, les laboratoires, les radiologues et les médecins.
- La gestion des avances sur frais médicaux.
- L'écoute active des collègues en cas de besoin.
- La communication sanitaire.

#### **3.3. Prévoyance**

##### **a) Retraite Complémentaire ASTREE**

- Prévu exclusivement pour le personnel non-cadre.
- Ce contrat prévoit la constitution d'un complément de retraite payable au moment de départ à la retraite.
- La prime annuelle est égale à 7,5% des salaires bruts (12 salaires + prime de gratification) des personnes concernées répartis comme suit : 2,81% à la charge de l'employé et 4,69% à la charge de l'employeur.

#### **b) Retraite Complémentaire CAVIS**

- La Banque est affiliée au régime de retraite complémentaire de la CNSS, par conséquent tout le personnel dont le salaire annuel dépasse 72 fois le SMIG est adhérent à ce régime.
- Cotisation employé = 3%
- Participation Patronale = 6%

#### **c) Assurance Groupe**

- Tout le personnel est souscrit à un contrat d'assurance groupe couvrant les risques de maladie, d'incapacité et de décès.
- Le remboursement maximum par prestataire est fixé à 4 500 dinars/an.
- La répartition des charges relatives aux cotisations entre employeur et employé est fixée comme suit 80% à la charge de l'employeur et 20% à la charge de l'employé.

#### **4. Système d'évaluation des Compétences**

Chaque année nous lançons une session d'évaluation des compétences de nos employés à travers notre **Système d'Information Ressources Humaines**.

Notre système d'évaluation est basé sur la communication entre l'employé et son supérieur hiérarchique en vue d'analyser les réalisations de la période écoulée, fixer les objectifs de la période à venir, définir les écarts entre les compétences requises et les compétences acquises, définir les besoins de formations qui permettront de réduire ces écarts de compétences et d'atteindre les objectifs professionnels fixés.

#### **5. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

Nous avons mis en place une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui permet de recenser les besoins futurs de la Banque en Ressources Humaines (en nombre et en compétences) en fonction de l'organisation cible de chaque unité organisationnelle et de ses axes de développement stratégique pour mener un plan d'action global anticipatif concernant le recrutement, la formation, la gestion des carrières et le plan de succession.

#### **6. Recrutement**

La Banque recrute principalement les majors de promotion des Ecoles et des Instituts les plus prestigieux du pays.

Nous favorisons toujours le recrutement interne plutôt que le recrutement externe, le recrutement n'est envisagé que lorsque les compétences requises du poste ne sont pas disponibles à l'interne.

Pour qu'il soit recruté, le candidat doit passer par 3 séries d'entretiens :

- 1- un test de présélection avec le responsable recrutement
- 2- un entretien d'évaluation avec le comité de recrutement
- 3- un test psychotechnique au sein d'un cabinet externe spécialisé dans les tests de recrutement.

#### **7. Intégration des nouvelles recrues**

Notre système d'intégration et d'accompagnement des nouvelles recrues comporte 2 phases : une phase de pré-intégration c'est la démarche administrative : contrat de travail, préparation des moyens logistiques...et la phase d'intégration (accueil, tournée découverte métiers, prise de poste, suivi et évaluation).

## 8. Formation et Développement des Compétences

La formation constitue pour la banque un réel atout face aux évolutions permanentes auxquelles elle est confrontée. Elle permet l'adaptation des compétences aux métiers de la banque et garantit le développement du capital humain.

Elle présente ainsi, un investissement important permettant de répondre aux enjeux stratégiques de la banque, tout en créant chez les collaborateurs, des sentiments d'appartenance et d'épanouissement professionnel.

	2020	2019	2018
<b>Nombre de formation</b>	67	71	58
<b>Nombre de participant</b>	516	367	205
<b>Montant alloué (en KDT)</b>	400,661	458,698	628,766

## 9. Communication

Consciente de l'importance de la communication et du partage de l'information et ses répercussions sur l'engagement et la motivation du personnel, la Banque de Tunisie a mis en place un système de communication interne à travers la conception d'une plate-forme interactive qui contient des informations sur les passerelles de mobilité, les postes à pourvoir, les exigences des postes, le plan de formation, l'évaluation des actions de formation, les possibilités d'évolution de carrière, le code de conduite, les projets de la Banque, les départs et le recrutement du personnel...

### 3.2.6 Effectif et Réseau

Catégorie professionnelle	2020	2019	2018
<b>Personnel de Direction</b>	203	217	126
<b>Personnel d'Encadrement</b>	606	580	673
<b>Personnel d'Exécution</b>	235	245	242
<b>Personnel de Service</b>	5	10	11
<b>Total</b>	1 049	1 052	1 052
<i>Taux d'encadrement</i>	77%	76%	76%

L'évolution du nombre d'agences, Box de change et Centre d'affaire durant les trois dernières années se présente comme suit :

Réseau	2020	2019	2018
<b>Nombre d'agences</b>	124	124	124
<b>Nombre de Box de Change</b>	2	2	2
<b>Nombre de Centre d'affaire</b>	2	2	0

### 3.3 ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2020

#### 3.3.1 Les Ressources

##### 3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 4.300.501 mille dinars au 31 Décembre 2020 contre 4.025.574 mille dinars au 31 Décembre 2019, enregistrant une hausse de 6,8%, résultant principalement de :

- Une hausse de 13,7%, des dépôts d'épargne pour s'établir à 1 530 424 mD au 31/12/2020 contre 1 345 969 mD au 31/12/2019 ;
- Une progression de 9,1%, des dépôts à vue passant de 1 212 639 mD au 31/12/2019 à 1 323 061 mD à fin 2020.

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Dépôts à vue	1 323 061	1 212 639	1 220 660	9,1%
Dépôts d'épargne	1 530 424	1 345 969	1 247 779	13,7%
Dépôts à terme	1 316 637	1 328 766	1 147 745	-0,9%
Autres	130 379	138 200	128 945	-5,7%
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 300 501</b>	<b>4 025 574</b>	<b>3 745 129</b>	<b>6,8%</b>

##### 3.3.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Ressources budgétaires	9 663	6 373	5 894	51,6%
Ressources extérieures	455 317	521 077	421 961	-12,6%
Dettes rattachées	3 711	3 564	3 214	4,1%
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>468 691</b>	<b>531 014</b>	<b>431 069</b>	<b>-11,7%</b>

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 468 691mD au 31/12/2020 contre 531 014 mD au 31/12/2019, enregistrant ainsi une baisse de 11,7%.

## Les capitaux propres

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Capital	225 000	225 000	225 000	0,0%
Réserves	585 283	555 283	457 783	5,4%
Résultats reportés	108 083	2 793	45 996	3769,4%
Résultats de la période	102 288	135 290	110 547	-24,4%
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 020 654</b>	<b>918 366</b>	<b>839 326</b>	<b>11,1%</b>

### 3.3.2 Les emplois

#### 3.3.2.1 Les créances sur la clientèle

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale suite à la pandémie du COVID-19, la Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une hausse de 8,4% passant de 4.453.973 mille dinars au 31 Décembre 2019 à 4.827.549 mille dinars au 31 Décembre 2020.

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Crédits à court terme	2 388 384	2 273 673	2 370 686	5,0%
Crédits à moyen et long terme	2 469 785	2 147 743	2 069 223	15,0%
Crédits de leasing	100 151	87 121	79 304	15,0%
Créances rattachées	66 565	51 927	47 221	28,2%
Créances au contentieux	179 597	184 637	191 705	-2,7%
Valeurs impayées	43 334	72 255	30 964	-40,0%
<b>Total créances brutes</b>	<b>5 247 816</b>	<b>4 817 356</b>	<b>4 789 103</b>	<b>8,9%</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>-420 268</b>	<b>-363 383</b>	<b>-323 659</b>	<b>15,7%</b>
Agios Réservés	-33 854	-24 260	-23 593	39,5%
Provisions affectées	-386 414	-339 123	-300 066	13,9%
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>4 827 549</b>	<b>4 453 973</b>	<b>4 465 444</b>	<b>8,4%</b>

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 8,9%, passant de 4.817.356 mille dinars en 2019 à 5.247.816 mille dinars en 2020.

A la fin de l'exercice 2020, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 100.151 mille dinars contre 87.121 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 15%.



➤ **Portefeuille des créances :**

En K.TND

	2020	2019	2018
<b>Créances brutes Bilan &amp; Hors Bilan</b>	<b>6 085 776</b>	<b>5 494 647</b>	<b>5 626 735</b>
Classe 0	5 221 749	4 702 957	4 861 210
Classe 1	277 158	268 827	275 787
<b>Total Classe 0 &amp; 1</b>	<b>5 498 907</b>	<b>4 971 784</b>	<b>5 136 997</b>
Classe 2	22 438	19 597	20 253
Classe 3	198 232	148 327	158 869
Classe 4	181 982	163 153	112 493
Contentieux	184 217	191 786	198 123
<b>Total créances classées</b>	<b>586 869</b>	<b>522 863</b>	<b>489 738</b>
<b>Engagement hors fonds budgétaires</b>	<b>6 078 208</b>	<b>5 490 460</b>	<b>5 622 860</b>
<b>Engagements classés hors fonds budgétaires</b>	<b>584 673</b>	<b>522 832</b>	<b>489 679</b>
<b>Provisions &amp; Agios réservés</b>	<b>431 521</b>	<b>370 346</b>	<b>332 911</b>
Provisions sur créances	291 740	273 441	244 562
Provisions additionnelles	35 603	24 926	28 541
Provisions collectives	70 324	47 719	36 215
Agios réservés sur créances classées	33 854	24 260	23 593
<b>Total couverture (hors provisions collectives)</b>	<b>361 197</b>	<b>322 627</b>	<b>296 696</b>
<b>Taux des créances classées</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,5%</b>	<b>8,7%</b>
<b>Taux des créances classées Hors Fonds Budgétaires</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,5%</b>	<b>8,7%</b>
<b>Taux de couverture par les provisions et AR (*)</b>	<b>61,5%</b>	<b>61,7%</b>	<b>60,6%</b>

(\*) Hors agios réservés sur créances saines.

### 3.3.2.2 Le portefeuille titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 4,8% passant de 933 520 mille dinars au 31 Décembre 2019 à 978 195 mille dinars au 31 Décembre 2020.

Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés et des Bons du Trésor Assimilables.

La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Titres de participation	65 993	108 729	123 985	-39,3%
Parts Entrp Liées, Co-Entrp et Entrp Associées	81 552	53 787	98 978	51,6%
Titres d'investissement	845 673	786 906	709 900	7,5%
Créances rattachées	32 624	30 734	25 036	6,1%
<b>Provisions</b>	<b>-47 648</b>	<b>-46 636</b>	<b>-36 884</b>	<b>2,2%</b>
<b>Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>978 195</b>	<b>933 520</b>	<b>921 014</b>	<b>4,8%</b>

### 3.3.2.3 Les immobilisations nettes

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Immobilisations incorporelles nettes	2 643	2 290	1 727	15,4%
Immobilisations corporelles nettes	44 022	45 628	47 890	-3,5%
<b>Immobilisation Nettes</b>	<b>46 665</b>	<b>47 918</b>	<b>49 618</b>	<b>-2,6%</b>

Les immobilisations nettes ont diminué de 2,6% en 2020 contre diminution de 3,4% en 2019 pour s'établir à 46 665mD à fin 2020.

### 3.3.3 Les résultats d'exploitation

#### 3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Produit net bancaire	373 362	361 114	327 577	3,4%

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2020 à 373 362mD contre 361 114mD au terme de l'année 2019, marquant ainsi une progression de 3,4% contre 10,2% en 2019.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci-après une description de l'évolution de ces composantes.

#### 3.3.3.2 La marge en intérêt

Au terme de l'année 2020, la marge d'intérêt s'est établie à 215 564mD, enregistrant ainsi une baisse de 0,9% contre une progression de 18,0% en 2019.

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Produits en intérêts	453 508	473 872	400 457	-4,3%
Charges en intérêts	237 944	256 272	216 076	-7,2%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>215 564</b>	<b>217 600</b>	<b>184 381</b>	<b>-0,9%</b>

### 3.3.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 57 993mD au terme de l'année 2020 contre 57 201mD en 2019 détaillées comme suit :

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Commissions perçues	61 103	60 661	58 590	0,7%
Commissions payées	3 110	3 460	2 360	-10,1%
<b>Commissions nettes</b>	<b>57 993</b>	<b>57 201</b>	<b>56 230</b>	<b>1,4%</b>

### 3.3.3.4 Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Gain sur opérations financières et autres revenus	18 132	31 823	32 613	-43,0%
Revenu du portefeuille d'investissement	81 673	54 491	54 354	49,9%
<b>Total Autres Revenus</b>	<b>99 805</b>	<b>86 314</b>	<b>86 967</b>	<b>15,6%</b>

Au terme de l'exercice 2020, les autres revenus ont enregistré une hausse de 15,6% passant ainsi de 86 314mD en 2019 à 99 805mD en 2020, marqué essentiellement par la hausse des revenus du portefeuille d'investissement de 50%.

### 3.3.3.5 Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2020, 113 452mD marquant ainsi une baisse de 1,0% par rapport à 2019. Cette baisse est due à une régression des charges générales d'exploitation et des frais de personnel.

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est déprécié de près de 1,3 points de pourcentage pour se situer à 30,4%.

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Frais de personnel	73 446	74 831	68 522	-1,9%
Charges générales d'exploitation	32 075	32 327	28 064	-0,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 932	7 446	7 199	6,5%
<b>Total Frais généraux</b>	<b>113 453</b>	<b>114 604</b>	<b>103 785</b>	<b>-1,0%</b>
Coefficient d'exploitation	<b>30,4%</b>	<b>31,7%</b>	<b>31,7%</b>	

### 3.3.3.6 Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances et passifs

En matière de couverture des risques, la Banque de Tunisie a constitué les provisions suivantes au 31 Décembre 2020 :

- Une dotation nette aux provisions individuelles de 28.976 mille dinars.
- Une dotation nette aux provisions collectives de 22.605 mille dinars.

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
<b>Créances passées par pertes</b>	<b>493</b>	<b>522</b>	<b>1 905</b>	<b>-5,6%</b>
<b>Dotations aux Provisions et corrections sur créances</b>	<b>74 126</b>	<b>36 654</b>	<b>28 720</b>	<b>102,2%</b>
Dotations aux provisions pour créances douteuses	74 280	36 768	29 148	102,0%
Récupération sur créances radiées	-154	-114	-427	35,1%
Pertes sur créances couvertes par des provisions (Radiation)	23 390	0	0	
Reprise de provision sur créance radiées	-23 390	0	0	
<b>Pertes et Provisions pour passifs</b>	<b>127</b>	<b>-1 029</b>	<b>30 878</b>	<b>-112,3%</b>
Pertes Diverses d'exploitation	705	328	0	114,9%
Provisions pour risque opérationnel et AED	381	0	40 994	
Provisions pour apurement des comptes	0	0	0	
Reprises de provisions sur risques et charges	-960	-1 357	-10 116	-29,3%
<b>Dotation aux provisions pour créances et passifs</b>	<b>74 746</b>	<b>36 147</b>	<b>61 504</b>	<b>106,8%</b>

### 3.3.3.7 Le résultat net

Au 31 décembre 2020, le résultat net s'est établi à 102 288mD marquant ainsi une baisse de l'ordre de 24,4% par rapport au résultat de l'année 2019 qui s'est établi à 135 290 mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années :

En K.TND

	2020	2019	2018	Var 2020 / 2019
Résultat net	102 288	135 290	110 547	-24,4%

## 3.4 ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2021

### 3.4.1 Les Ressources

#### 3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle

En K.TND

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Dépôts à vue	1 496 647	1 329 363	1 323 061	12,6%
Dépôts d'épargne	1 583 329	1 428 469	1 530 424	10,8%
Dépôts à terme	1 325 856	1 303 896	1 316 637	1,7%
Autres	174 293	120 087	130 379	45,1%
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 580 125</b>	<b>4 181 815</b>	<b>4 300 501</b>	<b>9,5%</b>

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 4 580 125 mille dinars au 30 juin 2021 contre 4 181 815 mille dinars au 30 juin 2020, enregistrant une hausse de 9,5%, résultant principalement de :

- Une hausse de 10,8%, des dépôts d'épargne pour s'établir à 1 583 329 mD au 30/06/2021 contre 1 428 469 mD au 30/06/2020 ;
- Une progression de 12,6%, des dépôts à vue passant de 1 329 363 mD au 30/06/2020 à 1 496 647 mD au 30/06/2021.

### 3.4.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

En K.TND

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Ressources budgétaires	10 050	8 624	9 663	16,5%
Ressources extérieures	419 392	490 722	455 317	-14,5%
Dettes rattachées	3 521	3 735	3 711	-5,7%
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>432 963</b>	<b>503 081</b>	<b>468 691</b>	<b>-13,9%</b>

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 432 963mD au 30/06/2021 contre 503 081 mD au 30/06/2020, enregistrant ainsi une baisse de 13,9%.

### 3.4.1.3 Les capitaux propres

En K.TND

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Capital	225 000	225 000	225 000	0,0%
Réserves	715 283	585 283	585 283	22,2%
Résultats reportés	1 621	108 083	108 083	-98,5%
Résultats de la période	45 773	36 489	102 288	25,4%
<b>Capitaux propres</b>	<b>987 677</b>	<b>954 855</b>	<b>1 020 654</b>	<b>3,4%</b>

## 3.4.2 Les emplois

### 3.4.2.1 Les créances sur la clientèle

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale suite à la pandémie du COVID-19, la Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une hausse de 4,3% passant de 4 597 384 mille dinars au 30 juin 2020 à 4 797 117 mille dinars au 30 juin 2021.

En K.TND

	juin-21	juin-20	déc-20	Var S1 2021 / S1 2020
Crédits à court terme	2 386 736	2 267 251	2 388 384	5,3%
Crédits à moyen et long terme	2 452 105	2 283 598	2 469 785	7,4%
Crédits de leasing	100 349	93 036	100 151	7,9%
Créances rattachées	83 331	109 574	66 565	-24,0%
Créances au contentieux	186 963	200 278	179 597	-6,6%
Valeurs impayées	52 987	64 367	43 334	-17,7%
<b>Total créances brutes</b>	<b>5 262 471</b>	<b>5 018 104</b>	<b>5 247 816</b>	<b>4,9%</b>
Couvertures comptables	-465 354	-420 719	-420 268	10,6%
Agios Réservés	-39 539	-38 485	-33 854	2,7%
Provisions affectées	-425 815	-382 234	-386 414	11,4%
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 797 117</b>	<b>4 597 384</b>	<b>4 827 549</b>	<b>4,3%</b>

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 4,9%, passant de 5 018 104 mille dinars au 30 juin 2020 à 5 262 471 mille dinars au 30 juin 2021.

A fin juin 2021, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 100 349 mille dinars contre 93 036 mille dinars au 30 juin 2020 enregistrant ainsi une hausse de 7,9%.

➤ **Portefeuille des créances :**

En K.TND

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>Créances brutes Bilan &amp; Hors Bilan</b>	<b>6 134 054</b>	<b>5 638 460</b>	<b>6 085 776</b>
Classe 0	5 299 691	4 653 779	5 221 749
Classe 1	239 379	401 320	277 158
<b>Total Classe 0 &amp; 1</b>	<b>5 539 070</b>	<b>5 055 099</b>	<b>5 498 907</b>
Classe 2	34 697	46 612	22 438
Classe 3	191 028	164 162	198 232
Classe 4	172 417	132 713	181 982
Contentieux	196 842	239 874	184 217
<b>Total créances classées</b>	<b>594 984</b>	<b>583 361</b>	<b>586 869</b>
<b>Engagement hors fonds budgétaires</b>	<b>6 126 026</b>	<b>5 631 949</b>	<b>6 078 208</b>
<b>Engagements classés hors fonds budgétaires</b>	<b>592 788</b>	<b>581 145</b>	<b>584 673</b>
<b>Provisions &amp; Agios réservés</b>	<b>472 190</b>	<b>430 840</b>	<b>431 521</b>
Provisions sur créances	289 943	304 314	291 740
Provisions additionnelles	46 669	40 323	35 603
Provisions collectives	96 039	47 718	70 324
Agios réservés sur créances classées	39 539	38 485	33 854
<b>Total couverture</b>	<b>376 151</b>	<b>383 122</b>	<b>361 197</b>
<b>Taux des créances classées</b>	<b>9,70%</b>	<b>10,35%</b>	<b>9,64%</b>
<b>Taux des créances classées Hors Fonds Budgétaires</b>	<b>9,68%</b>	<b>10,32%</b>	<b>9,62%</b>
<b>Taux de couverture par les provisions et AR (*)</b>	<b>63,21%</b>	<b>64,40%</b>	<b>61,54%</b>

(\*) Hors Agios réservés sur créances saines.

### 3.4.2.2 Le portefeuille titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 1,43% passant de 969 714 mille dinars au 30 juin 2020 à 983 582 mille dinars au 30 juin 2021.

Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés et des Bons du Trésor Assimilables.

La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Titres de participation	65 967	108 498	65 993	-39,2%
Parts Entrp Liées, Co-Entrp et Entrp Associées	50 271	51 251	81 552	-1,9%
Titres d'investissement	873 633	810 259	845 673	7,8%
Créances rattachées	43 859	48 797	32 624	-10,1%
<b>Provisions</b>	<b>-50 148</b>	<b>-49 091</b>	<b>-47 648</b>	<b>2,2%</b>
<b>Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>983 582</b>	<b>969 714</b>	<b>978 195</b>	<b>1,4%</b>

### 3.4.2.3 Les immobilisations nettes

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Immobilisations incorporelles nettes	2 170	2 040	2 643	6,4%
Immobilisations corporelles nettes	43 847	44 680	44 022	-1,9%
<b>Immobilisation Nettes</b>	<b>46 017</b>	<b>46 720</b>	<b>46 665</b>	<b>-1,5%</b>

Les immobilisations nettes ont diminué de 1,5% au 30/06/2021 contre diminution de 2,2% au 30/06/2020 pour s'établir à 46 017mD au 30/06/2021.



### 3.4.3 Les résultats d'exploitation

#### 3.4.3.1 Le Produit Net Bancaire

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Produit net bancaire	185 681	178 704	373 362	3,9%

Le produit net bancaire s'est établi, au 30 juin 2021 à 185 681mD contre 178 704mD au 30 juin 2020, marquant ainsi une progression de 3,9% contre une baisse de 0,77% au 30 juin 2020.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci-après une description de l'évolution de ces composantes.

#### 3.4.3.2 La marge en intérêt

Au 30 juin 2021, la marge d'intérêt s'est établie à 105 676mD, enregistrant ainsi une hausse de 8,4% contre une baisse de 4,1% au 30 juin 2020.

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Produits en intérêts	214 343	219 592	453 508	-2,4%
Charges en intérêts	108 667	122 146	237 944	-11,0%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>105 676</b>	<b>97 446</b>	<b>215 564</b>	<b>8,4%</b>

#### 3.4.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 31 084mD au 30 juin 2021 contre 25 920mD au 30 juin 2020 détaillées comme suit :

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Commissions perçues	33 011	27 219	61 103	21,3%
Commissions payées	1 927	1 299	3 110	48,3%
<b>Commissions nettes</b>	<b>31 084</b>	<b>25 920</b>	<b>57 993</b>	<b>19,9%</b>

### 3.4.3.4 Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Gain sur opérations financières et autres revenus	9 824	8 751	18 132	12,3%
Revenu du portefeuille d'investissement	39 097	46 587	81 673	-16,1%
<b>Total Autres Revenus</b>	<b>48 921</b>	<b>55 338</b>	<b>99 805</b>	<b>-11,6%</b>

Au 30 juin 2021, les autres revenus ont enregistré une baisse de 11,6% passant ainsi de 55 338mD au 30 juin 2020 à 48 921mD au 30 juin 2021, marqué essentiellement par la baisse des revenus du portefeuille d'investissement de 16%.

### 3.4.3.5 Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 30 juin 2021, 63 531mD marquant ainsi une hausse de 10,9% par rapport au 30 juin 2020. Cette hausse est due essentiellement à une augmentation des frais de personnel tenant compte des deux augmentations salariales sectorielles successives de 2020 et 2021.

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est augmenté de près de 2,1 points de pourcentage pour se situer à 34,2%.

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
Frais de personnel	43 372	37 366	73 446	16,1%
Charges générales d'exploitation	16 141	16 049	32 074	0,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4 018	3 889	7 932	3,3%
<b>Total Frais généraux</b>	<b>63 531</b>	<b>57 304</b>	<b>113 452</b>	<b>10,9%</b>
Coefficient d'exploitation	<b>34,2%</b>	<b>32,1%</b>	<b>30,4%</b>	

### 3.4.3.6 Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances et passifs

En matière de couverture des risques, la Banque de Tunisie a constitué les provisions suivantes au 30 Juin 2021 :

- Une dotation nette aux provisions individuelles de 9.269 mille dinars.
- Une dotation nette aux provisions collectives de 25.715 mille dinars.

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
<b>Créances passées par pertes</b>	<b>191</b>	<b>161</b>	<b>493</b>	<b>18,6%</b>
<b>Dotations aux Provisions et corrections sur créances</b>	<b>34 645</b>	<b>46 229</b>	<b>74 126</b>	<b>-25,1%</b>
Dotations aux provisions pour créances douteuses	34 984	46 271	74 280	-24,4%
Récupération sur créances radiées	-339	-42	-154	707,1%
Pertes sur créances couvertes par des provisions (Radiation)	0	0	23 390	
Reprise de provision sur créance radiées	0	0	-23 390	
<b>Pertes et Provisions pour passifs</b>	<b>6 877</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	
Pertes Diverses d'exploitation	0	0	705	
Provisions pour risque opérationnel et AED	0	0	381	
Provisions pour apurement des comptes	0	0	0	
Reprises de provisions sur risques et charges	6 877	0	-960	
<b>Dotation aux provisions pour créances et passifs</b>	<b>41 713</b>	<b>46 390</b>	<b>74 745</b>	<b>-10,1%</b>

### 3.4.3.7 Le résultat net

Au 30 juin 2021, le résultat net s'est établi à 45 773mD marquant ainsi une hausse de l'ordre de 25,4% par rapport au résultat arrêté au 30/06/2020 qui s'est établi à 36 489mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices comparés de la banque :

	En K.TND			
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Var S1 2021 / S1 2020
<b>Résultat net</b>	<b>45 773</b>	<b>36 489</b>	<b>102 288</b>	<b>25,4%</b>

### 3.5 LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30/09/2021



## BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 225.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

(en K.Dinars)	Du 01/06/2021 au 30/09/2021	Du 01/06/2020 au 30/09/2020	Sep-21	sept.-20	Déc-20 <sup>(3)</sup>	Var 3 <sup>ème</sup> TR2021- 3 <sup>ème</sup> TR2020
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>143 668</b>	<b>150 409</b>	<b>439 944</b>	<b>452 558</b>	<b>614 416</b>	<b>-2,8%</b>
Intérêts	108 864	119 249	323 207	338 841	453 508	-4,6%
Commissions en produits	16 934	16 388	49 945	43 607	61 103	14,5%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	17 870	14 772	66 792	70 110	99 805	-4,7%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>59 045</b>	<b>59 310</b>	<b>169 638</b>	<b>182 755</b>	<b>241 054</b>	<b>-7,2%</b>
Intérêts encourus	57 564	58 440	166 231	180 586	237 944	-7,9%
Commissions encourues	1 481	870	3 407	2 169	3 110	57,1%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>84 623</b>	<b>91 099</b>	<b>270 306</b>	<b>269 803</b>	<b>373 362</b>	<b>0,2%</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>214</b>	<b>439</b>	<b>583</b>	<b>810</b>	<b>1 215</b>	<b>-28,0%</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>31 655</b>	<b>26 011</b>	<b>87 524</b>	<b>79 426</b>	<b>105 521</b>	<b>10,2%</b>
Frais de personnel (*)	23 599	18 169	63 326	55 535	73 446	14,0%
Charges générales d'exploitation (*)	8 056	7 842	24 198	23 891	32 075	1,3%
<b>Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>1 098 784</b>	<b>970 306</b>	<b>978 195</b>	<b>13,2%</b>
Portefeuille titres commercial			102 063	0	0	0,0%
Portefeuille titres d'investissement dont :			996 721	970 306	978 195	2,7%
Bons de trésor en portefeuille			557 017	444 417	523 885	25,3%
<b>Encours net des crédits <sup>(1)</sup></b>			<b>4 790 750</b>	<b>4 773 363</b>	<b>4 827 549</b>	<b>0,4%</b>
<b>Encours des dépôts</b>			<b>4 717 104</b>	<b>4 282 176</b>	<b>4 300 501</b>	<b>10,2%</b>
Dépôts à vue			1 717 163	1 524 571	1 453 440	12,6%
Dépôts d'épargne			1 618 644	1 475 912	1 530 424	9,7%
Dépôts à terme			1 381 297	1 281 693	1 316 637	7,8%
<b>Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>433 873</b>	<b>504 529</b>	<b>468 691</b>	<b>-14,0%</b>
<b>Capitaux propres apparaissant au bilan <sup>(2)</sup></b>			<b>941 905</b>	<b>918 366</b>	<b>918 366</b>	<b>2,6%</b>

(\*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de comparabilité

(1) L'encours des crédits fin Septembre 2021 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période

(3) Chiffres audités

## Commentaire sur les principaux indicateurs d'activité au 30/09/2021

### **1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

#### **2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

##### **2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

##### **2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

#### **2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### **2.4. Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

### **2.5. Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6. Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2021 :**

A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint 4.790.750 mille dinars au 30/09/2021, contre 4.773.363 mille dinars au 30/09/2020, soit une augmentation de 0,4%.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de 10,2% passant de 4.282.176 mille dinars au 30/09/2020 à 4.717.104 mille dinars au 30/09/2021. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de 9,7% et des dépôts à vue de 12,6%.

- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de 14,0% passant de 504.529 mille dinars au 30 Septembre 2020 à 433.873 mille dinars au 30 Septembre 2021, suivant le rythme de remboursement prévu.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont baissé de 2,8% pour atteindre 439.944 mille dinars en Septembre 2021 contre 452.558 mille dinars à fin Septembre 2020. Cette baisse concerne principalement les intérêts 4,6%.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont baissé de 7,2% passant de 182.755 mille dinars à fin Septembre 2020 à 169.638 mille dinars à fin Septembre 2021.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 un montant de 270.306 mille dinars, contre 269.803 mille dinars à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit une hausse de 0,2%.

**Les charges opératoires** ont augmenté de **10,2%** pour atteindre **87.524** mille dinars au 30/09/2021 contre **79.426** mille dinars au 30/09/2020.

### 3.6 MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES)

Points forts	Points Faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actionnariat stable.</li> <li>• Synergie Groupe BT</li> <li>• Banque universelle disposant d'une offre de Services riches ciblant l'ensemble des métiers de la Banque et tous les segments de clients.</li> <li>• Capacité à maîtriser les charges.</li> <li>• Coût du risque maîtrisé et respect des ratios réglementaires.</li> <li>• Coût des ressources dans la moyenne du Secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché caractérisé par un fort niveau d'impayé.</li> <li>• SI arrivé à maturité.</li> <li>• Faible taille relativement aux investissements technologiques nécessaires.</li> <li>• Rythme de croissance inférieur à celui du secteur.</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des produits et services vers des segments porteurs.</li> <li>• Fonds propres importants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Persistance des incertitudes sur le plan macroéconomique et politique et plus particulièrement la crise sanitaire relative au COVID-19 ;</li> <li>• Dégradation de la situation financière des entreprises Tunisiennes par suite de la récession en Europe et recrudescence des impayés et du coût du risque.</li> <li>• Forte concurrence, qui sera encore plus exacerbée suite à la libéralisation externe.</li> <li>• Importante hausse des charges nécessaires à la croissance et aux technologies à acquérir.</li> <li>• Baisse des marges par suite d'une exacerbation de La concurrence et de la baisse des taux.</li> <li>• Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelle exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, IFRS...)</li> <li>• Environnement politique et social instable.</li> </ul>



### 3.7 FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

La Banque de Tunisie poursuit le développement de son dispositif de gestion des risques conformément aux exigences prudentielles et en ligne avec les bonnes pratiques Bâloises, dans l'objectif d'améliorer son profil de risque- rentabilité en respect des dispositions réglementaires et des covenants financiers avec ses bailleurs de fonds extérieurs.

#### Gouvernance et organisation de la gestion des risques

L'organisation de la gestion des risques de la BT se réfère à une politique générale reposant sur le conseil d'administration avec le Comité des Risques.

La politique générale arrête les bases de la gestion des risques au sein de la BT. Elle est conçue pour identifier les évènements potentiels susceptibles d'affecter la situation de la banque et pour gérer les risques dans les limites préalablement arrêtées.

#### 1- Risque de solvabilité

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'abrogé et remplacé par la circulaire aux Banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 22 juillet 2016, les Banques et les établissements financiers doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10% calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les risques encourus.

Le montant total des risques encourus pondérés de la Banque, s'élève au 31 décembre 2020 à 6 383 369 KDT et les fonds propres nets sont positifs de 1 011 320 KDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque est, au 31 décembre 2020 positif de 15,84 %, comme le démontre le tableau suivant :

Rubrique	Montant en mDT
Fonds Propres Nets	1 011 320
Risques Encourus	6 383 369
Ratio de couverture des risques	15,84%

#### 2- Risque de crédit

Dans un contexte caractérisé par le ralentissement de l'activité économique, le resserrement de la liquidité et la détérioration de la qualité des créanciers, la BT a poursuivi sa politique rigoureuse de gestion du risque de crédit.

Grâce aux efforts de recouvrement en plus de l'effet de l'opération de radiation de 22,7 MDT, le taux des créances classées s'est maintenu passant de 9,5% à fin décembre 2019 à 9,6% à fin décembre 2020. Il est également à noter le maintien du taux de couverture des créances classées entre fin 2019 et fin 2020, qui est passé de 61,7% à 61,5%, résultant de la politique de la banque en termes de provisionnement.

La Banque de Tunisie a également poursuivi la conception et le perfectionnement de son système de notation interne à travers la revue continue de ses modèles de comportement pour le portefeuille d'entreprises.

### 3- Risque de Marché

En application des dispositions de l'article 18 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, les risques de marché sont définis comme étant les risques de pertes sur des positions du bilan et du hors bilan à la suite de variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation tel que défini à l'article 20 de la circulaire 2018-06
- Le risque de change encouru pour tous les postes du bilan et du hors bilan.

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché doit couvrir au 31 décembre 2020 les risques suivants :

- Les risques de marché du portefeuille de négociation qui comprennent :
  - o Le risque sur titres de créance ou risque de taux d'intérêt, tel que défini à la section IV du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018. Ce risque est nul au 31 décembre 2020 ;
  - o Le risque de variation de prix sur titres de propriété, tel que défini à la section IV du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018. Ce risque est nul au 31 décembre 2020 ;
- Le risque de change, est défini par la section IV du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018. Le montant risque de change s'élève à 145 592 KDT au 31 décembre 2020 :

	EUR		USD		Montants en KDT Autres devises		
	Longue	Courte	Longue	Courte		Longue	Courte
Position nette au comptant (1)	1 340	-	237	-		997	-
Position nette à terme (2)	60 747	-	62 299	-		19 972	-
Garanties irrévocables et instruments similaires (3)	-	1 785	-	10 023		-	-
Equivalent delta net du portefeuille total d'options sur devises (4)	-	-	-	-		-	-
Opérations dont le risque de change est supporté par l'État (5)	-	-	-	-		-	-
Actifs durables et structurels (6)	-	-	-	-		-	-
<b>Position nette par devise (7) = (1)+(2)+(3)+(4)-(5)-(6)</b>	<b>62 087</b>	<b>1 785</b>	<b>62 536</b>	<b>10 023</b>		<b>20 969</b>	<b>-</b>
Total des positions longues nettes (8)	145 592						
Total des positions courtes nettes (9)	11 808						
Position nette globale soumise aux exigences de fonds propres (PNG)	145 592						
<b>Exigence en fonds propres au titre du risque de change (RCH)</b>	<b>11 647</b>						

#### 4- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des expositions aux changements des niveaux, de la pente ainsi que la courbure de la courbe de taux, de la volatilité des taux d'intérêt, de la vitesse des remboursements anticipés et des marges de crédit. Pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, la banque prête à des taux variables et rémunère également les déposants sur la base des taux variables.

#### 5- Risque Opérationnel

La BT a mis en place un dispositif de gestion de risque opérationnel visant à couvrir d'une manière globale et transversale l'ensemble des entités et des opérations de la Banque. Il comporte :

- L'outil de déclaration des incidents développé en interne et déployé au niveau du réseau et des services centraux avec la désignation de correspondants risque opérationnel pour assurer le relais en termes de déclaration des incidents et de contribution dans l'identification, l'évaluation et les propositions d'atténuation des risques ;
- La cartographie détaillée réalisée avec une approche bottom-up reposant sur l'analyse des métiers et des processus pour le recensement et l'évaluation des risques opérationnels ;
- et un système de reporting et de suivi des indicateurs clés de risque.

En termes d'exigence en fonds propres, la BT applique la méthode instituée par la circulaire BCT n° 2016-03 soit l'approche « Indicateur de base », qui prévoit une exigence de fonds propres de 15% de la moyenne du Produit Net Bancaire sur les trois derniers exercices. En 2020, le risque opérationnel a représenté moins de 10,4% du total des risques encourus.

En application des dispositions de l'article 17 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire calculée sur les trois derniers exercices comptables. Le montant des risques opérationnels est déterminé en multipliant par 12,5 l'exigence en fonds propres. L'application de ces dispositions donne le résultat suivant :

Libellé	Montant
Produit Net Bancaire 2020	373 362
Produit Net Bancaire 2019	361 114
Produit Net Bancaire 2018	327 577
<b>Moyenne des produits nets bancaires</b>	<b>354 018</b>
<b>Exigence en fonds propres au titre des risques opérationnels</b>	<b>53 103</b>
<b>TOTAL RISQUES OPERATIONNELS</b>	<b>663 784</b>

## **6- Risque de règlement**

Le risque de règlement, est défini par l'art.42 de la circulaire de la BCT n°2006-19 du 28/11/2006, comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.

Le risque de règlement/livraison, qu'il provienne du portefeuille de négociation ou du portefeuille bancaire tel que visé par la section V du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018. Ce risque est nul au 31 décembre 2020.

## **7- Risque de liquidité**

L'article 38 de la circulaire BCT n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de liquidité comme étant le risque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Ce risque est calculé par le ratio de liquidité (LCR) tel que défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2014-14 du 10/11/2014. L'article 1er de la dite circulaire stipule que ce ratio est calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants. Son objectif est d'améliorer la résistance de la banque contre la pénurie de liquidité à court terme.

La BT affiche, à la date du 31/12/2020, un ratio de liquidité de 153,7%. La BT a respecté le ratio réglementaire exigé par la BCT.

### **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

Conformément à l'article 54 de la circulaire n°2017-08, nous avons examiné le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB & FT) prévu par la législation et la réglementation en vigueur notamment :

- La loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent modifiée et complétée par la Loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019), et des normes internationales du GAFI (Groupe d'action financière).
- Le décret n°2016-1098 du 15 août 2016, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Commission Tunisienne des Analyses Financières « CTAF »
- Les décisions de la Commission Tunisienne des analyses financières « la CTAF » :
  - N°2006-01 du 20 avril 2006 relative à la déclaration des opérations ou transactions suspectes ou inhabituelles.
  - N°2006-02 du 20 avril 2006 portant directives générales aux établissements de crédit, aux banques non-résidentes et à l'Office National des Postes relatives à la détection et la déclaration des opérations ou transactions suspectes ou inhabituelles.
  - N°2017-03 du 02 mars 2017 modifiée par la décision n°2018-10, relative aux bénéficiaires effectifs.

Dans ce cadre et afin de se conformer à la réglementation en vigueur, la Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de lutte anti-blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Il s'agit essentiellement de :

- L'existence d'une cellule de conformité rattachée directement à la Direction Générale de la banque, chargée notamment de la gestion du risque lié au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. L'équipe a été renforcée et compte aujourd'hui 6 personnes dont trois cadres supérieurs.
- Les attributions de la Direction ont été élargies pour couvrir la veille réglementaire et le suivi des risques de non-conformité.
- L'activité de formation s'est développée pour sensibiliser l'ensemble du personnel aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et améliorer les compétences de l'équipe de Conformité dans ce domaine.
- A partir de l'exercice 2016, la cellule conformité a commencé à utiliser une application de profilage « SMART PROFILING » permettant notamment la détection et le suivi des opérations ou transactions inhabituelles.
- La cellule conformité est dotée d'un système de filtrage « SMART » intégrée avec le système de gestion de la banque. Ce système permet de détecter :
  - Toutes les opérations ou transactions effectuées par une personne figurant dans une des « blacks listes » auxquelles la Banque de Tunisie est abonnée telles que l'OFAC, l'UN, l'UK et l'EU.
  - Toute opération de retrait ou de versement d'un montant supérieur à 500 DT, effectuée par des associations.
- La cellule conformité analyse toutes les opérations détectées par le système de filtrage et de profilage et communique à la CTAF toutes les opérations jugées suspectes.
- Dès l'entrée en relation, la banque procède à la collecte des éléments d'informations permettant l'identification du client, de sa situation juridique, financière, professionnelle et économique et ce conformément à l'annexe 1 de la circulaire 2017-08. Les informations collectées relatives à l'identification des clients sont détaillées au niveau d'une fiche synthétique d'ouverture de compte.
- Toutes, les ouvertures de comptes en dinar ou en devise par les personnes physiques et les personnes morales sont validées à posteriori par la direction financière ou la direction de l'internationale qui procèdent à la vérification de l'exhaustivité des dossiers physiques des clients et de la correcte saisie des informations relatives aux clients au niveau du système d'information.
- Les ouvertures de comptes par les associations, les partis politiques et par les personnes politiquement exposées, sont validées par la cellule de conformité et approuvées par la Direction Générale de la banque.
- Le système d'information actuel de la banque ne permet pas l'ouverture d'un compte si toutes les informations requises relatives à l'identification du client ne sont pas remplies. Ainsi, nos travaux ne nous ont pas permis de détecter des comptes ouverts auprès de la banque qui sont anonymes ou avec des noms fictifs.
- Les agences n'exécutent pas des opérations de virements électroniques lorsque toutes les informations requises ne sont pas complètes.

- Les responsables au niveau des agences accordent une attention particulière à toute opération ou transaction qui paraît suspecte ou inhabituelle et transmettent le détail de la transaction à la cellule conformité pour qu'elle procède aux investigations nécessaires. Si les membres de la cellule anti-blanchiment jugent qu'il s'agit d'une opération suspecte une déclaration à la CTAF sera alors rédigée et ce conformément à l'annexe 1 de la décision 2006-01. Jusqu'au 31 décembre 2020, la banque n'a déclaré que 56 opérations.

Par ailleurs, et conformément aux articles 111 de la loi 2015-26 du 07 août 2015, de la décision de la CTAF N°2017-02 et de l'article 14 de la circulaire BCT N° 2018-09, la banque doit, lorsqu'elle conclue des conventions avec des correspondants bancaires transfrontaliers et autres relations similaires, notamment celles établies pour opérer des transactions de valeurs mobilières ou de virement électronique de fonds que ce soit pour leur propre compte à l'étranger ou pour le compte de leur client prendre des mesures de vigilances renforcées en se conformant aux obligations énumérées au niveau de l'article 14 de la circulaire BCT N°2018-09 du 18 octobre 2018. Pour se conformer, la cellule de conformité a élaboré une note de procédure relative à l'entrée en relation avec les correspondants bancaires transfrontaliers. Cette procédure exige de :

- Recueillir sur le correspondant, suffisamment d'informations et de renseignements publiquement disponibles et exploitables pour connaître la nature de ses activités et apprécier sa réputation.
- Vérifier que le pays du correspondant ne fait pas l'objet d'une ou de plusieurs mesures restrictives internationales de sanctions et que le correspondant en question n'est pas établi dans un pays présentant des défaillances stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Adresser un questionnaire au correspondant afin de s'assurer que le correspondant est agréé en vertu des lois du pays où il est établi, n'est pas une banque fictive, et qu'il n'autorise pas les banques fictives à utiliser ses comptes, rassembler sur le correspondant les renseignements nécessaires notamment sur la gouvernance, l'identité des dirigeants et de ses bénéficiaires effectifs et toute information pertinente les concernant, notamment la présence de personnes politiquement exposées, évaluer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme mis en place par le correspondant; vérifier si le correspondant a fait l'objet d'une enquête ou de mesures de la part d'une autorité de contrôle en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Vérifier le Code GIIN FATCA du correspondant et son statut FATCA sur le site de l'IRS.
- Recueillir, l'accord de la Direction Générale avant de nouer une relation d'affaires.

Dans leur rapport destiné à la BCT et relatif à l'exercice 2020, les CAC stipulent que, sur la base de leurs travaux de contrôle interne pour l'évaluation du risque de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ils n'ont pas relevé des faiblesses significatives qui peuvent exposer la banque à des risques majeurs de lutte anti-blanchiment.

#### **8- Risques juridiques :**

- L'existence de participation croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie et ce, contrairement aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

- La « BT » détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Les obligations et engagements de la « BT » vis-à-vis du directeur général et des directeurs généraux adjoints ont été fixés par le comité de rémunération et ce, contrairement aux dispositions de l'article 51 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et du code des sociétés commerciales.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes fait état d'une convention qui n'a pas été soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration et ce, contrairement aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

#### **9- Risque fiscal :**

- La société mère a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondie qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.
- La filiale « Astrée » a reçu une notification des résultats de la vérifications approfondie portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 11,5 MDT. Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

### **3.8 DEPENDANCE DE L'EMETTEUR**

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°2018-06 du 05/06/2018.

#### **Application de l'article 9 :**

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les Fonds Propres Nets et le total des actifs pondérés par les risques, s'élève au 31 décembre 2020, à 15,84% se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%.

En application des dispositions du même article, les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 7% des risques encourus.

Au 31 décembre 2020, le rapport entre les Fonds Propres Nets de base et le total des actifs pondérés par les risques, s'élève à 14,75% se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 7%.

<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)</b>	<b>941 683</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)</b>	<b>69 637</b>
Fonds propres complémentaires de premier niveau (H)	69 637
Fonds propres complémentaires de deuxième niveau (I)	-
<b>FONDS PROPRES NETS (FPN)</b>	<b>1 011 320</b>
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (RE)</b>	<b>6 383 369</b>
<b>1- Actifs pondérés au titre des risques de crédit et de contrepartie sur les instruments dérivés (R1)</b>	<b>5 573 993</b>
1-1 actifs pondérés au titre des risques de crédit (E1)	5 570 942
1-2 actifs pondérés au titre des risques de contrepartie sur les instruments dérivés (F)	3 051
<b>2- Actifs pondérés au titre des risques opérationnels (R2)</b>	<b>663 784</b>
<b>3- Actifs pondérés au titre des risques de marché (R3)</b>	<b>145 592</b>
3-1 actifs pondérés au titre du risque de taux d'intérêt (RST)+(RGT)	-
3-2 actifs pondérés au titre du risque de variation de prix des titres de propriété	-
3-3 actifs pondérés au titre du risque de change (RCH)	145 592
3-4 actifs pondérés au titre du risque de règlement-livraison (R4)	-
300% des dépassements enregistrés par rapport aux normes prévues (art 50, 51 et 52)	-
<b>RATIO DE SOLVABILITE (RS)</b>	<b>15,84%</b>
<b>RATIO TIER 1 (RT1)</b>	<b>14,75%</b>

#### **Application de l'article 50 :**

L'article 50 de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque, soit 50,6 MDT, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets (FPN) soit 3 034 MD. **Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 5% des FPN de la banque s'élèvent à 660,7 MDT, soit inférieur à 3 fois les FPN.**

De plus, l'article 50 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la banque, soit 151,7 MDT, ne doit pas excéder 1,5 fois les Fonds Propres Nets corrigés, soit 1 517 MDT.

**Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 15% des FPN de la banque s'élèvent à 205,3 MDT, soit inférieur à 1,5 fois les FPN.**

#### **Application de l'article 51 :**

Conformément à l'article 51 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la Banque, soit 252,8 MDT.

Au 31/12/2020, aucune relation dont le risque encouru dépasse 25% des FPN n'a été identifiée.

**Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque.**

#### **Application de l'article 52 :**

L'Article 52 de ladite circulaire stipule que les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti à partir du 31/12/2020, soit 252,8 MDT.



Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque. En effet, le total des risques encourus sur la population susvisée est de l'ordre de 84,7 MDT, soit 8,4% des FPN de la banque.

NOM OU RAISON SOCIALE	MONTANT (mD)
SICAV RENDEMENT	31 168
CIE D'ASSURANCES ET REASSURANCES"ASTREE"	19 484
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE"CARTHAGO"	13 402
SOCIETE LE POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	6 220
PLACEMENTS DE TUNISIE -SICAF	5 612
BT SICAR	4 848
TFT	999
SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE « SBT »	990
SPPI SICAF	579
M. SADRI CHIHAOUI	467
M. ZOUHEIR HASSEN	375
SICAV CROISSANCE	256
FONCIERES LES OLIVIERS SA	159
M.KAMEL JENDOUBI	110
SOCIETE MEHARI BEACH (KAMOUN)	15
TUNISIE AUDIT ET CONSEIL_GRANT THORNTON	12
SET	9
EUREKA INGENIERIE (KHALED EL FEKIH)	2
SOCIETE CAPITAL & INVESTISS CAPINVEST SICAF (KAMOUN)	1
<b>Total</b>	<b>84 709</b>

### 3.9 LITIGE ET ARBITRAGE

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la banque en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

### 3.10 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE

Les investissements sur la période 2021– 2025 se présentent comme suit :

en mDT	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Immobilisations incorporelles	120	823	9 500	2 000	0	0	-100,0%
Immobilisations corporelles	1 050	4 750	8 800	8 750	9 188	9 647	55,8%
<b>Total investissements</b>	<b>1 170</b>	<b>5 573</b>	<b>18 300</b>	<b>10 750</b>	<b>9 188</b>	<b>9 647</b>	<b>52,5%</b>

R : réalisé

P : prévisionnel

## 4 CHAPITRE 4 – PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

### 4.1 PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2020

#### 4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2020

##### Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération :

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Acquist	Reclass	Cessions	Valeur brute au 31.12.2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 086</b>	<b>1 591</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 677</b>
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	15 676	1 591	0	0	17 267
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>157 078</b>	<b>5 096</b>	<b>0</b>	<b>(725)</b>	<b>161 449</b>
Immeubles d'exploitation	66 329	207	460	0	66 996
Immeubles hors exploitation	1 318	0	0	0	1 318
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	1 281
Agencements	12 860	1 259	190	0	14 309
Matériel informatique	33 237	1 305	0	0	34 542
Matériels bancaires	18 394	558	0	0	18 952
Matériel de transport	2 973	786	0	(725)	3 034
Immobilisations en cours	613	371	(841)	0	143
Autre matériel	19 816	610	191	0	20 617
<b>Total AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération</b>	<b>173 164</b>	<b>6 687</b>	<b>0</b>	<b>(725)</b>	<b>179 126</b>

### Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette :

En K.TND	Valeur brute au 31.12.2020	Amorts cumulés au 31.12.2019	Dotation 2020	Reprise 2020	Amorts cumulés au 31.12.2020	Valeur comptable nette au 31.12.2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 677</b>	<b>13 797</b>	<b>1 237</b>	<b>0</b>	<b>15 034</b>	<b>2 643</b>
Frais d'établissement	189	189	0	0	189	0
Logiciels informatiques	17 267	13 608	1 237	0	14 845	2 422
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>161 449</b>	<b>111 449</b>	<b>6 695</b>	<b>-716</b>	<b>117 428</b>	<b>44 021</b>
Immeubles d'exploitation	66 996	41 861	2 293	0	44 154	22 842
Immeubles hors exploitation	1 318	397	58	0	455	863
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	0	1 281
Agencements	14 309	10 302	473	0	10 775	3 534
Matériel informatique	34 542	27 409	1 756	0	29 165	5 377
Matériels bancaires	18 952	15 793	430	0	16 223	2 729
Matériel de transport	3 034	1 912	487	-716	1 683	1 351
Immobilisations en cours	143	0	0	0	0	143
Autre matériel	20 617	13 775	1 198	0	14 973	5 644
<b>Total Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette</b>	<b>179 126</b>	<b>125 246</b>	<b>7 932</b>	<b>-716</b>	<b>132 462</b>	<b>46 664</b>

#### 4.1.2 Situation du portefeuille titres au 31/12/2020 :

En K.TND	déc.-20	déc.-19
<b>Titres de propriété</b>	<b>459 471</b>	<b>444 442</b>
Titres de participation	65 993	108 729
Parts dans les entreprises associées	31 524	3 759
Parts dans les entreprises liées	50 028	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	281 926
<b>Titres de créances</b>	<b>570 197</b>	<b>533 595</b>
Emprunts nationaux	5 863	10 863
Obligations	4 000	5 000
Bons de trésor assimilables	560 334	517 732
<b>Primes et décotes sur les BTA</b>	<b>(36 449)</b>	<b>(28 615)</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>32 624</b>	<b>30 734</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>(47 648)</b>	<b>(46 636)</b>
<b>Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>978 195</b>	<b>933 520</b>

### Tableau de variation des Titres d'investissement :

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2020
<b>Titres de propriété</b>	<b>444 442</b>	<b>459 389</b>	<b>444 360</b>	<b>459 471</b>
Titres de participation	108 729	32	42 767	65 994
Parts dans les entreprises associées	3 759	429 343	401 578	31 524
Parts dans les entreprises liées	50 028	14	15	50 027
Fonds gérés par des SICAR	281 926	30 000	0	311 926
<b>Titres de créances</b>	<b>533 595</b>	<b>142 392</b>	<b>105 790</b>	<b>570 197</b>
Emprunts nationaux	10 863	0	5 000	5 863
Obligations	5 000	0	1 000	4 000
Bons de trésor assimilables	517 732	142 392	99 790	560 334
<b>Tableau de variation des Titres d'investissement</b>	<b>978 037</b>	<b>601 781</b>	<b>550 150</b>	<b>1 029 668</b>

### Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété :

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2020
Participations directes	27 980	32	231	27 781
Participations en rétrocession	80 749	0	42 537	38 212
<b>Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété</b>	<b>108 729</b>	<b>32</b>	<b>42 768</b>	<b>65 993</b>

#### 4.1.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2021

##### 4.1.3.1 Acquisition et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2021 :

	Solde au 30.06.2021	Acquisition	Cessions/Sorties	Valeur brute au 31.10.2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 550</b>	<b>1 303</b>	<b>0</b>	<b>18 853</b>
Logiciels informatiques	17 550	1 303	0	18 853
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>161 497</b>	<b>1 969</b>	<b>143</b>	<b>163 323</b>
Immeubles d'exploitation	67 313	43	43	67 313
Agencements	15 142	423	0	15 565
Matériel informatique	34 546	119	0	34 665
Matériels bancaires	19 543	393	0	19 936
Matériel de transport	3 486	0	100	3 386
Immobilisations en cours	261	316	0	577
Autre matériel	21 206	675	0	21 881
<b>Total</b>	<b>179 047</b>	<b>3 272</b>	<b>143</b>	<b>182 176</b>

##### 4.1.3.2 Acquisition et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2021 :

En K.TND

	Solde au 30.06.2021	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 31.10.2021
<b>Titres de propriété</b>	<b>428 164</b>	<b>2 730</b>	<b>3 965</b>	<b>426 929</b>
Titres de participation	65 967	20	521	65 466
Parts dans les entreprises associées	356	2 515	2 515	356
Parts dans les entreprises liées	49 915	195	929	49 181
Fonds gérés par des SICAR	311 926	0	0	311 926
<b>Titres de créances</b>	<b>609 675</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>623 675</b>
Emprunts nationaux	690	15 000	0	15 690
Obligations	4 000	0	1 000	3 000
Bons de trésor assimilables	604 985	0	0	604 985
<b>Tableau de variation des Titres d'investissement</b>	<b>1 037 839</b>	<b>17 730</b>	<b>4 965</b>	<b>1 050 604</b>

## 4.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2020

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne les points suivants :

- Des frais d'établissement sont inscrits parmi les immobilisations incorporelles et ce contrairement aux dispositions de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles.

Aussi, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les règles de couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale.

- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note portant sur les créances sur crédit-bail et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 44 de la NC 41 relative aux contrats de location.

- Une note sur le portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les emprunts et ressources spéciales et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur l'état des engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 47 de la NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les crédits documentaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les actifs donnés en garantie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les engagements de financements donnés et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les garanties reçues et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 35 et 49 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 et suivants.**

#### 4.2.1 États financiers individuels au 31/12/2020

##### Bilans individuels comparés au 31 décembre

En K.TND	Notes	déc.-20	déc.-19	déc.-18
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	212 286	181 342	246 521
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	189 496	368 735	257 178
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 827 549	4 453 973	4 465 443
AC5 - Portefeuille d'investissement	3.4	978 195	933 520	921 015
AC6 - Valeurs immobilisées	3.5	46 664	47 918	49 617
AC7 - Autres actifs (*)	3.6	32 286	38 466	50 237
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 286 476</b>	<b>6 023 954</b>	<b>5 990 011</b>
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.1	265 221	272 811	628 381
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	49 239	78 056	141 370
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	4 300 501	4 025 574	3 745 129
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	468 691	531 014	431 069
PA5 - Autres passifs (*)	4.5	182 170	198 133	204 736
<b>Sous-Total des Passifs</b>		<b>5 265 822</b>	<b>5 105 588</b>	<b>5 150 685</b>
CP1 - Capital social		225 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		585 283	555 283	457 783
CP4 - Report à nouveau		108 083	2 793	45 996
CP5 - Bénéfice de l'exercice		102 288	135 290	110 547
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	4.6	<b>1 020 654</b>	<b>918 366</b>	<b>839 326</b>
<b>Total Passifs et Capitaux propres</b>		<b>6 286 476</b>	<b>6 023 954</b>	<b>5 990 011</b>

(\*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité



### Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

En K.TND	Notes	déc.-20	déc.-19	déc.-18
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	628 107	622 367	712 092
HB2 - Crédits documentaires	5.2	355 495	196 317	285 966
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	319 869	339 622	655 482*
<b>Total des Passifs éventuels</b>		<b>1 303 471</b>	<b>1 158 306</b>	<b>1 653 540</b>
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	250 082	213 926	295 106
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>250 082</b>	<b>213 926</b>	<b>295 106</b>
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	0	932	9 438
HB7 - Garanties reçues	5.6	2 460 309	2 233 605	2 207 763
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>2 460 309</b>	<b>2 234 537</b>	<b>2 217 201</b>

(\*) Chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

## Etats de résultats individuels comparés au 31 décembre

En K.TND	Notes	déc.-20	déc.-19	déc.-18
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	453 508	473 871	400 457
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	61 103	60 661	58 589
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	18 132	31 822	32 613
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	81 673	54 491	54 354
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>614 416</b>	<b>620 845</b>	<b>546 013</b>
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	237 944	256 272	216 076
CH2 - Commissions encourues	6.6	3 110	3 459	2 360
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>241 054</b>	<b>259 731</b>	<b>218 436</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>373 362</b>	<b>361 114</b>	<b>327 577</b>
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	74 746	36 147	61 504
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	4 567	12 769	2 314
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	1 215	1 389	988
CH6 - Frais de personnel	6.10	73 446	74 831	68 522
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.11	32 075	32 327	28 064
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	7 932	7 446	7 199
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>181 811</b>	<b>198 983</b>	<b>160 962</b>
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	-11 319	499	420
CH11 - Impôt sur les bénéfices		61 584	64 192	45 751
<b>Résultat net des activités ordinaires</b>		<b>108 908</b>	<b>135 290</b>	<b>115 631</b>
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	6.14	-6 620	0	-5 084
<b>Résultat net de la période</b>		<b>102 288</b>	<b>135 290</b>	<b>110 547</b>

## Etats de flux de trésorerie individuels comparés au 31 décembre

En K.TND	Notes	déc.-20	déc.-19	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	518 131	562 025	478 769
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	-248 849	-248 065	-212 477
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-36 255	-324 410	134 064
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-415 529	-5 881	-309 698
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		282 574	268 428	287 251
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-94 319	-88 236	-84 988
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-56 326	-26 484	-11 429
Impôt sur les bénéfices		-61 585	-64 192	-50 837
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-112 158</b>	<b>73 185</b>	<b>230 655</b>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 783	48 793	49 744
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-47 351	-19 576	-162 016
Acquisition/ cession sur immobilisations		-6 219	-5 215	-10 364
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>26 213</b>	<b>24 002</b>	<b>-122 636</b>
Augmentation/diminution ressources spéciales		-62 177	100 297	86 091
Dividendes versés	7.3	0	-56 250	-72 000
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>-62 177</b>	<b>44 047</b>	<b>14 091</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>-148 122</b>	<b>141 234</b>	<b>122 110</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		419 157	277 923	155 813
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	7.4	<b>271 035</b>	<b>419 157</b>	<b>277 923</b>

## 4.2.2 Notes aux états financiers individuels au 31 décembre 2020

### Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	141 939	63,08%
Actionnaires Etrangers	83 061	36,92%
<b>Total</b>	<b>225 000</b>	<b>100%</b>

### Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 décembre 2020, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

#### 1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

##### 1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

### **1.2. La constatation des commissions**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

### **1.3. La constatation des dividendes**

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

### **1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing**

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

### **1.5. Le processus de réservation des produits**

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

## 2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

### 2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

- Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur

éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

▪ Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

**2.2. Les immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

\* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

\* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

\* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

▪ Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

\* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

\* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

▪ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

## 2.3. Le portefeuille-titres

### 2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

#### a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

#### b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

### 2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.



## **b) Les titres de placement**

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

## **c) Les titres d'investissement**

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

## **2.4. Les engagements de la banque**

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

### **2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan**

#### **a) L'évaluation initiale des engagements**

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

#### **b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté**

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

#### **c) Le processus de classification des créances :**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

#### **d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances**

##### **Les provisions individuelles :**

###### **▪ Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

###### **▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

##### **Les provisions collectives :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque

additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence) ;

- Le calcul de la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence) à partir des taux de provisionnement de chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 Décembre 2020, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
<b>I. Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	20%
Industries mécaniques et électriques	38%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	43%
Industries pharmaceutique	28%
Autres industries	32%
BTP	40%
Tourisme	31%
Agences de voyage	26%
Agence de location de voitures	25%
Promotion immobilière	20%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	34%
Télécom et TIC	60%
Autres services	35%
<b>II. Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	20%
Autres organismes publics	20%
<b>III. Particuliers</b>	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	22%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	47%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	36%

## 2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

### a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

#### **b) Les garanties reçues par la banque**

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

### **2.5. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A

chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

## **2.6. Les impôts sur les bénéfices**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

## **2.7. L'évaluation des capitaux propres**

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

## **2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

### **a) Les dépôts à vue**

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

### **b) Les comptes d'épargne**

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

**c) Les comptes à terme et bons de caisse**

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

**d) Les certificats de dépôts**

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

**e) Les pensions livrées**

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

## Notes sur les actifs

### Note 3.1

#### AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Caisse Dinars	37 665	30 879
Caisse Devises	2 050	4 382
Banque Centrale de Tunisie	172 045	145 566
CCP	526	515
<b>Total AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale, CCP et la TGT</b>	<b>212 286</b>	<b>181 342</b>

### Note 3.2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>25 630</b>	<b>21 936</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	25 628	21 934
Comptes débiteurs des banques et correspondants (en DT convertible)	2	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>161 416</b>	<b>344 661</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	162 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	82 295	103 709
Prêts aux organismes financiers spécialisés	79 121	78 952
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 450</b>	<b>2 138</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	62	88
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 388	2 050
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>189 496</b>	<b>368 735</b>

#### AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois- 1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-20
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>25 630</b>	-	-	-	-	<b>25 630</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	25 628	-	-	-	-	25 628
Comptes débiteurs des banques et correspondants en Dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>79 121</b>	<b>82 295</b>	-	-	-	<b>161 416</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	-	-	-
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	82 295	-	-	-	82 295
Prêts aux organismes financiers spécialisés	79 121	-	-	-	-	79 121
<b>Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>104 751</b>	<b>82 295</b>	-	-	-	<b>187 046</b>



### Note 3.3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>287 643</b>	<b>380 101</b>
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	<b>4 259 984</b>	<b>3 745 593</b>
<b>Créances sur crédit-bail</b>	<b>100 151</b>	<b>87 121</b>
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	<b>7 773</b>	<b>10 282</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>302 770</b>	<b>285 440</b>
Financements sur ressources externes	295 202	281 253
Financements sur ressources budgétaires	7 568	4 187
<b>Créances impayées douteuses et litigieuses</b>	<b>222 931</b>	<b>256 892</b>
Créances impayées	43 334	72 255
Créances au contentieux	179 597	184 637
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>66 565</b>	<b>51 927</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>(420 268)</b>	<b>(363 383)</b>
Agios réservés	(33 854)	(24 260)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(386 414)	(339 123)
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 827 549</b>	<b>4 453 973</b>

#### AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2019	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31.12.2020
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	175	-	176
Agios réservés sur ressources extérieures	1 446	2 282	(1 084)	2 644
Agios réservés sur ressources ordinaires	16 994	26 352	(30 420)	12 926
Agios réservés sur créances de leasing	256	681	(572)	365
Autres agios réservés	5 563	19 117	(6 937)	17 743
<b>Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'AGR</b>	<b>24 260</b>	<b>48 607</b>	<b>(39 013)</b>	<b>33 854</b>

#### AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2019	Dotation nette	Provisions au 31.12.2020
Provisions individuelles	291 404	24 686	316 090
Provisions collectives	47 719	22 605	70 324
<b>Total AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>339 123</b>	<b>47 291</b>	<b>386 414</b>

Les provisions sur la clientèle sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	>5ans	déc.-20
Comptes ordinaires débiteurs	-	287 574	69	-	-	287 643
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 147 553	710 406	1 844 972	557 053	4 259 984
Créances sur crédit-bail	-	11 743	27 025	59 645	1 738	100 151
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	6 180	1 206	387	-	7 773
Crédits sur ressources spéciales	-	22 177	44 844	190 395	45 354	302 770
Créances impayées douteuses	222 931	-	-	-	-	222 931
<b>Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle</b>	<b>222 931</b>	<b>1 475 227</b>	<b>783 550</b>	<b>2 095 399</b>	<b>604 145</b>	<b>5 181 252</b>

### AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	déc.-20
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	287 643	287 643
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	4 259 984	4 259 984
Créances sur crédit-bail	-	-	-	100 151	100 151
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	7 773	7 773
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	302 770	302 770
Créances impayées douteuses	-	-	-	222 931	222 931
<b>Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 181 252</b>	<b>5 181 252</b>

## Note 3.4

### AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Titres de propriété</b>	<b>459 471</b>	<b>444 442</b>
Titres de participation	65 993	108 729
Parts dans les entreprises associées	31 524	3 759
Parts dans les entreprises liées	50 028	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	281 926
<b>Titres de créances</b>	<b>570 197</b>	<b>533 595</b>
Emprunts nationaux	5 863	10 863
Obligations	4 000	5 000
Bons de trésor assimilables	560 334	517 732
<b>Primes et décotes sur les BTA</b>	<b>(36 449)</b>	<b>(28 615)</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>32 624</b>	<b>30 734</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>(47 648)</b>	<b>(46 636)</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>978 195</b>	<b>933 520</b>

### AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2020
<b>Titres de propriété</b>	<b>444 442</b>	<b>459 389</b>	<b>444 360</b>	<b>459 471</b>
Titres de participation	108 729	32	42 768	65 993
Parts dans les entreprises associées	3 759	429 343	401 578	31 524
Parts dans les entreprises liées	50 028	14	14	50 028
Fonds gérés par des SICAR	281 926	30 000	-	311 926
<b>Titres de créances</b>	<b>533 595</b>	<b>142 392</b>	<b>105 790</b>	<b>570 197</b>
Emprunts nationaux	10 863	-	5 000	5 863
Obligations	5 000	-	1 000	4 000
Bons de trésor assimilables	517 732	142 392	99 790	560 334
<b>Total AC5.1 - Tableau de variation des T. d'investissement</b>	<b>978 037</b>	<b>601 781</b>	<b>550 150</b>	<b>1 029 668</b>

### AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2020
Participations directes	27 980	32	231	27 781
Participations en rétrocession	80 749	-	42 537	38 212
<b>Total AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété</b>	<b>108 729</b>	<b>32</b>	<b>42 768</b>	<b>65 993</b>

### AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscriptions	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2020
SICAV Croissance	1 114	-	858	256
SICAV Rendement	2 545	429 343	400 720	31 168
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
<b>Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées</b>	<b>3 759</b>	<b>429 343</b>	<b>401 578</b>	<b>31 524</b>

### AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	déc.-20	déc.-19
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	3,82%	5,00%
SICAV Croissance	2,37%	9,57%
SICAV Rendement	5,95%	0,57%

## AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscriptions	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2020
Transport de Fonds de Tunisie	999	-	-	999
Placement Tunisie SICAF	5 613	14	14	5 613
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	-	-	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
ASTREE Assurance	17 217	-	-	17 217
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
<b>Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées</b>	<b>50 028</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>50 028</b>

## AC5.6 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

	déc.-20	déc.-19
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%
ASTREE Assurance	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,88%	39,95%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%

## AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Dotations	Reprises	Solde au 31.12.2020
Provisions sur titres de participation	28 593	710	(316)	28 987
Provisions sur fonds gérés	18 043	2 922	(2 304)	18 661
<b>Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement</b>	<b>46 636</b>	<b>3 632</b>	<b>(2 620)</b>	<b>47 648</b>

## AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-20
Titres de participation	10 934	55 059	65 993
Parts dans les entreprises associées	-	31 524	31 524
Parts dans les entreprises liées	22 829	27 199	50 028
<b>Total</b>	<b>33 763</b>	<b>113 782</b>	<b>147 545</b>

## Note 3.5

### AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 677</b>	<b>16 086</b>
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	17 267	15 676
Fonds de commerce	221	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>161 449</b>	<b>157 078</b>
Immeubles d'exploitation	66 996	66 329
Immeubles hors exploitation	1 318	1 318
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	14 309	12 860
Matériel informatique	34 542	33 237
Matériels bancaires	18 952	18 394
Matériel de transport	3 034	2 973
Immobilisations en cours	143	613
Autre matériel	20 617	19 816
<b>Cumuls des amortissements</b>	<b>(132 462)</b>	<b>(125 246)</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(15 034)	(13 797)
Amortissements des immobilisations corporelles	(117 428)	(111 449)
<b>Total AC6 - Valeurs immobilisées</b>	<b>46 664</b>	<b>47 918</b>

## AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31.12.2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 086</b>	<b>1 591</b>	-	-	<b>17 677</b>
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	15 676	1 591	-	-	17 267
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>157 078</b>	<b>5 096</b>	-	<b>(725)</b>	<b>161 449</b>
Immeubles d'exploitation	66 329	207	460	-	66 996
Immeubles hors exploitation	1 318	-	-	-	1 318
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	12 860	1 259	190	-	14 309
Matériel informatique	33 237	1 305	-	-	34 542
Matériels bancaires	18 394	558	-	-	18 952
Matériel de transport	2 973	786	-	(725)	3 034
Immobilisations en cours	613	371	(841)	-	143
Autre matériel	19 816	610	191	-	20 617
<b>Total AC6.1 – Ventilation des valeurs immobilisées selon type d'opération</b>	<b>173 164</b>	<b>6 687</b>	-	<b>(725)</b>	<b>179 126</b>

## 6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2020	Amts cumulés FY19	Dotations	Reprises	Amts cumulés FY20	Valeur comptable nette au 31.12.2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 677</b>	<b>13 797</b>	<b>1 237</b>	-	<b>15 034</b>	<b>2 643</b>
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	17 267	13 608	1 237	-	14 845	2 422
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>161 449</b>	<b>111 449</b>	<b>6 695</b>	<b>(716)</b>	<b>117 428</b>	<b>44 021</b>
Immeubles d'exploitation	66 996	41 861	2 293	-	44 154	22 842
Immeubles hors exploitation	1 318	397	58	-	455	863
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	14 309	10 302	473	-	10 775	3 534
Matériel informatique	34 542	27 409	1 756	-	29 165	5 377
Matériel bancaire	18 952	15 793	430	-	16 223	2 729
Matériel de transport	3 034	1 912	487	(716)	1 683	1 351
Immobilisations en cours	143	-	-	-	-	143
Autre matériel	20 617	13 775	1 198	-	14 973	5 644
<b>Total AC6.2 - Ventilation des V. immobilisées selon la valeur brute et nette</b>	<b>179 126</b>	<b>125 246</b>	<b>7 932</b>	<b>(716)</b>	<b>132 462</b>	<b>46 664</b>

### Note 3.6

#### AC7 - Autres actifs

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Siège, succursales et agences (*)</b>	<b>3 525</b>	<b>1 758</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11 579</b>	<b>19 433</b>
Compensation reçue	4 446	11 140
Compte d'ajustement devises	2 192	3 200
Agios, débits à régulariser et divers	4 941	5 093
<b>Débiteurs divers</b>	<b>17 182</b>	<b>17 275</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>32 286</b>	<b>38 466</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

### Notes sur les Passifs

#### Note 4.1

##### PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND	déc.-20	déc.-19
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	<b>265 000</b>	<b>272 000</b>
Emprunts en dinars	265 000	272 000
Emprunts en devises	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	<b>221</b>	<b>811</b>
<b>Total PA1 - Banque centrale et CCP</b>	<b>265 221</b>	<b>272 811</b>

##### PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-20
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	-	<b>265 000</b>	-	-	-	<b>265 000</b>
Emprunts en dinars	-	265 000	-	-	-	265 000
Emprunts en devises	-	-	-	-	-	-
<b>Total PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	-	<b>265 000</b>	-	-	-	<b>265 000</b>

#### Note 4.2

##### PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND	déc.-20	déc.-19
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>23 615</b>	<b>18 587</b>
Banques et correspondants étrangers	16 418	11 656
Organismes financiers spécialisés	7 197	6 931
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>25 562</b>	<b>59 230</b>
Emprunts en dinars	17 000	-
Emprunts en devises	8 562	59 230
<b>Dettes rattachées</b>	<b>62</b>	<b>239</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>49 239</b>	<b>78 056</b>

**PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle**

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-20
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>23 615</b>	-	-	-	-	<b>23 615</b>
Banques et correspondants étrangers	16 418	-	-	-	-	16 418
Organismes financiers spécialisés	7 197	-	-	-	-	7 197
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	-	<b>25 562</b>	-	-	-	<b>25 562</b>
Emprunts en dinars	-	17 000	-	-	-	17 000
Emprunts en devises	-	8 562	-	-	-	8 562
<b>Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>23 615</b>	<b>25 562</b>	-	-	-	<b>49 177</b>

**Note 4.3**

**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

En K.TND	déc.-20	déc.-19
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 323 061</b>	<b>1 212 639</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 530 424</b>	<b>1 345 969</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 514 627	1 329 248
Autres comptes d'épargne	15 797	16 721
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 316 637</b>	<b>1 328 766</b>
Comptes à terme	775 824	954 701
Bons de caisse	23 240	23 565
Certificats de dépôts	458 000	350 500
Pensions livrées	59 573	-
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>91 610</b>	<b>91 783</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>38 769</b>	<b>46 417</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 300 501</b>	<b>4 025 574</b>

**PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle**

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-20
<b>Comptes à vue</b>	-	<b>1 027 923</b>	<b>295 138</b>	-	-	<b>1 323 061</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	-	-	<b>153 044</b>	<b>1 377 380</b>	-	<b>1 530 424</b>
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	151 464	1 363 163	-	1 514 627
Autres comptes d'épargne	-	-	1 580	14 217	-	15 797
<b>Dépôts à terme</b>	-	<b>696 337</b>	<b>565 033</b>	<b>55 267</b>	-	<b>1 316 637</b>
Comptes à terme	-	413 544	317 463	44 817	-	775 824
Bons de caisse	-	5 720	14 570	2 950	-	23 240
Certificats de dépôts	-	217 500	233 000	7 500	-	458 000
Pensions livrées	-	59 573	-	-	-	59 573
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	-	<b>18 531</b>	<b>73 079</b>	-	-	<b>91 610</b>
<b>Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	-	<b>1 742 791</b>	<b>1 086 294</b>	<b>1 432 647</b>	-	<b>4 261 732</b>



**PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie**

En K.TND	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	déc.-20
<b>Comptes à vue</b>	<b>7 197</b>	<b>32</b>	-	<b>1 315 832</b>	<b>1 323 061</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	-	-	-	<b>1 530 424</b>	<b>1 530 424</b>
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 514 627	1 514 627
Autres comptes d'épargne	-	-	-	15 797	15 797
<b>Dépôts à terme</b>	<b>179 635</b>	<b>184 444</b>	-	<b>952 558</b>	<b>1 316 637</b>
Comptes à terme	116 635	64 444	-	594 745	775 824
Bons de caisse	-	-	-	23 240	23 240
Certificats de dépôts	63 000	120 000	-	275 000	458 000
Pensions livrées	-	-	-	59 573	59 573
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	-	-	-	<b>91 610</b>	<b>91 610</b>
<b>Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie</b>	<b>186 832</b>	<b>184 476</b>	-	<b>3 890 424</b>	<b>4 261 732</b>

**Note 4.4**

**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>464 980</b>	<b>527 450</b>
Ressources extérieures	455 317	521 077
Ressources budgétaires	9 663	6 373
<b>Dettes rattachées</b>	<b>3 711</b>	<b>3 564</b>
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>468 691</b>	<b>531 014</b>

**PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) par durée résiduelle**

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-20
Ressources spéciales	15 757	89 369	285 013	74 841	<b>464 980</b>

## Note 4.5

### PA5 - Autres Passifs

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Comptes de régularisation (*)</b>	<b>103 538</b>	<b>108 890</b>
Compensation à régler	81 524	92 033
Comptes d'ajustement devises	196	0
Agios, crédits à régulariser et divers	16 800	15 773
Siège, succursales et agences	5 018	1 084
<b>Provisions</b>	<b>37 229</b>	<b>33 693</b>
Provisions pour risques et charges diverses	23 798	24 377
Provisions pour congés payés	2 178	2 353
Provisions pour créances en hors bilan	11 253	6 963
<b>Créditeurs divers</b>	<b>41 403</b>	<b>55 550</b>
Créditeurs sur opérations d'impôt	19 776	30 793
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 576	4 619
Créditeurs sur opérations BCT	414	494
Créditeurs sur opérations avec le personnel	10 469	13 525
Créditeurs sur opérations sur titres	1 616	1 621
Chèques à payer	3 664	3 712
Autres créditeurs	888	786
<b>Total PA5 - Autres Passifs</b>	<b>182 170</b>	<b>198 133</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a répondu à ces deux notifications dans les délais impartis pour formuler ses remarques et son opposition sur certains points notifiés.

Suite à des négociations, tenant compte de la réponse de l'administration fiscale courant du mois de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019. Tout éventuel risque sur ce dossier est complètement couvert par les provisions constituées par la banque.

## Notes sur les Capitaux Propres

### Note 4.6

#### Capitaux Propres

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Capital social</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>585 283</b>	<b>555 283</b>
Réserves légales	22 500	22 500
Réserves statutaires	138 338	130 638
Réserves pour réinvestissements exonérés	424 445	402 145
<b>Report à nouveau</b>	<b>108 083</b>	<b>2 793</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>102 288</b>	<b>135 290</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>1 020 654</b>	<b>918 366</b>

#### Résultat par action

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Résultat net	102 288	135 290
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000
<b>Résultat de base / action <sup>(a)</sup></b>	<b>0,455</b>	<b>0,601</b>
<b>Résultat dilué par action <sup>(b)</sup></b>	<b>0,455</b>	<b>0,601</b>

- a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
- b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

## Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>225 000</b>	<b>18 000</b>	<b>35 767</b>	<b>4 956</b>	<b>399 060</b>	<b>45 996</b>	<b>0</b>	<b>110 547</b>	<b>839 326</b>
Affectation du résultat N-1	0	4 500	33 000	0	60 000	13 047	0	-110 547	0
Reclassement réserves	0	0	61 871	-4 956	-56 915	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-56 250	0	0	-56 250
Résultat de l'exercice 2019	0	0	0	0	0	0	0	135 290	135 290
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>130 638</b>	<b>0</b>	<b>402 145</b>	<b>2 793</b>	<b>0</b>	<b>135 290</b>	<b>918 366</b>
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	30 000	105 290	0	-135 290	0
Reclassement réserves	0	0	7 700	0	-7 700	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2020	0	0	0	0	0	0	0	102 288	102 288
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>138 338</b>	<b>0</b>	<b>424 445</b>	<b>108 083</b>	<b>0</b>	<b>102 288</b>	<b>1 020 654</b>

## Notes sur les engagements hors bilan

### Note 5.1

#### HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
En faveur d'établissements bancaires et financiers	228 016	223 225
En faveur de la clientèle	400 091	399 142
<b>Total</b>	<b>628 107</b>	<b>622 367</b>

### Note 5.2

#### HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Ouverture de crédits documentaires	275 052	133 686
Acceptations à payer	80 443	62 631
<b>Total</b>	<b>355 495</b>	<b>196 317</b>

### Note 5.3

#### HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Titres de l'Etat / Appel d'offres BCT & pensions livrées	160 982	116 183
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	158 887	223 439
<b>Total</b>	<b>319 869</b>	<b>339 622</b>

### Note 5.4

#### HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Crédits en TND notifiés et non utilisés	250 082	213 926
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	0
<b>Total</b>	<b>250 082</b>	<b>213 926</b>

### Note 5.5

#### HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	0	932
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>932</b>

## Note 5.6

### HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Garanties reçues de l'Etat	113 293	63 500
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	11 226	10 083
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 204	43 749
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	119 757	154 639
Garanties hypothécaires	2 071 037	1 850 633
Contre-garanties reçues des établissements financiers	100 792	111 001
<b>Total</b>	<b>2 460 309</b>	<b>2 233 605</b>

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 31 décembre 2020, 43.071 mille dinars tunisiens.

## Notes sur l'état de résultat

### Note 6.1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>6 567</b>	<b>7 584</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>446 941</b>	<b>466 287</b>
Revenus des opérations de crédits	380 894	393 759
Revenus des comptes débiteurs	43 435	52 632
Commissions sur avals et cautions	5 790	6 798
Report déport sur change à terme	7 352	5 518
Produits sur opérations de leasing	9 470	7 580
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>453 508</b>	<b>473 871</b>

### Note 6.2

#### PR2 - Commissions

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Commissions sur comptes	15 549	14 352
Opérations guichet et opérations diverses	3 119	3 708
Opérations sur titres	4 021	3 973
Opérations avec l'étranger	5 780	5 837
Commissions sur moyens de paiement	15 604	15 457
Commissions de gestion	17 030	17 334
<b>Total PR2 - Commissions</b>	<b>61 103</b>	<b>60 661</b>

### Note 6.3

#### PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	-	54
Intérêts sur titres de transactions	-	12
Plus-value de cessions sur titres de transactions	-	42
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>18 132</b>	<b>31 768</b>
Différences de change sur opérations monétiques	(937)	(1 288)
Produits sur change manuel	1 755	3 611
Produits sur opérations de change au comptant	16 497	27 479
Bénéfices sur opérations de change à terme	817	1 966
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>18 132</b>	<b>31 822</b>

### Note 6.4

#### PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Revenus des obligations et des Bons du Trésor	38 378	37 248
Revenus des titres de participation	15 380	6 877
Revenus des parts dans les entreprises associées	7 734	2 748
Revenus des parts dans les entreprises liées	20 181	7 618
<b>Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>81 673</b>	<b>54 491</b>

### Note 6.5

#### CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Charges sur opérations interbancaires	17 005	43 246
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	190 721	183 966
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	30 218	29 060
<b>Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>237 944</b>	<b>256 272</b>

### Note 6.6

#### CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Charges sur opérations de retrait monétique	2 104	2 610
Frais d'inter-change émis	793	802
Autres commissions	213	47
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>3 110</b>	<b>3 459</b>

## Note 6.7

### PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	74 280	36 768
Dotations & reprises sur provisions pour passifs	127	(1 029)
Pertes sur créances irrécouvrables	493	522
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(154)	(114)
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>74 746</b>	<b>36 147</b>

## Note 6.8

### PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	1 012	9 752
Pertes subies sur les titres en portefeuille	2 536	1 033
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(2 483)	(505)
Frais de gestion du portefeuille	3 502	2 489
<b>Total PR6/CH5 - Dot. aux prov. et corrections de valeurs sur portefeuille d'invest.</b>	<b>4 567</b>	<b>12 769</b>

## Note 6.9

### PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Revenus des immeubles	737	832
Autres	478	557
<b>Total PR7 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 215</b>	<b>1 389</b>

## Note 6.10

### CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>60 259</b>	<b>59 283</b>
Masse salariale	47 685	46 991
Charges sociales	11 661	11 367
Charges fiscales	913	925
<b>Avantages au personnel</b>	<b>14 366</b>	<b>16 735</b>
Dotation au régime d'intéressement	10 455	13 000
Prime de départ à la retraite	1 100	1 107
Autres charges sociales liées au personnel	2 811	2 628
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>(1 179)</b>	<b>(1 187)</b>
<b>Total CH6 - Frais du Personnel</b>	<b>73 446</b>	<b>74 831</b>



## Note 6.11

### CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Télécommunication & courriers	1 590	1 930
Maintenance et entretien	3 922	3 675
Services externes d'exploitation	6 724	6 920
Achats de biens consommables	3 009	3 196
Communication, marketing et documentation	577	1 119
Assurances, droits et taxes	12 425	11 853
Jetons de présence au conseil d'administration	420	420
Autres services extérieurs	3 408	3 214
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>32 075</b>	<b>32 327</b>

## Note 6.12

### CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 237	898
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 695	6 548
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>7 932</b>	<b>7 446</b>

## Note 6.13

### PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	461	532
Autres gains ou pertes ordinaires	(11 780)	(33)
<b>Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>(11 319)</b>	<b>499</b>

## Note 6.14

### CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Impôts sur les sociétés	56 722	59 124
Contribution sociale de solidarité	4 862	5 068
<b>Total CH11 - Impôts sur les bénéfices</b>	<b>61 584</b>	<b>64 192</b>

## Note 6.15

### PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Pertes provenant des éléments extraordinaires (*)	(6 620)	-
<b>Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>(6 620)</b>	<b>-</b>

(\*) Il s'agit de la contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020 conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi N° 2020-30.

## Notes sur l'état des flux de trésorerie

### Note 7.1

#### FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Intérêts et revenus assimilés	453 508	473 871
Commissions en produits	61 103	60 661
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers (*)	18 132	31 822
Ajustement des comptes de bilan (*)	(14 612)	(4 329)
<b>Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>	<b>518 131</b>	<b>562 025</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

### Note 7.2

#### FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Intérêts, commissions encourues et charges assimilées	(241 054)	(259 731)
Ajustement des comptes de bilan	(7 795)	11 666
<b>Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées</b>	<b>(248 849)</b>	<b>(248 065)</b>

### Note 7.3

#### Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Suite au communiqué de la Banque Centrale du mois d'avril 2020, la Banque de Tunisie n'a pas versé de dividendes courant l'exercice 2020, et ce, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2020.

### Note 7.4

#### Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	212 286	181 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	107 925	271 937
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(49 176)	(34 122)
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>271 035</b>	<b>419 157</b>

## Note 8 – Impact de la Pandémie COVID-19

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

Principaux impacts :

### Pour ce qui est des revenus d'intérêts

La baisse du taux directeur de la BCT a été suivie d'une diminution du taux du marché monétaire TMM de 50 PB en avril 2020 et de 100 PB à partir du mois de mai 2020. Cette baisse a un impact négatif sur les intérêts de la période, vu que l'essentiel de nos emplois sont à taux variables.

Les principales mesures touchant les banques concernent la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :

- La circulaire BCT n°2020-06 a donné aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
- La circulaire BCT n°2020-07 a demandé aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure a concerné les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
- La circulaire BCT n°2020-08 a demandé aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
- La circulaire BCT n°2020-21 a permis le prolongement de la période de report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels en vertu de l'article 2 de la circulaire de la BCT 2020- 06 et ce jusqu'à fin septembre 2021 au lieu de septembre 2020 ainsi que la prorogation de la durée maximale d'octroi des financements exceptionnels stipulée par l'article 1 de la circulaire BCT 2020-12 (connus sous l'appellation des crédits COVID) et ce, jusqu'à fin décembre 2021. En effet, et conformément aux dispositions dudit article, les banques peuvent, jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, accorder de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation sans dépasser 25% du chiffre d'affaires en hors taxes réalisé en 2019 ou l'équivalent de la masse salariale sur une période de six mois pour les entreprises entrées en activité après le mois de janvier 2019. Désormais, les banques vont pouvoir continuer à accorder ces nouveaux crédits, refinançables par la BCT pour les clients classés 0, 1, 2 et 3 à fin décembre 2019 et ce, jusqu'à fin décembre 2021.

Pour tous les crédits reportés, la banque a comptabilisé les intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû et des taux conventionnels dans ses produits.

#### Pour ce qui est produits des opérations de change

Les produits des opérations de change ont subi une baisse importante à cause de la décélération des opérations de commerce extérieure.

#### Pour ce qui est des revenus de commissions

En application de mesures visant à encourager les retraits d'espèces au niveau des distributeurs automatiques en accordant la gratuité de ce service, la banque a enregistré des manques à gagner sur les opérations de la monétique. Aussi, l'activité de déblocage de crédit a été impactée par le ralentissement de la croissance économique dégageant ainsi une progression faible de 1,8% sur le premier semestre mais avec une reprise courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour se situer à un niveau de 7,2% par rapport à 2019.

#### Pour ce qui est des charges

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, courant le mois de mars 2020, un don de 11.350 mille dinars a été accordé au profit du fonds 1818.

Conformément au décret-loi n° 2020-30 portant instauration d'une redevance conjoncturelle de 2% pour les banques et les établissements financiers avec effet rétroactif sur l'exercice 2019, la banque a supporté une charge de 6 620 mille dinars.

#### Pour ce qui est du risque de liquidité et de solvabilité

Au vu de la situation exceptionnelle du COVID-19, la banque a observé une certaine volatilité de son ratio de liquidité sans pour autant tomber sous la barre du minimum règlementaire. A fin décembre 2020, le niveau du ratio LCR se trouve à un niveau assez confortable pour absorber la nouvelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, faisant suite à la note de la BCT du 04 mai 2020, la banque soumet hebdomadairement à la BCT ses prévisions en termes de besoins de liquidité avec une simulation de son ratio LCR.

La banque dispose, également, d'un niveau d'actif liquide de haute liquidité ainsi que des supports de refinancement suffisants lui permettant d'absorber tout éventuel choc de liquidité, sous la surveillance permanente du comité de trésorerie. Également, le ratio LTD, étant bien maîtrisé, se situe à un niveau conforme aux dispositions réglementaires. En moyenne ce ratio est supérieur à 110% jusqu'à fin décembre 2020.

## Note 9. Retraitements des comptes du bilan

Un retraitement entre les postes « AC7 - Autres actifs » et « PA5 - Autres passifs » a été effectué pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative de 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND

	Déc-19 avant retraitement	Retraitement	Déc-19 après retraitement
<b>Comptes de Bilan</b>			
<b>AC7 - Autres actifs</b>			
Siège, succursales et agences	674	1 084	1 758
<b>PA5 - Autres passifs</b>			
Siège, succursales et agences	0	1 084	1 084

Un reclassement entre les rubriques de la note FL1 « Produits d'exploitation encaissés » a été effectué. De ce fait, la colonne comparative de 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-19 avant retraitement	Retraitement	Déc-19 après retraitement
<b>Etat des flux de trésorerie</b>			
<b>FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>			
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	86 313	(54 491)	31 822
Ajustement des comptes de bilan	(58 820)	54 491	(4 329)

## Note10. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes).
- Les entreprises associées.
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes.
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes.
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

### 1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En .TND / HT

	déc.-20
Commission de gestion	141 711
Loyer matériel	29 364
Loyer locaux	14 071
Commission de dépôt (FCP)	4 069
Personnel en détachement	516 589
<b>Total</b>	<b>705 804</b>

### 2. Opérations SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

En .TND / HT

	déc.-20
Commission de dépôt	2 546 185
<b>Total</b>	<b>2 546 185</b>

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

La BT a cédé, courant l'exercice 2020, un stock de 50 390 BTA à SICAV rendement au prix coûtant majoré de 50 KDT.

### 3. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

En .TND / HT

	déc.-20
Commission de dépôt	11 495
<b>Total</b>	<b>11 495</b>

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

### 4. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	4 432
Droit de garde de Titres	403
Loyer locaux	8 865
<b>Total</b>	<b>13 700</b>

La BT perçoit une rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis.

### 5. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	59 098
Droit de garde de Titres	61 913
Loyer locaux	8 865
<b>Total</b>	<b>129 876</b>

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

### 6. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	39 493
Personnel en détachement	124 569
Loyer locaux archivage	13 401
Droit de garde de Titres	80 242
<b>Total produits</b>	<b>257 705</b>
Prime assurance multirisques	690 775
Prime assurance groupe/charge sociale	2 012 131
Loyer locaux agences bancaire	52 637
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	1 221 749
<b>Total charges</b>	<b>3 997 292</b>

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. La BT perçoit une rémunération annuelle au titre de ses services.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

## 7. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	19 572
Loyer locaux	250 619
<b>Total</b>	<b>270 191</b>

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle.

## 8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	22 162
Loyer locaux	17 729
<b>Total</b>	<b>39 891</b>

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier moyennant une rémunération annuelle.

## 9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	14 775
Loyer locaux	17 729
<b>Total</b>	<b>32 504</b>

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle. La BT loue des locaux à SCAN CLUB pour le besoin de son activité.

## 10. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	59 098
Droit de garde de Titres	17 854
Loyer locaux	8 865
<b>Total</b>	<b>85 817</b>

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. Par ailleurs, la BT facture à la générale de participations des droits de garde sur les titres en dépôt.



## 11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	14 775
Loyer locaux	17 729
<b>Total</b>	<b>32 504</b>

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif moyennant une rémunération annuelle.

## 12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle.

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	12 000
Loyer locaux	14 775
Personnel en détachement	198 420
<b>Total produits</b>	<b>225 195</b>
Commission de gestion	2 470 354
Commission de performance	266 377
Commission de rendement	763 159
<b>Total charges</b>	<b>3 499 900</b>

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

## 13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

En .TND / HT

	déc.-20
Droit de garde sur titres	93 017
<b>Total</b>	<b>93 017</b>

#### 14. Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention conclue avec la TFT, la Banque Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds.

Aussi, la Banque perçoit un loyer annuel payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

En .TND / HT

	déc.-20
Loyer locaux	20 000
Droit de garde de Titres	1
Personnel en détachement	339 424
<b>Total produits</b>	<b>359 425</b>
Service transfert de fonds	487 094
<b>Total charges</b>	<b>487 094</b>

#### 15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la BANQUE DE TUNISE est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	3 000
Droit de garde de Titres	15
Loyer locaux	2 000
<b>Total</b>	<b>5 015</b>

#### 16. Opérations avec la société International Information développement | IID

La BT assure les services financiers de IID moyennant une rémunération annuelle

En .TND / HT

	déc.-20
Service financier	19 572
<b>Total</b>	<b>19 572</b>

#### 17. Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2020 se détaille comme suit :

En KTD	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020
<b>Avantages à court terme</b>	<b>834</b>	<b>105</b>	<b>560</b>	<b>43</b>	<b>420</b>	-
Emoluments et salaires	802	102	434	34	-	-
Charges sociales & fiscales	26	3	116	9	-	-
Avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	420	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>217</b>	-	<b>120</b>	<b>120</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>1051</b>	<b>105</b>	<b>680</b>	<b>163</b>	<b>420</b>	-

## **Evènements postérieurs à la clôture**

La banque a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondi qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.

## 4.2.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020



### RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

*Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie*

#### I- Rapport d'audit sur les états financiers

##### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent, rapport font apparaître un total bilan de 6 286 476 KDT et un bénéfice net de 102 288 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes

acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### *1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle*

###### *• Description du point clé de l'audit*

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 827 549 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 397 667 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°2.4 et n°3.3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

###### *• Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

### • Description du point clé de l'audit

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 459 471 KDT au 31 décembre 2020. La provision constatée sur ces titres s'élève à 47 648 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, les titres sont valorisés par la direction de la banque sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°2.3.2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

### • Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;

- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 514 611 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers 1.1 « La constatation des intérêts », 1.2 « La constatation des commissions » et 1.5 « Le processus de réservation des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

#### 4) Reports des échéances effectués courant l'exercice 2020

- *Description du point clé de l'audit*

Courant l'exercice 2020 et en application des mesures prises par la Banque Centrale de Tunisie suite au confinement général décidé du fait de la pandémie COVID 19, la Banque de Tunisie a procédé à un report d'échéances en principal de 231 337 KDT et en intérêts de 86 223 KDT.

Ces reports rentrent dans le cadre des directives exceptionnelles prises par la Banque Centrale de Tunisie qui visent à assurer la stabilité du secteur financier, soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et protéger les emplois. Ces directives sont présentées dans la note aux états financiers N° 8.

Compte tenu des montants en jeu et du nombre de clients concernés, nous avons considéré que le traitement de ces reports d'échéances constitue un point clé de notre audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux d'audit ont porté, à travers un échantillonnage étendu, sur le respect par la banque des dispositions des circulaires émises par la BCT se rapportant aux reports des échéances. Ces travaux ont, essentiellement, consisté à :

- Vérifier l'existence d'une demande de rééchelonnement et d'un nouveau contrat signé pour la population concernée ;
- Recalculer les intérêts intercalaires relatifs à la période de report sur la base des taux d'intérêts initiaux ;
- Reconstituer les encours des crédits restructurés pour la population concernée ;
- Vérifier que la banque n'a pas constaté des frais supplémentaires tels que les intérêts de retard ou les commissions de mise en place suite aux reports effectués ;
- S'assurer que les restructurations n'ont pas engendré une amélioration de classe des clients.

#### *Paragraphes d'observation*

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La note aux états financiers n°8 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07, n°2020-12, n°2020-19 et n°2020-21.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note 2.4.1 aux états financiers, en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre



autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par les banques et les établissements financiers, la Banque Centrale de Tunisie a publié la circulaire 2021-01 qui a révisé la méthodologie de détermination des provisions collectives. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 70 324 KDT au 31 décembre 2020 contre 47 719 KDT au 31 décembre 2019.

- 2- La note 4.5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la banque en 2018.
- 3- La note 11 aux états financiers « événements postérieurs à la clôture » qui a évoqué la notification d'un contrôle fiscal approfondi reçue par la banque courant le mois de janvier 2021. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

#### *Rapport du conseil d'administration*

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

#### *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### *Efficacité du système de contrôle interne*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

*Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 avril 2021

**Les Commissaires aux Comptes**

**Conseil Audit Formation CAF**

**Tunisie Audit & Conseil TAC**

**Abderrahmen FENDRI**

**Lamjed BEN M'BAREK**





**Conseil Audit Formation CAF**  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89  
RNE 0024410T



**Grant Thornton**

**Tunisie Audit & Conseil**  
Promed Building 5<sup>ème</sup> étage  
Centre Urbain Nord  
1082 Tunis - Tunisie  
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025  
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires  
de la Banque de Tunisie*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention ou opération conclue au cours de l'exercice 2020 et visée aux articles susvisés. Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever l'opération suivante :

La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2020, un stock de 50 390 BTA à la société SICAV Rendement au prix coûtant majoré de 50 KDT.

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

### **1) Société de Bourse de Tunisie « SBT »**

- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la « SBT » en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la « SBT » la totalité de l'aile nord du 1<sup>er</sup> étage de la tour B de son siège sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 février 2013 et prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette dernière stipule que dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'exercice 2020 s'est élevé à 14 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.
- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la « SBT » le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la « SBT » et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2020 est de 142 KDT HT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la « SBT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 517 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 janvier 2019, avec la « SBT » une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 4 069 DT HT.

### **2) SICAV Rendement**

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé pour l'exercice 2020 est de 2 546 KDT HT.

### 3) SICAV Croissance

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2020 s'élève à 11 KDT HT.

### 4) La Foncière des Oliviers S.A « FOSA »

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ». En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 13 KDT HT.
- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la société « FOSA », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 403 DT HT.

### 5) Placement de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 68 KDT HT.

- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 62 KDT HT.

6) **ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée**

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 125 KDT HT.

- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.

La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT avec une augmentation annuelle et révisable chaque année de 3%.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

La Banque de Tunisie perçoit en contrepartie de l'ensemble de ces prestations, une rémunération annuelle de 30 KDT hors taxes, payable d'avance.

Le montant facturé, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 39 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société « ASTREE » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux. Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2020, est de 13 KDT HT.
- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 80 KDT HT.
- La compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE a facturé, courant l'année 2020, les primes d'assurance suivantes :
  - Une prime d'assurance multirisques s'élevant à 691 KDT
  - Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 1 222 KDT ; et



- Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 2 012 KDT.

- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2020, est de 18 KDT HT.
- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années. Le montant facturé, au titre l'exercice 2020, est de 34 KDT HT.

#### 7) Direct Phone Services « DPS »

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour les besoins de son activité en Tunisie. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 251 KDT HT.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 20 KDT HT.

#### 8) Société de promotion et de financement touristique Carthago

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 40 KDT HT.

#### 9) Société Club Acquarius Nabeul SCAN

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 33 KDT HT.

#### 10) La Générale de Participations de Tunisie SICAF :

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 68 KDT HT.

- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 18 KDT HT.

#### 11) La Générale Immobilière de Tunisie « GIT »

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 33 KDT HT.

## 12) BT SICAR

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement. Le montant facturé en 2020 s'élève à 15 KDT hors taxes.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 12 KDT HT.
- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 311 925 KDT. La rémunération HT revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à 3 500 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 198 KDT HT.

## 13) Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM »

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « BFCM » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de l'exercice 2020 s'élève à 93 KDT HT.

**14) La Société de Transport de Fonds de Tunisie « TFT »**

- La Banque de Tunisie loue à la « TFT », un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la "Tour B" de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location a commencé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le loyer est fixé à 45 KDT HT par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatif par an, à compter de la troisième année de location. Un avenant a été signé le 22 février 2019 et a fixé le montant du loyer à 20 KDT, payable annuellement avec une majoration de 5% à compter de la 3<sup>ème</sup> année de location. Le montant facturé en 2020 s'élève à 20 KDT HT.
- Un contrat de transport de fonds a été signé entre la Banque de Tunisie et la société « TFT » le 31 janvier 2013 au titre duquel la Banque de Tunisie a confié à la société « TFT » à titre probatoire les opérations de transport de fonds. Plusieurs avenants ont été signés à partir de l'exercice 2014 vu que la période probatoire est arrivée à terme le 31 décembre 2013. Le dernier avenant a été signé le 31 décembre 2020, et a fixé l'indemnité kilométrique à 4,912 DT.  
Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 487 KDT HT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société « TFT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 339 KDT HT.
- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la « TFT », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 1 DT HT.

**15) Société de Participation et de Promotion des Investissements SICAR « SPPI »**

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ». En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre de loyer et 3KDT pour les services administratifs et financiers).
- En 2020, la Banque de Tunisie a facturé à la société « SPPI », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 15 DT HT.

**16) International Information Developments « IID »**

La Banque de Tunisie a conclu une convention de services financiers le 28 décembre 2010 avec la société « IID ». En rémunération de ses services, la banque reçoit une commission annuelle d'un montant de 15 KDT HT. Cette commission subit une augmentation annuelle de 3% qui

pourra être révisée au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de ladite convention. Le montant facturé au titre de l'exercice 2020 est de 20 KDT HT.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2020 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Le Président du Conseil d'Administration est rémunéré par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.
- Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 27 avril 2017, les Directeurs Généraux Adjointes perçoivent, chacun :
  - Un salaire annuel fixe de 200 KDT à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;
  - Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 5 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 50 KDT ; et
  - Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.

Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 60 KDT au titre de l'exercice 2020.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

II- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020
Avantages à court terme	834	105	560	43	420	-
Dont émoluments et salaires	802	102	434	34	-	-
Dont charges sociales & fiscales	26	3	116	9	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	217	-	120	120	-	-
<b>Total</b>	<b>1 051</b>	<b>105</b>	<b>680</b>	<b>163</b>	<b>420</b>	

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK

#### **4.2.3 Notes complémentaires explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020**

##### **1. Note complémentaire portant sur les règles de couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale :**

Les règles de couverture contre les risques de change sont comme suit :

- 1- Les emprunts en devises contractés sur les lignes extérieures à MLT, sont couverts par une assurance auprès de Tunis-Ré.
- 2- Les positions de change de trading sont détenues par la salle des marchés sur des périodes courtes :
  - La gestion des positions de change se fait par la diversification dans des monnaies refuges à faibles volatilité en tenant compte des coefficients de corrélation et en respectant les limites de position et de stop loss réglementaires et internes.
  - Les gains et pertes de change sont constatés au jour le jour dans leur compte approprié de produits et charges.

En effet, la banque est dotée d'une solution couvrant l'ensemble des opérations traitées sur le marché de change. A travers son outil de gestion, cette solution permet de :

- Définir les différents types de limites notamment sur montant (transaction ou encours), sur cours, sur période, sur taux, sur position de change, sur résultat de change, limites stop loss, limite position de trésorerie...
- Paramétrer les limites notamment par pays, contrepartie, devise, opération, desk, activité, opérateur...
- Gérer les statuts des limites :
  - Dépassement bloquant soumis à un cycle de vie : validation/rejet
  - Dépassements non bloquants générateur d'alertes
- Consulter en temps réel le tableau de bord & suivi des encours et des alertes (journal des dépassements, lignes de change, lignes de trésorerie ...)
- Contrôler en temps réel les limites, les ratios prudentiels et les ratios réglementaires.

##### **2. Note complémentaire à la note 3.2 « AC2 créances sur les établissements bancaires et financiers » :**

- ✓ Portant ventilation selon la nature de la relation

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### 3. Note complémentaire à la note 3.3 « AC3 créances sur la clientèle » :

- ✓ Portant sur le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus.

Les provisions et agios réservés affectés en couverture des créances douteuses et litigieuses, s'élèvent au 31 décembre 2020, respectivement à 327 343 KDT et 33 854 KDT et se détaillent comme suit :

	Eng. Bilan	Eng. Hors Bilan	TE 31/12/2020	Agios réservés	Provisions requises 31/12/2020	Taux de couverture
Classe 5 (Créances contentieuses)	181 375	2 842	184 217	11 637	145 924	85,53%
Classe 4	179 552	2 430	181 982	19 852	108 446	70,50%
Classe 3	186 303	11 929	198 232	1 669	70 446	36,38%
Classe 2	22 356	82	22 438	682	2 527	14,30%
<b>Total créances classées</b>	<b>569 586</b>	<b>17 283</b>	<b>586 869</b>	<b>33 840</b>	<b>327 343</b>	<b>61,54%</b>
Classe 1	246 802	30 356	277 158	-	-	0,00%
Classe 0	4 513 803	707 946	5 221 749	14	-	0,00%
<b>Total créances</b>	<b>5 330 191</b>	<b>755 585</b>	<b>6 085 776</b>	<b>33 854</b>	<b>327 343</b>	<b>5,94%</b>

- ✓ Portant sur le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que se soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant, se détaillent comme suit :

Le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que se soit se détaille comme suit :

Ressources Spéciales	31/12/2020	Risque
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	200	100%
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	3 974	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI N	27 245	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	8 735	100%
LIGNE KFW- TPME1 50M.EUR-Cv	16 163	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR-CV.8	27 462	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	57 369	100%
LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	18 881	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	93 343	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II CV-49	36 306	100%
LIGNE KFW FODEP-4.6M.EUR-CV 27/03/1	27	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	5 497	100%
LIGNE BCT AR PME	2 752	100% en cas des crédits de rééchelonnement et 25% en cas des crédits de restructuration du capital/ prêt participatif
CREDIT PREMIER LOGEMENT (Dotation)	3 227	0%
DOTATION FONAPRA	965	0%
RESTRUCTION TAAHIL	624	100%
<b>Total crédits sur ressources spéciales</b>	<b>302 770</b>	



Il n'y a pas d'encours crédits pour lesquels la BANQUE DE TUNISIE n'a pas obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

#### 4. Note complémentaire à la note 3.4 « AC5 Portefeuille d'investissement » :

- ✓ Portant sur l'indication pour chacune des sociétés filiales le siège, les montants des capitaux propres avant affectation et le résultat du dernier exercice.

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2020	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2020	Résultat 2020 en KDT
ASTREE Assurance	45 Av. Kheireddine Pacha, Tunis 1002	59,99%	153 337	25 525
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE GPT SICAF	2, rue de Turquie 1001, Tunis	100,00%	23 934	1 142
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	2, rue de Turquie 1001, Tunis	52,48%	18 952	4 488
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS SBT	2, rue de Turquie 1001, Tunis	100,00%	1 768	103
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	2, rue de Turquie 1001, Tunis	99,99%	6 517	1 961
SOCIETE DE PARTICIPATION PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI SICAR	2, rue de Turquie 1001, Tunis	76,82%	974	50
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE SPCB	Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe 7080, Menzel Jemil Bizerte	44,97%	15 729	483
LA FONCIERE LES OLIVIERS SA	2, rue de Turquie 1001, Tunis	81,46%	445	170
SPFT CARTHAGO	2, rue de Turquie 1001, Tunis	48,41%	54 366	- 19
TFT - Transport de fonds de Tunisie	2, rue de Turquie 1001, Tunis	99,99%	1 350	109
SCAN – Société Club Aquarius Nabeul	2, rue de Turquie 1001, Tunis	100%	10 981	696
GIT SA – Général Immobilière De Tunis	2, rue de Turquie 1001, Tunis	100%	8 724	280
Sicav Croissance - SVCR	2, rue de Turquie 1001, Tunis	97,20%	12 564 <sup>(*)</sup>	- 585
Sicav Rendement - SVRD	2, rue de Turquie 1001, Tunis	30,78%	525 910 <sup>(*)</sup>	25 359

(\*) Actif Net

#### 5. Note complémentaire explicative à la note 3.6 « AC7 Autres actifs » portant sur la rubrique « siège, succursales et agences » :

Il s'agit des opérations de transferts en instance de dinars et devises entre les différentes structures de la banque.

**6. Note complémentaire à la note 4.2 « PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » :**

- ✓ Portant ventilation selon la nature de la relation

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

**7. Note complémentaire à la note 4.4 « PA4 Emprunts et ressources spéciales » :**

- ✓ Portant ventilation selon la nature de la relation

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

**8. Note complémentaire sur les engagements hors bilan :**

- ✓ Portant sur les concentrations des engagements par secteur, zone géographique et autres concentrations de risque le cas échéant

**- Concentrations des engagements par secteur :**

Secteur d'activité	Eng_HB 2020	Eng_HB 2019
1- Agriculture	2 239	3 570
2- Industrie manufacturière	238 191	135 631
3- Autres industries	10 184	5 915
4- BTP	104 179	104 120
5- Commerce	299 539	226 373
6- Tourisme	523	1 147
8- Autres services	94 353	112 687
9- Entrepreneur Ind	3 170	3 306
10- Particulier	3 208	2 710
<b>Total général</b>	<b>755 585</b>	<b>595 459</b>

- **Concentration des engagements par zone géographique :**

Gouvernorat	Eng_HB 2020	Eng_HB 2019
ARIANA	139 846	121 622
BEJA	890	437
BEN AROUS	130 821	105 490
BIZERTE	75 466	5 298
GABES	2 205	1 902
GAFSA	4 259	3 114
JENDOUBA	392	580
KAIROUAN	3 984	3 589
KASSERINE	100	0
LE KEF	95	91
MAHDIA	701	433
MANOUBA	6 824	4 271
MEDENINE	1 395	1 706
MONASTIR	8 697	8 185
NABEUL	11 088	6 276
SFAX	27 065	18 972
SIDI BOUZID	4 227	6 647
SILIANA	771	733
SOUSSE	41 891	24 442
TATAOUINE	3	-
TOZEUR	12	14
TUNIS	281 358	274 550
ZAGHOUAN	13 495	7 108
<b>Total général</b>	<b>755 585</b>	<b>595 459</b>

- ✓ Portant sur la nature des garanties reçues qui ne peuvent pas être estimées de façon fiable et la valeur des engagements auxquels elles se rapportent le cas échéant

La Banque n'avait pas des garanties reçues qui ne peuvent pas être estimées de façon fiable.

**9. Note complémentaire à la note 5.1 « HB1 Cautions, aval et autres garanties données » :**

- ✓ Portant ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation :

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

## 10. Note complémentaire à la note 5.2 « HB2 Crédits documentaires » :

- ✓ Portant ventilation des engagements liés aux crédits documentaires par nature de relation :

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

## 11. Note complémentaire à la note 5.3 « HB3 Actifs donnés en garantie » :

- ✓ Portant sur la nature et le montant des actifs donnés en garantie des engagements propres de l'établissement bancaire, et des engagements à l'égard des tiers et les postes de passif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces actifs :

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des créances refinançables données par la banque en garantie du refinancement figurant au post du passif « P1 ».

Le solde de rubrique se détaille au 31/12/2020 comme suit :

En K.TND

	31/12/2020	31/12/2019
Créances refinançables données en garantie	158 887	223 439
Titres de l'Etat	160 982	116 183
<b>Total</b>	<b>319 869</b>	<b>339 622</b>

## 12. Note complémentaire à la note 5.4 « HB4 engagements de financements donnés » :

- ✓ Portant ventilation des engagements de financements donnés par nature de relation :

En K.TND

<b>HB4 - Engagements de financement donnés</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
En Faveur de l'établissement bancaire et financier	0	0
En faveur de la clientèle	250 082	213 926
<b>Total</b>	<b>250 082</b>	<b>213 926</b>

### 13. Note complémentaire à la note 5.6 « HB7 Garanties reçues » :

- ✓ Portant sur la nature et le montant des garanties reçues et le montant total ainsi que celui considéré douteux des postes d'actifs ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties

En K.TND

	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Contentieux	Total
Garanties reçues de l'Etat	106 051	7 242	0	0	0	0	113 293
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	3 117	3 980	0	0	1 487	2 642	11 226
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 439	71	55	90	73	476	44 204
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	103 151	2 531	196	187	8 197	5 495	119 757
Garanties reçues sous forme de dépôts affectés	41 078	1 386	403	2	105	97	43 071
Garanties hypothécaires	1 735 320	156 497	8 518	71 749	66 579	32 373	2 071 037
Contre-garanties reçues des établissements financiers	100 792	0	0	0	0	0	100 792
<b>Total des garanties reçues</b>	<b>2 132 947</b>	<b>171 706</b>	<b>9 173</b>	<b>72 028</b>	<b>76 442</b>	<b>41 083</b>	<b>2 503 379</b>

### 14. Note complémentaire sur les engagements hors bilan portant sur les opérations en devises dans les établissements bancaires :

En K.TND

	31/12/2020	31/12/2019
Devises vendues au comptant à livrer	0	0
Devises achetées au comptant à recevoir	9 102	0
Devises vendues à terme à livrer	0	0
Devises achetées à terme à recevoir	16 639	10 612
Total Actif en devise	535 728	460 678
Total Passifs en devise	895 588	993 081
<b>Total</b>	<b>1 457 057</b>	<b>1 464 371</b>

## 15.Note complémentaire à la note 6.11 « CH7 Charges générales d'exploitations » :

- ✓ Portant défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Frais d'exploitation non bancaire	30 061	30 197
Autres charges générales d'exploitation	2 014	2 130
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>32 075</b>	<b>32 327</b>

## 16.Note complémentaire à la note 10 « transactions avec les parties liées » :

- ✓ Portant sur la nature de la relation entre la BT et les deux sociétés DPS et IID ainsi que les raisons qui font que la société DPS ne fait pas partie des sociétés du groupe « BT »

Les sociétés DPS et IID sont des filiales de la société EUROINFORMATION, elle-même filiale du groupe BFCM, actionnaire de référence de la BT. Ces sociétés assurent une délocalisation des services informatiques pour l'ensemble du groupe BFCM, le choix du territoire tunisien et de la forme juridique de la société impose au groupe BFCM de rechercher un partenaire stratégique pour la constitution du capital de la société et le conseil d'administration par la même occasion.

Il demeure entendu que le contrôle des politiques et stratégies de la société demeure sous l'entière contrôle de la société Euro Information.

## 17.Note complémentaire au paragraphe « Principes et méthodes comptables » selon les dispositions de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité :

Il est à préciser que la banque n'a pas appliqué les dispositions de l'avis n°2020-A du 30/12/2020, vu qu'elle a opté pour le choix d'une modification complète de l'échéancier des dossiers ayant bénéficié d'un report, conformément aux circulaires émises par la BCT à cet effet.

Nous rappelons que la banque a créé pour les cas des reports une échéance exceptionnelle en intérêts uniquement pour couvrir la période du report, sans amortissement du capital.

Au vu de la méthode déployée, le taux d'intérêts effectif n'a pas été affecté par cette approche et ne nécessitant donc pas de déployer les mécanismes prévus par l'avis N°2020-A du CNC.

## 18.Note explicative à la note AC3.2 « Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle » :

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2020 s'élèvent à 35 603 KDT contre 24 926 KDT au 31/12/2019.

(Source : Rapports du 31/12/2019 et 31/12/2020 des commissaires aux comptes destinés à la BCT).

#### **19. Note complémentaire à la note 4.5 « PA5 autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « provision pour risques et charges diverses » :**

Le solde de la rubrique « Provisions pour risques et charges diverses » s'élèvent à 23 798 KDT au 31 décembre 2020 contre 24 377 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 579 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 674
Provisions pour risques et charges diverses <sup>(*)</sup>	19 971
Provisions pour affaires en défenses	1 153
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>23 798</b>

(\*) Provisions pour risques et charges constituées par la banque en couverture des risques liées aux notifications fiscales et sociales qui demeurent à ce jour encours.

#### **20. Note complémentaire à la note 6.13 « PR8/CH9 solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires » portant sur le détail de la rubrique « autres gains ou pertes ordinaires » au 31/12/2020 :**

Les solde de la rubrique « autres gains ou pertes ordinaires » présentent une perte de 11 780 KDT au 31 décembre 2020 contre 33 KDT au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Don Covid-19_Fonds 1818	-11 350	0
Régularisation des opérations ayant impact sur exercices antérieurs	-430	-33
<b>Total des autres gains ou pertes ordinaires</b>	<b>-11 780</b>	<b>-33</b>

**21. Note portant sur l'impact financier direct de la crise liée à la pandémie Covid-19 au 31/12/2020 (baisse du TMM, gratuité des services...):**

**a- Revenus d'intérêts**

	En K.TND	
	Mnt	Var Tx
<b>Variation des Revenus brute (*)</b>	<b>-25 360</b>	<b>-5,6%</b>
Variation liée aux capitaux	18 123	4,0%
Variation Liée au TMM (*)	-43 483	-9,6%

(\*) La variation négative du TMM a été absorbé relativement par l'effets de l'encaissement des marges et la résistance des structures à taux fixe.

**b- Commissions perçues**

	En K.TND	
	Mnt	Var Tx
<b>Commissions en produits</b>	<b>-1 985</b>	<b>-3,3%</b>
Opérations avec l'étranger	-291	-5,0%
Opérations sur Titres	-111	-2,8%
Opérations sur comptes	623	4,3%
Opérations sur moyens de paiements	-471	-3,1%
Commissions de gestion	-997	-5,8%
Opérations de guichet	-737	-19,9%

**c- Commissions encourues**

	En K.TND	
	Mnt	Var Tx
<b>Commissions encourues</b>	<b>-622</b>	<b>-18,0%</b>
AUTRES COMMISSIONS	0	-57,1%
COMMISSIONS SUR CHANGE MANUEL	-42	-91,0%
CHARGES SUR OPERATIONS DE RETRAIT MONETIQUE	-421	-16,1%
FRAIS D'INTERCHANGE ÉMIS	-159	-19,8%

**d- Opérations de change**

	En K.TND	
	Mnt	Var Tx
<b>Gain net sur opérations de change</b>	<b>-13 632</b>	<b>-42,9%</b>
Change manuel	-1 852	-51,3%
Change au comptant	-10 631	-40,6%
Change à terme	-1 149	-58,4%



**22.Note portant sur le stres-testing basé sur les hypothèses de chocs de risques sévères établies par la BCT au 31/12/2020 :**

La BANQUE DE TUNISIE a procédé à l'application de l'exercice de stress testing demandé par la BCT sur la base d'un modèle établi par cette dernière. Les résultats de ce stress testing constituent une réaffirmation de la bonne résilience de la Banque de Tunisie. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque serait constamment supérieur à 16%, quelque soit le scénario retenu.

**23.Note portant sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers individuels, survenus entre la date de clôture et l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui :**

La banque n'a pas enregistré des événements marquants, entre la date de clôture de l'exercice 2020 et jusqu'à la date d'aujourd'hui, susceptible d'impacter significativement les comptes de l'exercice 2021.

### 4.2.3 Tableau de mouvement des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>225 000</b>	<b>18 000</b>	<b>35 767</b>	<b>4 956</b>	<b>399 060</b>	<b>45 996</b>	<b>0</b>	<b>110 547</b>	<b>839 326</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1 (AGO du 23/04/2019)	0	4 500	33 000	0	60 000	13 047	0	-110 547	0
Reclassement réserves	0	0	61 871	-4 956	-56 915	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-56 250	0	0	-56 250
Résultat de l'exercice 2019	0	0	0	0	0	0	0	135 290	135 290
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>130 638</b>	<b>0</b>	<b>402 145</b>	<b>2 793</b>	<b>0</b>	<b>135 290</b>	<b>918 366</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1 (AGO du 09/06/2020)	0	0	0	0	30 000	105 290	0	-135 290	0
Reclassement réserves	0	0	7 700	0	-7 700	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2020	0	0	0	0	0	0	0	102 288	102 288
<b>Capitaux propres au 31.12.2020 avant affectation</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>138 338</b>	<b>0</b>	<b>424 445</b>	<b>108 083</b>	<b>0</b>	<b>102 288</b>	<b>1 020 654</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1 (AGO du 29/04/2021)	0	0	130 000	0	0	-106 462	0	-102 288	-78 750
Reclassement réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Capitaux propres au 31.12.2020 après affectation</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>268 338</b>	<b>0</b>	<b>424 445</b>	<b>1 621</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>941 904</b>

#### 4.2.4 Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En KDT	2020	2019	2018
Bénéfice net de l'exercice	102 288	135 290	110 547
Report antérieur	108 083	2 793	45 996
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>210 371</b>	<b>138 083</b>	<b>156 543</b>
Réserves	130 000	30 000	97 500
Dividendes	78 750	0	56 250
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 621</b>	<b>108 083</b>	<b>2793</b>

#### 4.2.5 Évolution des dividendes

	2020	2019	2018
Capital (en dinars)	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Dividendes (en dinars)	78 750 000	0	56 250 000
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Dividendes par action (en dinars)	0,350	0,000	0,250
Taux de dividendes en % du nominal	35,00%	0,00%	25,0%
<b>Date de détachement</b>	<b>04/05/2021</b>		<b>06/05/2019</b>

#### 4.2.6 Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

	2020	2019	2018
Total des produits d'exploitation bancaire (KDT)	614 416	620 845	546 013
Produit net bancaire (KDT)	373 362	361 114	327 577
Résultat d'exploitation (KDT)	181 811	198 983	160 962
Capital social (KDT)	225 000	225 000	225 000
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Produit d'exploitation bancaire par action (en dinars)	2,731	2,759	2,427
Produit Net bancaire par action (en dinars)	1,659	1,605	1,456
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	0,808	0,884	0,715

#### 4.2.7 Évolution du résultat net

	2020	2019	2018
Capital social (en KDT)	225 000	225 000	225 000
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Résultat d'exploitation (en KDT)	181 811	198 983	160 962
Résultat d'exploitation par action (DT)	0,808	0,884	0,715
Bénéfice net (en KDT)	102 288	135 290	110 547
Bénéfices consolidés avant impôt (en KDT)	190 141	222 396	179 644
Bénéfice net consolidé (en KDT)	94 411	139 718	112 309
Bénéfice net par action (DT)	0,455	0,601	0,491
Bénéfice consolidé avant impôt par action (DT)	0,845	0,988	0,788
Bénéfice net consolidé par action (DT)	0,420	0,621	0,499

#### 4.2.8 Évolution de la marge brute d'autofinancement

en KDT	2020	2019	2018
Bénéfice net	102 288	135 290	110 547
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 932	7 446	7 199
Dotation nette aux provisions sur portefeuille D'investissement	4 567	12 769	2 314
Dotation nette aux provisions sur créances	74 746	36 147	61 504
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>189 533</b>	<b>191 652</b>	<b>181 564</b>

#### 4.2.9 Emprunts obligataires garantis par la BANQUE DE TUNISIE

Néant

#### 4.2.10 Emprunts obligataires souscrits par la BANQUE DE TUNISIE au 31.12.2020

en KDT	31/12/2019
EMPRUNT OBLIGATAIRE TAYSSIR MICROFINANCE	4 000

#### 4.2.11 Emprunts émis par la banque de TUNISIE

Néant

#### 4.2.12 Principaux indicateurs et ratios

En KDT

Indicateurs de Gestion	2020	2019	2018
Dépôts de clientèle	4 300 501	4 025 574	3 745 129
Créances sur la clientèle	4 827 549	4 453 973	4 465 443
Capitaux propres avant résultat	918 366	783 076	728 779
Capitaux propres après résultat	1 020 654	918 366	839 326
Capital social	225 000	225 000	225 000
Total bilan	6 286 476	6 022 870	5 990 011
PNB	373 362	361 114	327 577
Commissions nettes	57 993	57 202	56 229
Frais de personnel	73 446	74 831	68 522
Charges générales d'exploitation	32 075	32 327	28 064
Dotations aux amortissements	7 932	7 446	7 199
Frais généraux (Frais de personnel+Charges d'exploitation+dotation aux amortissements)	113 453	114 604	103 785
Total engagements	6 085 776	5 494 647	5 626 735
Total provisions (y compris provisions collectives) et agios réservés	431 521	370 346	332 911
Agios Réservés	33 854	24 260	23 593
Provisions collectives	70 324	47 719	36 215
Créances classées (2, 3 et 4)	586 869	522 863	489 738
Résultat d'exploitation	181 811	198 983	160 962
Résultat net	102 288	135 290	110 547
Dividende	78 750	0	56 250
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Effectif	1 049	1 052	1 052
<b>Ratios de structure</b>			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	16,25%	15,25%	14,01%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	76,79%	73,95%	74,55%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	68,41%	66,84%	62,52%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	89,08%	90,38%	83,87%
<b>Ratios de productivité</b>			
Frais généraux / PNB	30,39%	31,74%	31,68%
Commissions nettes / Frais de personnel	78,96%	76,44%	82,06%
Frais de personnel / PNB	19,67%	20,72%	20,92%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	4 100	3 827	3 560
Frais généraux / Effectif (en mDT)	108	109	99
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	70	71	65
PNB / Effectif (en mDT)	356	343	311
<b>Ratios de rentabilité</b>			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	11,14%	17,28%	15,17%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	1,63%	2,25%	1,85%
Bénéfice net / PNB	27,40%	37,46%	33,75%
PNB / Total Bilan	5,94%	6,00%	5,47%
Dividendes / Capital social	35,00%	0,00%	25,00%
Commissions nettes / PNB	15,53%	15,84%	17,17%
<b>Ratios Réglementaires</b>			
Ratio de solvabilité	15,84%	16,76%	13,86%
Ratio Tier I	14,75%	15,94%	13,24%
Ratio de liquidité	153,70%	510,99%	100,81%
Ratio Crédits / Dépôts	108,87%	110,60%	123,40%
Taux de couverture par les provisions et AR <sup>(*)</sup>	61,54%	61,67%	60,58%
Taux de créances classées	9,64%	9,52%	8,70%

(\*) Hors agios réservés sur créances saines

### **4.3 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2020**

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne,

- L'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.
- L'existence de participations dans certaines sociétés, n'exerçant pas dans le secteur financier, dépassant le taux de 20% et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés ne comporte pas une évaluation du contrôle interne et ce, contrairement aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marche Financier.
- La banque a opté pour la consolidation, par la méthode de mise en équivalence, de certaines sociétés SICAV qui sont sous son contrôle, et ce contrairement aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.

En outre, les états financiers consolidés de la banque «BT » arrêtés au 31/12/2020 ne font pas état des notes et renseignements suivants :

- Une note sur l'état des engagements hors bilan du groupe.
- Une note sur les sociétés mises en équivalence, conformément aux dispositions des paragraphes 20 et 21 de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
- Une note sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes mentionnant les règles de couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale et du paragraphe 32 de la NC 21 relative à présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres portant sur les méthodes d'évaluation en date d'arrêté des titres de placements et des titres d'investissement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des établissements financiers.
- Une note portant sur la nature de la relation entre la BT et les sociétés considérées comme filiales et consolidées par intégration globale bien que la société mère ne détienne pas, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les seuils de matérialité, adoptés par la banque pour l'estimation du seuil de signification pour les filiales exclues de la consolidation car jugées non significatives.
- Une note sur le Portefeuille-titres commercial et le Portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.

- Une note sur le traitement des écarts de première consolidation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 76 de NC 38 relative aux regroupements d'entreprises.
- Une note sur les Capitaux propres portant sur les mouvements des capitaux propres et sur le résultat par action du groupe BT et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 56 et 83 de la NC 01 norme générale.
- Les soldes intermédiaires de gestion et ce, conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale.
- Une note sur les transactions avec les entreprises associées mises en équivalence et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Un état de résultat et des indicateurs d'activité défalqués par pôle d'activité et ce, conformément à la norme internationale d'information financière 8 : secteurs opérationnels.

**La banque et ses commissaires aux comptes s'engagent à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et suivants.**

### 4.3.1 Etats Financiers Consolidés arrêtés au 31/12/2020

#### Bilan consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)	Note	déc.-20	déc-19 (*)
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	212 288	181 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	222 898	372 849
Créances sur la clientèle	A3	4 895 096	4 514 231
Portefeuille titres commercial	A4	11 206	11 078
Portefeuille d'investissement	A5	823 015	789 820
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	201 778	150 691
Valeurs immobilisées nettes	A7	115 300	118 813
Autres actifs	A8	71 224	72 778
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	39 238	42 191
Titres mis en équivalence	A10	144 678	134 501
Ecart d'acquisition net	A11	4 154	4 876
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 740 875</b>	<b>6 393 170</b>
Banque Centrale et CCP	P1	282 224	272 811
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	32 236	78 074
Dépôts de la clientèle	P3	4 113 866	3 785 760
Emprunts et ressources spéciales	P4	468 942	531 259
Autres passifs	P5	281 336	281 452
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	387 421	355 807
<b>Sous-Total Passifs</b>		<b>5 566 025</b>	<b>5 305 163</b>
Capital		225 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-427	-50
Réserves consolidées		770 064	631 348
Résultats consolidés		94 411	139 718
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	C1	<b>1 089 048</b>	<b>996 016</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>85 802</b>	<b>91 991</b>
<b>Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires</b>		<b>6 740 875</b>	<b>6 393 170</b>

(\*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note n°9)



## Etat des engagements hors-bilan consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)	Note	déc.-20	déc.-19
Cautions, avals et autres garanties données		628 107	622 367
Crédits documentaires		355 495	196 317
Actifs donnés en garantie		319 869	339 622
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>1 303 471</b>	<b>1 158 306</b>
Engagements de financement donnés		250 082	213 926
Engagements sur titres		0	0
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 947	1 855
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>252 029</b>	<b>215 781</b>
Engagements de financement reçus		0	932
Garanties reçues		2 460 309	2 233 607
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		774	708
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>2 461 082</b>	<b>2 235 247</b>

## Etat de résultat consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)	Note	déc.-20	déc.-19
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	R1	453 469	473 738
Commissions - Produits	R2	58 276	58 063
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	18 136	31 995
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	55 618	46 452
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>585 499</b>	<b>610 248</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	220 960	242 206
Commissions encourues	R6	3 118	3 500
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>224 078</b>	<b>245 706</b>
Marge nette des activités d'assurance	R7	19 003	3 285
<b>Produit net bancaire</b>		<b>380 424</b>	<b>367 827</b>
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-74 842	-38 172
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-634	-7 196
Autres produits d'exploitation		3 237	7 470
Frais de personnel	R10	-74 452	-75 845
Charges générales d'exploitation	R11	-31 146	-32 204
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 534	-10 347
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>192 053</b>	<b>211 533</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (*)		6 330	6 646
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-8 242	4 217
<b>Résultat courant avant impôt (*)</b>		<b>190 141</b>	<b>222 396</b>
Impôts sur les sociétés		-78 022	-74 204
Amortissement des écarts d'acquisition		-722	-727
<b>Résultat des activités ordinaires (*)</b>		<b>111 397</b>	<b>147 465</b>
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-6 650	-39
<b>Résultat net (*)</b>		<b>104 747</b>	<b>147 426</b>
Intérêts minoritaires (*)		10 336	7 708
<b>Résultat net, part groupe (*)</b>	R13	<b>94 411</b>	<b>139 718</b>
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,420	0,621

(\*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note n°9)

## Etat de flux de trésorerie | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)

	Note	déc.-20	déc.-19
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		518 131	562 025
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-248 849	-248 065
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-36 255	-324 410
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-415 529	-5 881
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		278 901	269 517
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-94 319	-88 236
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-56 326	-26 484
Impôt sur les bénéfices		-61 584	-64 192
<b>Flux d'exploitation autres secteurs financiers</b>		<b>43 183</b>	<b>-14 689</b>
<b>Flux d'exploitation autres secteurs non financiers</b>		<b>6 178</b>	<b>7 166</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>-66 469</b>	<b>66 751</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 933	49 121
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-44 400	-21 278
Acquisition/ cession sur immobilisations		-8 224	-13 226
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>27 309</b>	<b>14 617</b>
<b>Activités de financement</b>			
Cession d'actions propres		0	44 544
Remboursements d'emprunts		-531	-960
Augmentation/diminution ressources spéciales		-62 120	100 247
Dividendes versés		-42 480	-74 213
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>-105 131</b>	<b>69 618</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-144 330	150 700
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la BT		3 494	4 583
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>289 865</b>	<b>434 195</b>
Dont trésorerie chez la BT		7 168	3 494

#### 4.3.2 Notes aux états financiers consolidés annuels arrêtés au 31/12/2020

### Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

#### 1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

#### 2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

##### 2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

## **2.2 Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

## **2.3 Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

## **3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

### **3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition**

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

### **3.2 Comptabilisation de l'impôt**

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéficiaire payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

### **3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances**

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

#### **3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

#### **3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

#### **3.3.3 Marge nette des activités d'assurance**

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

#### **4. Portefeuille titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

##### **4.1 Titres de transaction**

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

##### **4.2 Titres de Placement**

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

##### **4.3 Titres d'investissement**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

## 5. Périmètre de consolidation

### 5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2020	2019 (*)	2020	2019 (*)
<b>Activité Bancaire</b>				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,91%	99,99%
<b>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</b>				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,49%	54,54%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,48%	52,55%	46,71%	46,82%
<b>Intermédiation en bourse</b>				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,45%	99,53%
<b>Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles</b>				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,49%	54,54%
<b>Investissement et financement des projets</b>				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,95%	99,88%	99,99%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,75%	76,81%
<b>Location de terrains et d'immeubles</b>				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,34%	43,37%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,01%	58,06%
<b>Assurance</b>				
ASTREE Assurance	59,99%	60,00%	54,49%	54,54%
<b>Promotions Touristique</b>				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,28%	39,31%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,28%	39,31%
<b>Transport de Fonds</b>				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,88%	99,96%

### 5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2020	2019 (*)	2020	2019 (*)
<b>Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières</b>				
SICAV CROISSANCE	97,20%	97,41%	54,04%	57,48%
SICAV RENDEMENT	30,78%	33,45%	26,42%	28,33%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

### 5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	3,82%	Insignifiante par rapport au groupe
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe
AIR LIQUIDE TUNISIE	16 546	22,95%	Simple participation, pas d'influence

(\*) Pourcentages 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note n°9)



## 6. Notes sur le Bilan

### Note A1

#### AC1 - Caisse

	déc.-20	déc.-19
Caisse dinars	37 667	30 879
Caisse devises	2 050	4 382
Banque Centrale de Tunisie	172 045	145 566
CCP et traveller's chèques	526	515
<b>Total AC1 - Caisse</b>	<b>212 288</b>	<b>181 342</b>

### Note A2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-20	déc.-19
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>43 398</b>	<b>33 945</b>
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	25 628	21 934
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	17 770	12 011
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>179 438</b>	<b>338 816</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	1 106	163 507
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	82 306	103 732
Prêts aux organismes financiers spécialisés	96 026	71 577
<b>Créances rattachées</b>	<b>62</b>	<b>88</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	62	88
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>222 898</b>	<b>372 849</b>

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

### Note A3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-20	déc.-19
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>287 643</b>	<b>380 064</b>
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	<b>4 327 505</b>	<b>3 805 861</b>
<b>Créances sur crédit-bail</b>	<b>100 151</b>	<b>87 121</b>
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	<b>7 773</b>	<b>10 282</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>302 770</b>	<b>285 440</b>
Financement sur ressources externes	295 202	281 253
Financement sur ressources budgétaires	7 568	4 187
<b>Créances Impayées douteuses et litigieuses</b>	<b>223 173</b>	<b>257 128</b>
Créances impayées	43 576	72 491
Créances au contentieux	179 597	184 637
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>66 565</b>	<b>51 927</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>-420 484</b>	<b>-363 592</b>
Agios réservés	-33 854	-24 260
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-386 630	-339 332
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 895 096</b>	<b>4 514 231</b>

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents

économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

#### Note A4

##### AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-20	déc.-19
Titres de placement (*)	11 206	11 078
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial</b>	<b>11 206</b>	<b>11 078</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

#### Note A5

##### AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-20	déc.-19
<b>Titres de propriété</b>	<b>312 734</b>	<b>309 902</b>
Titres de participation (*)	75 899	119 153
Parts dans les entreprises associées	100	100
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	236 655	190 569
<b>Titres de créances</b>	<b>533 748</b>	<b>504 980</b>
Emprunts nationaux	5 863	10 863
Bons de trésor assimilables	527 885	494 117
<b>Créances rattachées</b>	<b>32 624</b>	<b>30 734</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>-56 091</b>	<b>-55 796</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille d'investissement</b>	<b>823 015</b>	<b>789 820</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

#### Note A6

##### Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-20	déc.-19
<b>Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées</b>		
Terrains et constructions d'exploitation	1 266	1 354
Terrains et constructions hors exploitation	15 204	15 335
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
<b>Sous-Total</b>	<b>25 567</b>	<b>25 786</b>
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>25 781</b>	<b>25 781</b>
<b>Autres placements financiers</b>		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	76 849	82 040
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 619	109 236
Prêts hypothécaires	774	708
Autres prêts	910	863
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	185 551	219 600
<b>Sous-Total</b>	<b>431 703</b>	<b>412 447</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>1 479</b>	<b>1 357</b>
<b>Total</b>	<b>484 530</b>	<b>465 371</b>
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres (*)	-282 752	-314 680
<b>Placements nets</b>	<b>201 778</b>	<b>150 691</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

## Note A7

### AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-20	déc.-19
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>19 909</b>	<b>18 004</b>
Frais d'établissement	196	195
Logiciels informatiques	18 397	16 493
Fonds de commerce	1 316	1 316
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>338 030</b>	<b>333 796</b>
Immeubles d'exploitation	138 458	137 518
Immeubles Hors exploitation	16 522	16 653
Terrains d'exploitation	19 436	19 421
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	72 569	71 125
Matériels informatiques	342	305
Matériels bancaires	18 952	18 394
Matériel de transport	3 491	3 578
Immobilisations en cours	194	1 014
Autres matériels	66 785	64 507
<b>Cumuls amortissements</b>	<b>-242 639</b>	<b>-232 987</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-16 192	-14 955
Amortissements des immobilisations corporelles	-226 447	-218 032
<b>Total AC6 - Valeurs Immobilisées</b>	<b>115 300</b>	<b>118 813</b>

## Note A8

### AC7 - Autres actifs

	déc.-20	déc.-19
<b>Siège, succursales et agences (*)</b>	<b>3 525</b>	<b>1 758</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11 580</b>	<b>19 433</b>
Compensation reçue	4 446	11 140
Compte d'ajustement devises	2 192	3 200
Agios, débits à régulariser et divers	4 942	5 093
<b>Débiteurs divers</b>	<b>56 119</b>	<b>51 587</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>71 224</b>	<b>72 778</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

## Note A9

### Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-20	déc.-19
Provisions pour primes non acquises	12 034	12 360
Provisions pour sinistres Vie	263	352
Provisions pour sinistres Non-Vie	26 941	29 479
<b>Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>39 238</b>	<b>42 191</b>

Il s'agit de l'ensemble des quote-parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

### Note A10

#### Titres mis en équivalence

	% Ints 2020	déc.-20	déc.-19
SICAV RD (*)	26,42%	138 946	127 184
SICAV CR (*)	54,04%	5 732	7 317
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>144 678</b>	<b>134 501</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

### Note A11

#### Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-20	déc.-19
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-12 063	-11 341
<b>Total Traitement des écarts de première consolidation</b>	<b>4 154</b>	<b>4 876</b>

### Note A11.1

#### Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-19	déc.-20		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	3 005	0	0	3 005
<b>Total Brut</b>	<b>16 217</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 217</b>

### Note A11.2

#### Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-19	déc.-20		Cumuls
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	3 706	219	0	3 925
- PLAC.TUNISIE	382	28	0	410
- CARTHAGO	3 998	325	0	4 323
- SCAN	2 706	150	0	2 856
<b>Total</b>	<b>11 341</b>	<b>722</b>	<b>0</b>	<b>12 063</b>

### Note P1

#### PA1 - Banque Centrale et CCP

	déc.-20	déc.-19
<b>Emprunt auprès de la Banque Centrale</b>	<b>282 000</b>	<b>272 000</b>
Emprunts en dinars	282 000	272 000
Emprunts en devises	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>224</b>	<b>811</b>
<b>Total PA1 - Banque Centrale et CCP</b>	<b>282 224</b>	<b>272 811</b>

## Note P2

### PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-20	déc.-19
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>23 615</b>	<b>18 605</b>
Banques et correspondants étrangers	16 418	11 674
Organismes financiers spécialisés	7 197	6 931
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>8 562</b>	<b>59 230</b>
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	8 562	59 230
<b>Dettes rattachées</b>	<b>59</b>	<b>239</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>32 236</b>	<b>78 074</b>

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

## Note P3

### PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

	déc.-20	déc.-19
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 315 864</b>	<b>1 208 911</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 530 424</b>	<b>1 345 969</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 514 627	1 329 248
Autres comptes d'épargne	15 797	16 721
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 137 002</b>	<b>1 092 401</b>
Comptes à terme	659 189	765 836
Bons de caisse	23 240	23 565
Certificats de dépôts	454 573	303 000
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>91 610</b>	<b>91 783</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>38 966</b>	<b>46 696</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 113 866</b>	<b>3 785 760</b>

## Note P4

### PA4 - Emprunts et ressources spéciales

	déc.-20	déc.-19
Ressources extérieures	455 568	521 322
Ressources budgétaires	9 663	6 373
Dettes rattachées	3 711	3 564
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>468 942</b>	<b>531 259</b>

## Note P5

### PA5 - Autres passifs

	déc.-20	déc.-19
<b>Comptes de régularisation (*)</b>	<b>103 538</b>	<b>108 889</b>
Compensation à régler	81 524	92 032
Comptes d'ajustement devises	196	0
Agios, Crédits à régulariser et divers	16 800	15 773
Siège, succursales et agences (*)	5 018	1 084
<b>Provisions</b>	<b>38 784</b>	<b>35 239</b>
Provisions pour risques et charges diverses	25 311	25 890
Provisions pour congés payés	2 220	2 386
Provisions pour créances en hors bilan	11 253	6 963
<b>Créditeurs divers</b>	<b>139 014</b>	<b>137 324</b>
Créditeurs / opérations d'impôt	20 761	31 892
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	4 768	5 128
Créditeurs / Opérations BCT	414	494
Créditeurs / opérations avec le personnel	10 469	13 525
Créditeurs / opérations sur titres	2 039	2 029
Chèques à payer	3 664	3 712
Autres Créditeurs	94 706	80 938
Ajustement IG autres créances / dettes courantes (*)	2 193	-394
<b>Total PA5 - Autres passifs</b>	<b>281 336</b>	<b>281 452</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Il est à noter que :

- Courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a formulé son opposition aux résultats du contrôle. Suite à ladite opposition, et dans le cadre de la réponse de l'administration fiscale datant de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la société mère.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société mère et d'autres chefs de redressement ont été maintenus par l'administration fiscale.

- Courant l'exercice 2020, la filiale « Astrée » a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie portant sur les exercices 2016-2017-2018 pour un montant de 11,5 MDT.

La société a rejeté les principaux chefs de redressement en s'appuyant sur des justificatifs probants et des textes légaux en la matière.

Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers consolidés, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2020 les provisions jugées nécessaires.

## Note P6

### Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-20	déc.-19
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	43 073	42 004
Provisions d'assurances Vie	196 062	166 012
Provisions pour sinistres Vie	5 052	3 480
Provisions pour sinistres Non-Vie	133 161	131 940
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	2 688	3 817
Provisions pour participation aux bénéfices Non-Vie	3 541	2 494
Provisions pour égalisation et équilibrage non-Vie	0	2 384
Autres provisions techniques Vie	571	573
Autres Provisions techniques non-Vie	3 273	3 103
<b>Total Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>387 421</b>	<b>355 807</b>

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

## Note C1

### Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2018.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-7 086</b>	<b>542 885</b>	<b>112 309</b>	<b>873 108</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	112 309	-112 309	0
Dividendes versés	0	0	-54 475	0	-54 475
Part du groupe dans le résultat (*)	0	0	0	139 718	139 718
Autres mouvements (*)	0	7 036	20 819	0	27 855
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	9 810	0	9 810
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2019.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-50</b>	<b>631 348</b>	<b>139 718</b>	<b>996 016</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	139 718	-139 718	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	94 411	94 411
Autres mouvements	0	-377	-22 851	0	-23 228
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	21 849	0	21 849
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-427</b>	<b>770 064</b>	<b>94 411</b>	<b>1 089 048</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

## 7. Notes sur l'état de résultat consolidé

### Note R1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-20	déc.-19
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>6 567</b>	<b>7 584</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>446 902</b>	<b>466 154</b>
Revenus des opérations de crédit	380 878	393 685
Revenus des comptes débiteurs	43 431	52 589
Commissions sur avals et cautions	5 771	6 781
Report déport sur change à terme	7 352	5 518
Produits sur opérations de leasing	9 470	7 581
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>453 469</b>	<b>473 738</b>

### Note R2

#### PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-20	déc.-19
Commissions sur comptes	15 535	14 336
Opérations guichet et opérations diverses	3 119	3 707
Opérations sur titres	3 786	3 994
Opérations avec l'étranger	5 778	5 832
Commissions sur moyens de paiement	15 591	15 450
Commissions de gestion	14 467	14 744
<b>Total PR2 - Commissions (Produits)</b>	<b>58 276</b>	<b>58 063</b>

### Note R3

#### PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-20	déc.-19
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
Intérêts/Titres de transaction	0	12
Plus-value de cession/Titres de transaction	0	42
<b>Gains nets sur titres de placement</b>	<b>4</b>	<b>174</b>
Plus-value de cession/Titres de placement	4	174
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>18 132</b>	<b>31 766</b>
Différence de change sur opérations monétiques	-937	-1 288
Produits sur change manuel	1 754	3 611
Produits sur opérations de change en compte	16 497	27 479
Bénéfices sur opérations de change à terme	818	1 963
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change</b>	<b>18 136</b>	<b>31 995</b>

### Note R4

#### PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-20	déc.-19
Revenus des obligations	52 928	37 248
Revenus des titres de participation	2 556	9 232
Revenus des parts dans les entreprises associées	1	0
Effets des éliminations dividendes	133	-28
<b>Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement</b>	<b>55 618</b>	<b>46 452</b>



**Note R5****CH1 - Charges d'intérêts**

	déc.-20	déc.-19
Charges sur opérations interbancaires	17 011	43 245
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	173 694	169 816
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	30 255	29 145
<b>Total CH1 - Charges d'intérêts</b>	<b>220 960</b>	<b>242 206</b>

**Note R6****CH2 - Commissions encourues**

	déc.-20	déc.-19
Charges sur opérations de retrait monétique	2 104	2 610
Frais d'interchange émis	793	802
Autres commissions	221	88
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>3 118</b>	<b>3 500</b>

**Note R7****Marge nette des activités d'assurance**

	déc.-20	déc.-19
Résultat Technique de l'Assurance Non-Vie	25 864	23 279
Résultat Technique de l'Assurance Vie	10 533	23 033
<b>Résultat technique</b>	<b>36 397</b>	<b>46 312</b>
Produits des placements Assurance Non-Vie	25 396	8 115
Charges des placements de l'Assurance Non-Vie	-1 244	-2 645
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-14 562	-26 890
Autres produits non techniques	531	492
Autres charges non techniques	-5 898	-4 507
<b>Marge intégrable</b>	<b>40 620</b>	<b>20 877</b>
Elimination des opérations intra-Groupe	-21 617	-17 592
<b>Marge nette des entreprises d'assurance</b>	<b>19 003</b>	<b>3 285</b>

**Note R8****PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

	déc.-20	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	74 354	37 590
Dotations nettes aux provisions pour passifs	149	175
Pertes sur créances irrécouvrables	493	522
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-154	-114
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>74 842</b>	<b>38 172</b>

## Note R9

### PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

	déc.-20	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	237	10 022
Pertes subies sur les titres en portefeuille	3 164	1 196
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-2 770	-4 022
Frais de gestion du portefeuille	3	0
<b>Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement</b>	<b>634</b>	<b>7 196</b>

## Note R10

### CH6 - Frais du personnel

	déc.-20	déc.-19
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>61 176</b>	<b>60 220</b>
Masse salariale	48 441	47 751
Charges sociales	11 800	11 522
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	935	947
<b>Autres Frais liés au personnel</b>	<b>14 455</b>	<b>16 809</b>
Régime d'intéressement	10 455	12 793
Prime départ à la retraite	1 100	1 107
Divers	2 900	2 909
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>-1 179</b>	<b>-1 184</b>
<b>Total CH6 - Frais du personnel</b>	<b>74 452</b>	<b>75 845</b>

## Note R11

### CH7 - Charges d'exploitation

	déc.-20	déc.-19
Télécommunication & courriers	1 604	1 946
Maintenance et entretien	3 983	3 748
Services externes d'exploitation	4 698	4 043
Achat de biens consommables	4 253	4 758
Communication, marketing et documentation	663	1 172
Assurance, Droits et taxes	12 537	11 973
Jetons de présence au conseil d'administration	526	523
Autres services extérieurs	4 159	3 674
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-1 277	367
<b>Total CH7 - Charges d'exploitation</b>	<b>31 146</b>	<b>32 204</b>

## Note R12

### CH8 - Dotations aux amortissements

	déc.-20	déc.-19
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 244	901
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 290	9 446
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>10 534</b>	<b>10 347</b>

### Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

	Secteur Financier			Autres secteurs			31/12/2020	31/12/2019 (*)
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		
<b>Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement</b>								
BT	74 068						74 068	124 665
ASTREE		11 414					11 414	4 583
FOSA					72		72	149
GITSA					66		66	59
CARTHAGO						-126	-126	1 236
SCAN						-125	-125	-132
SPCB					209		209	158
GPT			51				51	1 058
PT			616				616	818
SBT				81			81	200
BT SICAR				1 708			1 708	117
TFT				53			53	165
SPPI				-8			-8	-4
<b>Total</b>	<b>74 068</b>	<b>11 414</b>	<b>667</b>	<b>1 834</b>	<b>347</b>	<b>-251</b>	<b>88 079</b>	<b>133 072</b>
<b>Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence</b>								
SVCR			-369				-369	-47
SVRD			6 701				6 701	6 693
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 332</b>	<b>6 646</b>
<b>Total Résultat</b>	<b>74 068</b>	<b>11 414</b>	<b>6 999</b>	<b>1 834</b>	<b>347</b>	<b>-251</b>	<b>94 411</b>	<b>139 718</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

## 8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

### Note F1

#### Flux de trésorerie consolidé

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-20	déc.-19
<b>Trésorerie groupe</b>						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	419 157	14 062	4 470	(3 494)	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		2 123	1 371			
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>271 035</b>	<b>22 517</b>	<b>3 481</b>	<b>(7 168)</b>	<b>289 865</b>	<b>434 195</b>
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		3 786	3 382			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

## 9. Notes sur les retraitements de la colonne comparative de 2019

Un re-calcul des pourcentages d'intérêt et de de contrôle a été effectué pour tenir compte des détentions dans les sociétés SICAV dans le cadre des fonds gérés au niveau des sociétés SICAR. Les chiffres de 2019 ont été retraités pour tenir compte de la part d'intérêt dans le résultat, les réserves groupe ainsi que la valeur des titres mis en équivalence.

### Retraitement Comptes de Bilan

Exercice clos le 31/12/2020 (En K.TND)

Rubriques Retraitées	31/12/2019 Retraité	Reclassement	Retraitement	31/12/2019 Publié
Portefeuille titres commercial	11 078	-2 000	0	13 078
Portefeuille d'investissement	789 820	0	-91 348	881 168
Placements nets des entreprises d'assurance	150 691	0	-7 698	158 389
Autres actifs	72 778	1 084	0	71 694
Titres mis en équivalence	134 501	0	98 177	36 324
<b>Total des Actifs</b>	<b>6 393 170</b>	<b>-916</b>	<b>-869</b>	<b>6 394 955</b>
Autres passifs	281 452	-916	0	282 368
<b>Sous-Total Passifs</b>	<b>5 305 163</b>	<b>-916</b>	<b>0</b>	<b>5 306 079</b>
(Titre d'auto contrôle)	-50	0	192	-242
Réserves consolidées	631 348	0	-2 264	633 612
Résultats consolidés	139 718	0	5 261	134 457
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	<b>996 016</b>	<b>0</b>	<b>3 189</b>	<b>992 827</b>
Intérêts minoritaires	91 991	0	-4 058	96 049
<b>Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires</b>	<b>6 393 170</b>	<b>-916</b>	<b>-869</b>	<b>6 394 955</b>

## Retraitement Comptes de Résultat :

Exercice clos le 31/12/2020 (En K.TND)

Rubriques Retraitées	31/12/2019 Retraité	Retraitement	31/12/2019 Publié
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6 646	5 181	1 465
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>222 396</b>	<b>5 181</b>	<b>217 215</b>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>147 465</b>	<b>5 181</b>	<b>142 284</b>
<b>Résultat net</b>	<b>147 426</b>	<b>5 181</b>	<b>142 245</b>
Intérêts minoritaires	7 708	-80	7 788
<b>Résultat net, part groupe</b>	<b>139 718</b>	<b>5 261</b>	<b>134 457</b>
Résultat net, part groupe par action (En DT)	0,621	0,023	0,598

## Périmètre de consolidation

### Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêt		
	2019 Retraité	Retraitement	2019 Publié	2019 Retraité	Retraitement	2019 Publié
<b>Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières</b>						
SICAV CROISSANCE	97,41%	3,03%	94,38%	57,48%	1,74%	55,74%
SICAV RENDEMENT	33,45%	22,66%	10,79%	28,33%	21,92%	6,41%

## 10. Impact de la Pandémie COVID-19

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

Principaux impacts :

### Pour ce qui est des revenus d'intérêts

La baisse du taux directeur de la BCT a été suivie d'une diminution du taux du marché monétaire TMM de 50 PB en avril 2020 et de 100 PB à partir du mois de mai 2020. Cette baisse a un impact négatif sur les intérêts de la période, vu que l'essentiel de nos emplois sont à taux variables.

Les principales mesures touchant les banques concernent la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :

- La circulaire BCT n°2020-06 a donné aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
- La circulaire BCT n°2020-07 a demandé aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure a concerné les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
- La circulaire BCT n°2020-08 a demandé aux banques de reporter les tombées des crédits (en

principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.

- La circulaire BCT n°2020-21 a permis le prolongement de la période de report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels en vertu de l'article 2 de la circulaire de la BCT 2020- 06 et ce jusqu'à fin septembre 2021 au lieu de septembre 2020 ainsi que la prorogation de la durée maximale d'octroi des financements exceptionnels stipulée par l'article 1 de la circulaire BCT 2020-12 (connus sous l'appellation des crédits COVID) et ce, jusqu'à fin décembre 2021. En effet, et conformément aux dispositions dudit article, les banques peuvent, jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, accorder de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation sans dépasser 25% du chiffre d'affaires en hors taxes réalisé en 2019 ou l'équivalent de la masse salariale sur une période de six mois pour les entreprises entrées en activité après le mois de janvier 2019. Désormais, les banques vont pouvoir continuer à accorder ces nouveaux crédits, refinançables par la BCT pour les clients classés 0, 1, 2 et 3 à fin décembre 2019 et ce, jusqu'à fin décembre 2021.

Pour tous les crédits reportés, la banque a comptabilisé les intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû et des taux conventionnels dans ses produits.

#### Pour ce qui est produits des opérations de change

Les produits des opérations de change ont subi une baisse importante à cause de la décélération des opérations de commerce extérieure.

#### Pour ce qui est des revenus de commissions

En application de mesures visant à encourager les retraits d'espèces au niveau des distributeurs automatiques en accordant la gratuité de ce service, la banque a enregistré des manques à gagner sur les opérations de la monétique. Aussi, l'activité de déblocage de crédit a été impactée par le ralentissement de la croissance économique dégageant ainsi une progression faible de 1,8% sur le premier semestre mais avec une reprise courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour se situer à un niveau de 7,2% par rapport à 2019.

#### Pour ce qui est des charges

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, courant le mois de mars 2020, un don de 11.350 mille dinars a été accordé au profit du fonds 1818.

Conformément au décret-loi n° 2020-30 portant instauration d'une redevance conjoncturelle de 2% pour les banques et les établissements financiers avec effet rétroactif sur l'exercice 2019, la banque a supporté une charge de 6 620 mille dinars.

#### Pour ce qui est du risque de liquidité et de solvabilité

Au vu de la situation exceptionnelle du COVID-19, la banque a observé une certaine volatilité de son ratio de liquidité sans pour autant tomber sous la barre du minimum règlementaire. A fin décembre 2020, le niveau du ratio LCR se trouve à un niveau assez confortable pour absorber la nouvelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, faisant suite à la note de la BCT du 04 mai 2020, la banque soumet hebdomadairement à la BCT ses prévisions en termes de besoins de liquidité avec une simulation de son ratio LCR.

La banque dispose, également, d'un niveau d'actif liquide de haute liquidité ainsi que des supports de refinancement suffisants lui permettant d'absorber tout éventuel choc de liquidité, sous la surveillance permanente du comité de trésorerie. Également, le ratio LTD, étant bien maîtrisé, se situe à un niveau conforme aux dispositions réglementaires. En moyenne ce ratio est supérieur à 110% jusqu'à fin décembre 2020.

#### Pour ce qui du domaine de l'assurance

Dans le cadre des mesures prises par l'Etat pour faire face aux répercussions de la propagation du Coronavirus « covid-19 » et notamment celles relatives au report des échéances de crédits accordés aux particuliers conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-19 du 15 mai 2020 et aux Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-7 du 25 mars 2020 et 2020-8 du 1er avril 2020, le groupe Banque de Tunisie a pris les mesures nécessaires pour que les contrats d'assurance liés aux contrats de crédit accordés par la banque aux Particuliers continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report.

Par ailleurs et afin de pouvoir arrêter une démarche commune pour l'application de ces dispositions à l'échelle sectorielle, des réunions ont été organisées entre l'Association Professionnelle des Banques et la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances dans le but d'arrêter les engagements des uns et des autres, notamment en ce qui concerne l'échange des données nécessaires pour déterminer les impacts financiers découlant de la prorogation des délais des crédits concernés.

Par conséquent, il a été convenu au niveau du secteur de réclamer les informations nécessaires auprès des banques, chacun en ce qui le concerne, pour pouvoir calculer à la fois la prime additionnelle et la réserve mathématique correspondante à imputer sur l'exercice 2020.

En application de cette orientation, une circularisation de toutes les banques ayant des contrats avec la société Astrée a été effectuée, pour réclamer les informations demandées.

A la date d'arrêté des états financiers, seule la Banque de Tunisie a communiqué l'ensemble des informations requises, ce qui a permis d'effectuer les calculs nécessaires pour estimer les provisions mathématiques requises en 2020 et la prime additionnelle afférentes à cette opération.

En effet, la prise en charge par Astrée du report des échéances des crédits concernés de 3 mois ou 7 mois et des intérêts intercalaires correspondants, conformément aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie, fait ressortir une provision mathématique correspondante de 2.535 mille dinars et une prime additionnelle de 2.675 mille dinars.

Tenant compte de l'état d'avancement des discussions en cours entre les deux Associations Professionnelles des Banques et des Assurances et en attendant l'aboutissement à un accord de place sur les modalités de traitement des effets des reports, ASTREE a, par mesure de prudence, constaté les provisions additionnelles sur les comptes de 2020 et a abandonné en 2020 la prime additionnelle conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020.

#### **11. Évènements postérieurs à la clôture**

La société mère a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondi qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.  
Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.



#### 4.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2020



**Conseil Audit Formation CAF**  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89  
RNE 0024410T



**Tunisie Audit & Conseil**  
Promed Building 5<sup>ème</sup> étage  
Centre Urbain Nord  
1082 Tunis - Tunisie  
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025  
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires  
de la Banque de Tunisie*

#### **I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**

##### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 740 875 KDT et un bénéfice net de 94 411 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces

règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### *1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle*

###### *• Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 895 096 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 397 883 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

###### *• Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 312 734 KDT au 31 décembre 2020. La provision constatée sur ces titres s'élève à 56 091 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élevaient au 31 décembre 2020 à 511 745 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### 4) Reports des échéances effectués courant l'exercice 2020

- *Description du point clé de l'audit*

Courant l'exercice 2020 et en application des mesures prises par la Banque Centrale de Tunisie suite au confinement général décidé du fait de la pandémie COVID 19, la société mère a procédé à un report d'échéances en principal de 231 337 KDT et en intérêts de 86 223 KDT.

Ces reports rentrent dans le cadre des directives exceptionnelles prises par la Banque Centrale de Tunisie qui visent à assurer la stabilité du secteur financier, soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et protéger les emplois. Ces directives sont présentées dans la note aux états financiers n°10.

Compte tenu des montants en jeu et du nombre de clients concernés, nous avons considéré que le traitement de ces reports d'échéances constitue un point clé de notre audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux d'audit ont porté, à travers un échantillonnage étendu, sur le respect par le groupe des dispositions des circulaires émises par la BCT se rapportant aux reports des échéances. Ces travaux ont, essentiellement, consisté à :

- Vérifier l'existence d'une demande de rééchelonnement et d'un nouveau contrat signé pour la population concernée ;
- Recalculer les intérêts intercalaires relatifs à la période de report sur la base des taux d'intérêts initiaux ;
- Reconstituer les encours des crédits restructurés pour la population concernée ;
- Vérifier que la banque n'a pas constaté des frais supplémentaires tels que les intérêts de retard ou les commissions de mise en place suite aux reports effectués ;
- S'assurer que les restructurations n'ont pas engendré une amélioration de classe des clients.

#### *Paragraphes d'observation*

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La note aux états financiers n°10 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07, n°2020-12, n°2020-19 et n°2020-21.

Par ailleurs, en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par les banques et les établissements financiers, la Banque Centrale de Tunisie a publié la circulaire 2021-01 qui a révisé la méthodologie de détermination des provisions collectives. Le solde de ces provisions collectives constituées par le groupe s'élève à 70 324 KDT au 31 décembre 2020 contre 47 719 KDT au 31 décembre 2019.

- 2- La note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 3- La note 11 aux états financiers « événements postérieurs à la clôture » qui a évoqué la notification d'un contrôle fiscal approfondi reçue par la société mère courant le mois de janvier 2021. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

#### *Rapport du conseil d'administration*

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil

d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés*

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acuaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 avril 2021

### Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK





#### **4.3.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020**

##### **1. Note d'information portant sur la situation à ce jour des contrôles fiscaux :**

- Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a répondu à ces deux notifications dans les délais impartis pour formuler ses remarques et son opposition sur certains points notifiés.

Suite à des négociations, tenant compte de la réponse de l'administration fiscale courant du mois de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Courant le premier semestre 2021, la société mère a conclu un arrangement définitif avec l'administration fiscale pour s'acquitter définitivement des chefs de redressement demeurés en instance. Le montant réclamé par l'administration fiscale a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la société mère a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondi qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.

- Courant l'exercice 2020, la filiale « Astrée » a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie portant sur les exercices 2016-2017-2018 pour un montant de 11,5 MDT.

La société a rejeté les principaux chefs de redressement en s'appuyant sur des justificatifs probants et des textes légaux en la matière.

Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers consolidés, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise

A ce jour, les procédures liées à ce contrôle demeurent en cours pour la filiale « Astrée ».

##### **2. Note d'information portant sur les mesures que la BT compte prendre pour remédier aux participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie :**

L'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acquarius Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT-SICAF)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

De ce fait, les mesures que la BT compte prendre pour remédier à cette situation :

- Pour la participation croisée entre SPFT CARTHAGO et SCAN, il s'agit d'une participation très ancienne. La restructuration de ce groupe serait à revoir lors de la démarche de désengagement de la banque de ces affaires touristiques (respect du taux de 20%).

- Rappelons que l'article 466 du code des sociétés commerciales traite des participations croisées entre sociétés anonymes indépendantes juridiquement. La solution à apporter à la participation croisée entre la société Astrée et Placement de Tunisie SICAF doit être solutionnée à leurs niveaux et non au niveau consolidé.

Par ailleurs, la Banque de Tunisie œuvrera de concert avec ces entités pour apporter une solution à cette participation, conformément aux dispositions de l'article 466 du CSC.

#### 4.3.5 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020

##### 1. Note complémentaire à la note 2.3 « mise en équivalence » :

- ✓ Portant sur les méthodes utilisées pour comptabiliser les participations dans les sociétés mises en équivalences

La méthode utilisée pour comptabiliser les participations dans les sociétés mises en équivalence, est la méthode de mise en équivalence.

##### 2. Note complémentaire sur l'état des engagements hors bilan du groupe :

- ✓ Portant sur la rubrique « HB1 - Cautions, avals et autres garanties données »

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
En faveur d'établissements bancaires et financiers	228 016	223 225
En faveur de la clientèle	400 091	399 142
<b>Total</b>	<b>628 107</b>	<b>622 367</b>

- ✓ Portant sur la rubrique « HB2 - Crédits documentaires »

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Ouverture de crédits documentaires	275 052	133 686
Acceptations à payer	80 443	62 631
<b>Total</b>	<b>355 495</b>	<b>196 317</b>

- ✓ Portant sur la rubrique « HB3 - Actifs donnés en garantie »

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
BTA / Appel d'offres BCT & pensions livrées	160 982	116 183
Créances grevées / Appel d'offres BCT	158 887	223 439
<b>Total</b>	<b>319 869</b>	<b>339 622</b>

✓ Portant sur la rubrique « HB4 - Engagements de financement donnés »

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Crédits en TND notifiés et non utilisés	250 082	213 926
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	0
<b>Total</b>	<b>250 082</b>	<b>213 926</b>

✓ Portant sur la rubrique « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres »

Le solde de la rubrique « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres » s'élève à 1947 KDT au 31/12/2020 contre 1 855 KDT au 31/12/2019. (Source Astrée : annexe 6 « Tableau des engagements reçus et donnés »).

✓ Portant sur la rubrique « HB6 - Engagements de financement reçus »

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	0	932
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>932</b>

✓ Portant sur la rubrique « HB7 - Garanties reçues »

En K.TND

	déc.-20	déc.-19
Garanties reçues de l'Etat	113 293	63 500
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	11 226	10 083
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 204	43 749
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	119 757	154 639
Garanties hypothécaires	2 071 037	1 850 633
Contre-garanties reçues des établissements financiers	100 792	111 001
<b>Total</b>	<b>2 460 309</b>	<b>2 233 607</b>

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 31 décembre 2020 43.071 mille dinars.

- ✓ Portant sur la rubrique « Engagements hypothécaires sur prêts octroyés »

Le solde de la rubrique « Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés » s'élève à 774 KDT au 31/12/2020 contre 708 KDT au 31/12/2019. (Source Astrée : annexe 6 « Tableau des engagements reçus et donnés »).

### **3. Note complémentaire à la note 2.3 « mise en équivalence » :**

- ✓ Portant sur la quote-part dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée pour laquelle la banque est éventuellement responsable

Aucune éventualité et aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle la banque est éventuellement responsable

- ✓ Portant sur les éventualités qui proviennent du fait que la banque est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée

Aucune éventualité qui provient du fait que la banque est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

### **4. Note complémentaire sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes mentionnant les règles de couverture contre les risques de change :**

La BANQUE DE TUNISIE ne comporte pas de filiale qui arrête ses comptes dans une devise différente du dinar tunisien.

### **5. Note complémentaire à la note 4 « Portefeuille titres » :**

- ✓ Portant sur les méthodes d'évaluation en date d'arrêtés des titres de placements

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

✓ Portant sur les méthodes d'évaluation en date d'arrêt des titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

**6. Note complémentaire à la note 5 « Périmètres de consolidation » :**

✓ Portant sur le pays d'enregistrement ou de résidence des filiales

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

✓ Portant sur la nature de la relation entre la « BT » et les sociétés « Placement Tunisie SICAF », « Société du pôle de compétitive de Bizerte », « SCAN » et « SPFT CARTHAGO »

Conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC38 relative aux regroupements d'entreprises le contrôle est présumé, dès lors que l'une de ces sociétés détient directement ou indirectement un seuil 40% au moins des droits de vote dans l'autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Cette condition est vérifiée pour la relation entre la « BT » et les sociétés « Placement Tunisie SICAF », « Société du pôle de compétitive de Bizerte », « SCAN » et « SPFT CARTHAGO », telle qu'elle est décrite dans les dispositions de la norme comptable n°38 relative aux regroupement d'entreprises figurant au paragraphe 9.

✓ Portant sur l'éventuel programme d'action adopté par la banque afin de régulariser les dépassements du seuil de participation de 20% dans certaines sociétés n'exerçant pas dans le secteur financier

Il s'agit de participations très anciennes (avant l'année 2010) dans certaines sociétés totalement fermées.

Néanmoins, un programme a été adopté par la banque afin de régulariser les dépassements du seuil de participation de 20% dans ces sociétés qui se présente comme suit :

- FOSA : En cours d'apurement des problèmes fonciers avant sa liquidation.
- SPFT CARTHAGO : Procéder à la cession dès qu'une bonne opportunité se présente. Le climat des affaires actuel n'est pas propice à une quelconque cession.
- SCAN : Elle est détenue directement par la filiale SPFT CARTHAGO, la cession de SCAN dépend de la cession de SPFT CARTHAGO.

- SPCB: La Banque de Tunisie ne compte pas augmenter sa participation. La banque chercherait à faire diluer sa participation dans cette affaire pour la ramener à 20% lors d'une restructuration (nouveau BP, augmentation de capital...).

- GIT SA : Elle est détenue directement et exclusivement par notre filiale ASTREE. Donc, cela constitue un investissement en immobilier. En plus, l'Astrée est en train de travailler sur une action d'absorption de cette société.

#### 7. Note complémentaire à la note A11 « Traitement des écarts de première consolidation » :

- Les dotations aux amortissements sont mentionnées dans un compte distinct au niveau des comptes de résultat.
- Le mode d'amortissement du goodwill retenu est linéaire.

#### 8. Note complémentaire à la note C1 « Capitaux propres » :

- ✓ Portant sur les mouvements des capitaux propres du groupe « BT »

Tableau de variation des capitaux propres (en KDT)

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2018.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-7 086</b>	<b>542 885</b>	<b>112 309</b>	<b>873 108</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	112 309	-112 309	0
Dividendes versés	0	0	-54 475	0	-54 475
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	139 718	139 718
Autres mouvements	0	7 036	20 818	0	27 854
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	9 810	0	9 810
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2019.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-50</b>	<b>631 348</b>	<b>139 718</b>	<b>996 015</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	139 718	-139 718	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	94 411	94 411
Autres mouvements	0	-377	-22 849	0	-23 226
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	21 849	0	21 849
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-427</b>	<b>770 065</b>	<b>94 411</b>	<b>1 089 048</b>

✓ Portant sur le résultat par action du groupe pour les exercices clos 2020-2019

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0.420 dinars contre 0.621 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Résultat par action**

En K.TND

	Déc.-20	Déc.-19
Résultat net	94 411	139 718
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000
<b>Résultat de base / action <sup>(a)</sup></b>	<b>0,420</b>	<b>0,621</b>
<b>Résultat dilué par action <sup>(b)</sup></b>	<b>0,420</b>	<b>0,621</b>

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

**9. Note complémentaire à la note 5.3 « Participations non incluses dans le périmètre de consolidation » :**

**Participations non incluses dans le périmètre de consolidation**

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	3,82%	Insignifiante par rapport au groupe	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (*)	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE	16 546	22,95%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(\*) En projet de dissolution et liquidation.

## 10. Note complémentaire à la note 11 « Evènements postérieurs à la clôture » :

Le Groupe Banque de Tunisie n'a pas enregistré des événements marquants, entre la date de clôture de l'exercice 2020 et jusqu'à la date d'aujourd'hui, susceptible d'impacter significativement les comptes de l'exercice 2021.

## 11. Note complémentaire portant sur la défalcation de l'état de résultat consolidé du 31/12/2020 et 31/12/2019 par pôle d'activité, conformément à la norme internationale d'information financière « IFRS8 : secteurs opérationnels » :

(en KDT)

	31/12/2020				31/12/2019			
	Activité bancaire	Assurance	Autres	31/12/2020	Activité bancaire	Assurance	Autres	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>								
Intérêts et revenus assimilés	453 467	0	2	453 469	473 735	0	3	473 738
Commissions	57 487	0	789	58 276	56 803	0	1 260	58 063
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18 132	0	4	18 136	31 823	0	172	31 995
Revenus du portefeuille d'investissement	53 759	0	1 859	55 618	44 125	0	2 327	46 452
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>582 845</b>	<b>0</b>	<b>2 654</b>	<b>585 499</b>	<b>606 486</b>	<b>0</b>	<b>3 763</b>	<b>610 248</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>								
Intérêts courus et charges assimilées	220 916	0	43	220 960	242 126	0	81	242 207
Commissions encourues	3 110	0	8	3 118	3 459	0	40	3 500
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>224 026</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>224 078</b>	<b>245 585</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>245 706</b>
Marge nette des activités d'assurance	0	19 003	0	19 003	0	3 285	0	3 285
<b>Produit net bancaire</b>	<b>358 818</b>	<b>19 003</b>	<b>2 603</b>	<b>380 424</b>	<b>360 901</b>	<b>3 285</b>	<b>3 641</b>	<b>367 827</b>
Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	-74 745	0	-97	-74 842	-36 147	0	-2 025	-38 172
Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	-1 099	0	465	-634	-10 288	0	3 092	-7 196
Autres produits d'exploitation	-4	0	3 241	3 237	-19	0	7 489	7 470
Frais du personnel	-73 445	0	-1 007	-74 452	-74 834	0	-1 010	-75 845
Charges générales d'exploitation	-47 685	17 039	-500	-31 146	-43 511	12 839	-1 532	-32 204
Dotations aux amortissements	-8 214	0	-2 320	-10 534	-7 009	0	-3 338	-10 347
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>153 625</b>	<b>36 042</b>	<b>2 386</b>	<b>192 053</b>	<b>189 093</b>	<b>16 123</b>	<b>6 317</b>	<b>211 533</b>
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	6 330	6 330	0	0	6 646	6 646
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-11 319	0	3 077	-8 242	499	0	3 718	4 217
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>142 306</b>	<b>36 042</b>	<b>11 793</b>	<b>190 141</b>	<b>189 592</b>	<b>16 123</b>	<b>16 681</b>	<b>222 396</b>
Impôt sur les bénéfices	-61 585	-15 095	-1 341	-78 022	-64 192	-7 721	-2 291	-74 204
Amortissement des écarts d'acquisition	-722	0	0	-722	-727	0	0	-727
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>79 999</b>	<b>20 946</b>	<b>10 452</b>	<b>111 397</b>	<b>124 672</b>	<b>8 402</b>	<b>14 390</b>	<b>147 465</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	-6 619	0	-31	-6 650	0	0	-39	-39
<b>Résultat net</b>	<b>73 380</b>	<b>20 946</b>	<b>10 421</b>	<b>104 747</b>	<b>124 672</b>	<b>8 402</b>	<b>14 351</b>	<b>147 426</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires	-66	-9 532	-738	-10 336	-17	-3 819	-3 872	-7 708
<b>Résultat net, Part groupe</b>	<b>73 314</b>	<b>11 414</b>	<b>9 683</b>	<b>94 411</b>	<b>124 656</b>	<b>4 583</b>	<b>10 480</b>	<b>139 718</b>

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, une entité doit présenter séparément les informations relatives à un secteur opérationnel qui atteint l'un des seuils quantitatifs suivants :

- Les produits des activités ordinaires présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit des activités ordinaires cumulé, interne et externe, de tous les secteurs opérationnels ;

- La valeur absolue de son résultat présenté représente 10 % au moins de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :



- \*le bénéfice cumulé publié de tous les secteurs opérationnels n'ayant pas publié de perte, ou
- \*la perte cumulée publiée de tous les secteurs opérationnels ayant publié une perte.
- Ses actifs représentent 10 % au moins des actifs cumulés de tous les secteurs opérationnels.

**12. Note complémentaire portant sur la défalcation des indicateurs d'activité consolidés du 31/12/2020 et 31/12/2019 par pôle d'activité, conformément à la norme internationale d'information financière « IFRS8 : secteurs opérationnels » :**

Concernant les indicateurs d'activité, l'information peut être fournie uniquement au 31/12/2019 et 31/12/2020 et ce, vue que les données consolidées ne sont disponibles que sur une base annuelle.

(en KDT)

	31/12/2020				31/12/2019			
	Activité bancaire	Assurance	Autres	31/12/2020	Activité bancaire	Assurance	Autres	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>582 845</b>	<b>0</b>	<b>2 654</b>	<b>585 499</b>	<b>606 486</b>	<b>0</b>	<b>3 763</b>	<b>610 248</b>
Intérêts	453 467	0	2	453 469	473 735	0	3	473 738
Commissions en produits	57 487	0	789	58 276	56 803	0	1 260	58 063
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	71 891	0	1 863	73 754	75 948	0	2 499	78 447
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>224 026</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>224 078</b>	<b>245 585</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>245 706</b>
Intérêts encourus	220 916	0	43	220 960	242 126	0	81	242 207
Commissions encourues	3 110	0	8	3 118	3 459	0	40	3 500
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>19 003</b>	<b>0</b>	<b>19 003</b>	<b>0</b>	<b>3 285</b>	<b>0</b>	<b>3 285</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>358 818</b>	<b>19 003</b>	<b>2 603</b>	<b>380 424</b>	<b>360 901</b>	<b>3 285</b>	<b>3 641</b>	<b>367 827</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>121 130</b>	<b>-17 039</b>	<b>1 507</b>	<b>105 598</b>	<b>118 345</b>	<b>-12 839</b>	<b>2 542</b>	<b>108 048</b>
Frais de personnel	73 445	0	1 007	74 452	74 834	0	1 010	75 845
Charges générales d'exploitation	47 685	-17 039	500	31 146	43 511	-12 839	1 532	32 204
<b>Structure du portefeuille au bilan</b>	<b>821 553</b>	<b>0</b>	<b>12 669</b>	<b>834 221</b>	<b>788 555</b>	<b>0</b>	<b>12 343</b>	<b>800 898</b>
Portefeuille titres commercial	0	0	11 206	11 206	0	0	11 078	11 078
Portefeuille titres d'investissement	821 553	0	1 462	823 015	788 555	0	1 265	789 820
<b>Encours net des crédits</b>	<b>4 866 994</b>	<b>0</b>	<b>28 102</b>	<b>4 895 096</b>	<b>4 487 300</b>	<b>0</b>	<b>26 931</b>	<b>4 514 231</b>
<b>Encours des dépôts</b>	<b>4 113 669</b>	<b>0</b>	<b>197</b>	<b>4 113 866</b>	<b>3 785 480</b>	<b>0</b>	<b>280</b>	<b>3 785 760</b>
Dépôts à vue	1 446 243	0	197	1 446 440	1 347 110	0	280	1 347 390
Dépôts d'épargne	1 530 424	0	0	1 530 424	1 345 969	0	0	1 345 969
Dépôts à terme	1 137 002	0	0	1 137 002	1 092 401	0	0	1 092 401
<b>Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>	<b>468 691</b>	<b>0</b>	<b>251</b>	<b>468 942</b>	<b>531 015</b>	<b>0</b>	<b>244</b>	<b>531 259</b>
<b>Capitaux propres apparaissant au bilan</b>	<b>782 229</b>	<b>136 326</b>	<b>256 296</b>	<b>1 174 851</b>	<b>682 254</b>	<b>146 797</b>	<b>258 955</b>	<b>1 088 006</b>

#### **4.4 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS AU 30/06/2021**

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2021 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers intermédiaires qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.
- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financements donnés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

**La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022 et suivants.**

#### 4.4.1 Etats financiers intermédiaires comparés au 30/06/2021

##### Bilans comparés | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	401 410	208 239	212 286
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	282 869	196 154	189 496
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 797 117	4 597 384	4 827 549
AC4 - Portefeuille titres commercial	3.4	3 769	-	-
AC5 - Portefeuille d'investissement	3.5	983 582	969 714	978 195
AC6 - Valeurs immobilisées	3.6	46 017	46 720	46 664
AC7 - Autres actifs (*)	3.7	27 987	36 109	32 286
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 542 751</b>	<b>6 054 320</b>	<b>6 286 476</b>
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.1	271 047	154 321	265 221
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	36 252	63 567	49 239
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	4 580 125	4 181 815	4 300 501
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	432 963	503 081	468 691
PA5 - Autres passifs (*)	4.5	234 687	196 681	182 170
<b>Sous-Total des Passifs</b>		<b>5 555 074</b>	<b>5 099 465</b>	<b>5 265 822</b>
CP1 - Capital social		225 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		715 283	585 283	585 283
CP4 - Report à nouveau		1 621	108 083	108 083
CP5 - Bénéfice de l'exercice		45 773	36 489	102 288
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	4.6	<b>987 677</b>	<b>954 855</b>	<b>1 020 654</b>
<b>Total Passifs et Capitaux propres</b>		<b>6 542 751</b>	<b>6 054 320</b>	<b>6 286 476</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2020 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 9)

## Engagements Hors bilan comparés | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	637 536	585 285	628 107
HB2 - Crédits documentaires	5.2	382 564	165 198	355 495
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	275 534	331 600	319 869
<b>Total des Passifs éventuels</b>		<b>1 295 634</b>	<b>1 082 083</b>	<b>1 303 471</b>
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	246 408	295 305	250 082
<b>Total des Engagements donnés</b>		<b>246 408</b>	<b>295 305</b>	<b>250 082</b>
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	-	2 895	-
HB7 - Garanties reçues	5.6	2 465 138	2 250 717	2 460 309
<b>Total des Engagements reçus</b>		<b>2 465 138</b>	<b>2 253 612</b>	<b>2 460 309</b>

## Etats de résultat comparés | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	214 343	219 592	453 508
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	33 011	27 219	61 103
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations	6.3	9 824	8 751	18 132
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	39 097	46 587	81 673
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>296 275</b>	<b>302 149</b>	<b>614 416</b>
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	108 667	122 146	237 944
CH2 - Commissions encourues	6.6	1 927	1 299	3 110
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>110 594</b>	<b>123 445</b>	<b>241 054</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>185 681</b>	<b>178 704</b>	<b>373 362</b>
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	41 713	46 390	74 746
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	4 499	5 825	4 567
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	369	371	1 215
CH6 - Frais de personnel	6.10	43 372	37 366	73 446
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.11	16 141	16 049	32 075
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	4 018	3 889	7 932
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>76 307</b>	<b>69 556</b>	<b>181 811</b>
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	91	-11 197	-11 319
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.14	30 625	21 870	61 584
<b>Résultat net des activités ordinaires</b>		<b>45 773</b>	<b>36 489</b>	<b>108 908</b>
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	6.15	-	-	-6 620
<b>Résultat net de la période</b>		<b>45 773</b>	<b>36 489</b>	<b>102 288</b>

## Etats des flux de trésorerie comparés | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	240 396	197 975	518 131
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	(111 143)	(123 523)	(248 849)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 468	(146 997)	(36 255)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		22 004	(120 743)	(415 529)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		280 365	156 149	282 574
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(55 902)	(58 134)	(94 319)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		38 180	(16 885)	(56 326)
Impôt sur les bénéfices		(32 011)	(21 870)	(61 585)
<b>Flux de trésorerie nets provenant (affectés) des activités d'exploitation</b>		<b>392 357</b>	<b>(134 028)</b>	<b>(112 158)</b>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 094	28 523	79 783
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		1 348	(23 955)	(47 351)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(3 252)	(2 418)	(6 219)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>26 190</b>	<b>2 150</b>	<b>26 213</b>
Augmentation/diminution ressources spéciales		(35 918)	(27 764)	(62 177)
Dividendes versés	7.3	(78 750)	-	-
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>		<b>(114 668)</b>	<b>(27 764)</b>	<b>(62 177)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>303 879</b>	<b>(159 642)</b>	<b>(148 122)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		271 035	419 157	419 157
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	7.4	<b>574 914</b>	<b>259 515</b>	<b>271 035</b>

## Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT

chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	142 121	63,17%
Actionnaires Etrangers	82 878	36,83%
<b>Total</b>	<b>225 000</b>	<b>100%</b>

## Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2021 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2021, sont présentés conformément à la Norme Comptable Sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### 1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

#### 1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

#### 1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la Norme Comptable Sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

### 1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

### 1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la Norme Comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

### 1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la Norme Comptable n°3 relative aux Revenus, la Norme Comptable Sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

## 2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

### 2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.



■ Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2021	30/06/2020
<b>Immeubles</b>	5%	5%
<b>Matériel et mobilier de bureau</b>	10%	10%
<b>Matériel roulant</b>	20%	20%
<b>Matériel informatique</b>	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

■ Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

**2.2. Les immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

## 2.3. Le portefeuille-titres

### 2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

#### a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

#### b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

### 2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

#### b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### 2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la Norme Comptable Sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les Bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

## 2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

### 2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

#### a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

#### b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la Norme Comptable Sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

#### c) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît

des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

**d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances**

**Les provisions individuelles :**

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
<b>0 et 1</b>	0%
<b>2</b>	20%
<b>3</b>	50%
<b>4</b>	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
<b>3 à 5 ans</b>	40%
<b>6 et 7 ans</b>	70%
<b>≥ à 8 ans</b>	100%

**Les provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements

de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives » et par la circulaire n°2021-01 du 11 Janvier 2021 , une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence) ;
- Le calcul de la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenue de l'année de référence) à partir des taux de provisionnement de chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 30 juin 2020, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
<b>I. Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	20%
Industries mécaniques et électriques	38%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	43%
Industries pharmaceutique	28%
Autres industries	32%
BTP	40%
Tourisme	31%
Agences de voyage	26%
Agence de location de voitures	25%
Promotion immobilière	20%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	34%
Télécom et TIC	60%
Autres services	35%
<b>II. Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	20%
Autres organismes publics	20%
<b>III. Particuliers</b>	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	22%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	47%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	36%

Au 30 juin 2021, et en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par la banque, la direction a jugé opportun de réviser à la hausse le taux de provisionnement moyen pour les secteurs suivants :

- BTP ;
- Tourisme ;
- Agences de voyage ;
- Agence de location de voitures ;
- Promotion immobilière et
- Du commerce

## **2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan**

### **a) Les engagements de financement et de garantie**

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la Norme Comptable Sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

### **b) Les garanties reçues par la banque**

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

## **2.5. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par la Norme Comptable Sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

## **2.6. Les impôts sur les bénéfices**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

## **2.7. L'évaluation des capitaux propres**

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

## **2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

### **a) Les dépôts à vue**

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

### **b) Les comptes d'épargne**

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes épargne horizons permettant d'accéder à un crédit

### **c) Les comptes à terme et bons de caisse**

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

### **d) Les certificats de dépôts**

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

### **e) Les pensions livrées**

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des

valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

## Notes sur les actifs

### Note 3.1

#### AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Caisse Dinars	30 791	27 799	37 665
Caisse Devises	2 830	1 902	2 050
Banque Centrale de Tunisie	367 243	178 020	172 045
CCP	546	518	526
<b>Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT</b>	<b>401 410</b>	<b>208 239</b>	<b>212 286</b>

### Note 3.2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>27 152</b>	<b>14 643</b>	<b>25 630</b>
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	27 150	14 641	25 628
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	2	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>253 672</b>	<b>179 253</b>	<b>161 416</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	150 000	60 000	-
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	27 754	32 068	82 295
Prêts aux organismes financiers spécialisés	75 918	87 185	79 121
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 045</b>	<b>2 258</b>	<b>2 450</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	78	23	62
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	1 967	2 235	2 388
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>282 869</b>	<b>196 154</b>	<b>189 496</b>

#### AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois -1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Jun-21
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>27 152</b>	-	-	-	-	<b>27 152</b>
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	27 150	-	-	-	-	27 150
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>150 000</b>	<b>27 754</b>	-	-	<b>75 918</b>	<b>253 672</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux	150 000	-	-	-	-	150 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux	-	27 754	-	-	-	27 754
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	-	75 918	75 918
<b>Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>177 152</b>	<b>27 754</b>	-	-	<b>75 918</b>	<b>280 824</b>



### Note 3.3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Comptes ordinaires débiteurs	394 993	397 402	287 643
Crédits sur ressources ordinaires	4 146 490	3 842 586	4 259 984
Créances sur crédit-bail	100 349	93 036	100 151
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 827	5 256	7 773
Crédits sur ressources spéciales	291 531	305 604	302 770
Financement sur ressources externes	283 503	299 093	295 202
Financement sur ressources budgétaires	8 028	6 511	7 568
Créances Impayés douteuses et litigieuses	239 950	264 645	222 931
Créances impayés	52 987	64 367	43 334
Créances au contentieux	186 963	200 278	179 597
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	83 331	109 574	66 565
Couvertures comptables	(465 354)	(420 719)	(420 268)
Agios réservés	(39 539)	(38 485)	(33 854)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(425 815)	(382 234)	(386 414)
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 797 117</b>	<b>4 597 384</b>	<b>4 827 549</b>

#### Ventilation créances performantes / non performantes s (y compris les crédits accordés aux établissements de leasing)

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Engagements Bilan non performants	586 535	569 867	569 586
Engagements Hors bilan non performants	8 449	13 494	17 283
<b>Total créances non performantes</b>	<b>594 984</b>	<b>583 361</b>	<b>586 869</b>
<b>Total créances</b>	<b>6 134 054</b>	<b>5 638 460</b>	<b>6 085 776</b>
<b>Taux des créances non performantes</b>	<b>9,70%</b>	<b>10,35%</b>	<b>9,64%</b>
Provisions Bilan	329 776	334 515	316 090
Provisions Hors Bilan	6 836	10 123	11 253
<b>Stock provisions fin d'exercice</b>	<b>336 612</b>	<b>344 638</b>	<b>327 343</b>
Agios réservés	39 539	38 485	33 854
<b>Taux de couverture par les provisions et agios réservés (*)</b>	<b>63,21%</b>	<b>64,40%</b>	<b>61,54%</b>

(\*) Hors agios réservés sur les créances saines

#### AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2020	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés	Agios réservés au 30.06.2021
Agios réservés sur ressources budgétaires	176	108	-	284
Agios réservés sur ressources extérieures	2 644	1 269	(985)	2 928
Agios réservés sur ressources ordinaires	12 926	5 098	(3 732)	14 292
Agios réservés sur créances de leasing	365	205	(182)	388
Autres agios réservés	17 743	13 885	(9 981)	21 647
<b>Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés</b>	<b>33 854</b>	<b>20 565</b>	<b>(14 880)</b>	<b>39 539</b>

### AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2020	Dotation nette	Provisions au 30.06.2021
Provisions individuelles	316 090	13 686	329 776
Provisions collectives	70 324	25 715	96 039
<b>Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>386 414</b>	<b>39 401</b>	<b>425 815</b>

Les provisions sur la clientèle sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	>5ans	Jun-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	394 941	52	0	-	394 993
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 021 037	830 971	1 751 048	543 434	4 146 490
Créances sur crédit-bail	-	18 552	26 842	53 733	1 222	100 349
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	4 367	1 155	305	-	5 827
Crédits sur ressources spéciales	-	28 803	46 300	182 146	34 282	291 531
Créances impayés douteuses	239 950	-	-	-	-	239 950
<b>Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>239 950</b>	<b>1 467 700</b>	<b>905 320</b>	<b>1 987 232</b>	<b>578 938</b>	<b>5 179 140</b>

### AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Jun-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	394 993	394 993
Crédits sur ressources ordinaires	-	10 000	-	4 136 490	4 146 490
Créances sur crédit-bail	-	-	-	100 349	100 349
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	5 827	5 827
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	291 531	291 531
Créances impayés douteuses	-	-	-	239 950	239 950
<b>Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>5 169 140</b>	<b>5 179 140</b>

## Note 3.4

### AC4-Portefeuille-titres commercial

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
<b>Portefeuille-titres commercial</b>			
Titres de transaction	4 000	-	-
Créances rattachées	(231)	-	-
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial</b>	<b>3 769</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Note 3.5

#### AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	déc.-20
<b>Titres de propriété</b>	<b>428 164</b>	<b>471 675</b>	<b>459 471</b>
Titres de participation	65 967	108 498	65 993
Parts dans les entreprises associées	356	1 214	31 524
Parts dans les entreprises liées	49 915	50 037	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	311 926	311 926
<b>Titres de créances</b>	<b>609 675</b>	<b>529 515</b>	<b>570 197</b>
Emprunts nationaux	690	5 863	5 863
Obligations	4 000	5 000	4 000
Bons de trésor assimilables	604 985	518 652	560 334
<b>Créances rattachées</b>	<b>43 859</b>	<b>48 797</b>	<b>32 624</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>(50 148)</b>	<b>(49 091)</b>	<b>(47 648)</b>
<b>Prime et décote sur les BTA</b>	<b>(47 968)</b>	<b>(31 182)</b>	<b>(36 449)</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>983 582</b>	<b>969 714</b>	<b>978 195</b>

#### AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
<b>Titres de propriété</b>	<b>459 471</b>	<b>54 005</b>	<b>85 312</b>	<b>428 164</b>
Titres de participation	65 993	-	26	65 967
Parts dans les entreprises associées	31 524	54 005	85 173	356
Parts dans les entreprises liées	50 028	-	113	49 915
Fonds gérés par des SICAR	311 926	-	-	311 926
<b>Titres de créances</b>	<b>570 197</b>	<b>138 382</b>	<b>98 904</b>	<b>609 675</b>
Emprunts nationaux	5 863	-	5 173	690
Obligations	4 000	-	-	4 000
Bons de trésor assimilables	560 334	138 382	93 731	604 985
<b>Total AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement</b>	<b>1 029 668</b>	<b>192 387</b>	<b>184 216</b>	<b>1 037 839</b>

#### AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
Participations directes	27 781	-	26	27 755
Participations en rétrocession	38 212	-	-	38 212
<b>Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété</b>	<b>65 993</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>65 967</b>

### AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
SICAV Croissance	256	-	-	256
SICAV Rendement	31 168	54 005	85 173	-
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
<b>Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées</b>	<b>31 524</b>	<b>54 005</b>	<b>85 173</b>	<b>356</b>

### AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	5,95%
Sicav Croissance	2,34%	9,57%	2,37%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	1,37%	3,91%	3,82%

### AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
Transport de Fonds de Tunisie	999	-	-	999
Placement Tunisie SICAF	5 613	-	113	5 500
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	-	-	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	17 217	-	-	17 217
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
<b>Total AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées</b>	<b>50 028</b>	<b>-</b>	<b>113</b>	<b>49 915</b>

### AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	49,98%	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,08%	39,95%	39,88%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

**AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement**

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Dotation	Reprise	Provisions au 30.06.2021
Provisions sur titres de participation	28 987	2 347	(294)	31 040
Provisions sur fonds gérés	18 661	519	(72)	19 108
<b>Total AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement</b>	<b>47 648</b>	<b>2 866</b>	<b>(366)</b>	<b>50 148</b>

**AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés**

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	Juin-21
Titres de participation	10 907	55 060	65 967
Parts dans les entreprises associées	-	356	356
Parts dans les entreprises liées	22 717	27 198	49 915
<b>Total AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés</b>	<b>33 624</b>	<b>82 614</b>	<b>116 238</b>

**Note 3.6****AC6 - Valeurs immobilisées**

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 960</b>	<b>16 405</b>	<b>17 677</b>
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	17 550	15 995	17 267
Fonds de commerce	221	221	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>164 353</b>	<b>159 057</b>	<b>161 449</b>
Immeubles d'exploitation	67 313	66 504	66 996
Immeubles hors exploitation	1 318	1 318	1 318
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	15 142	13 146	14 309
Matériel informatique	34 546	34 241	34 542
Matériels bancaires	19 543	18 660	18 952
Matériel de transport	3 486	3 152	3 034
Immobilisations en cours	261	433	143
Autres matériels	21 206	20 065	20 617
<b>Cumuls Amortissements</b>	<b>(136 296)</b>	<b>(128 742)</b>	<b>(132 462)</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(15 790)	(14 365)	(15 034)
Amortissements des immobilisations corporelles	(120 506)	(114 377)	(117 428)
<b>Total AC6 - Valeurs immobilisées</b>	<b>46 017</b>	<b>46 720</b>	<b>46 664</b>

### AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Acquis.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 30.06.2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 677</b>	<b>283</b>	-	-	<b>17 960</b>
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	17 267	283	-	-	17 550
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>161 449</b>	<b>3 088</b>	-	<b>(184)</b>	<b>164 353</b>
Immeubles d'exploitation	66 996	317	-	-	67 313
Immeubles hors exploitation	1 318	-	-	-	1 318
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	14 309	833	-	-	15 142
Matériel informatique	34 542	4	-	-	34 546
Matériels bancaires	18 952	591	-	-	19 543
Matériel de transport	3 034	636	-	(184)	3 486
Immobilisations en cours	143	118	-	-	261
Autre matériel	20 617	589	-	-	21 206
<b>Total AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération</b>	<b>179 126</b>	<b>3 371</b>	-	<b>(184)</b>	<b>182 313</b>

### AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2021	Amorts cumulés au 31.12.2020	Dotation	Reprise	Amorts cumulés au 30.06.2021	Valeur comptable nette au 30.06.2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 960</b>	<b>15 034</b>	<b>756</b>	-	<b>15 790</b>	<b>2 170</b>
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	17 550	14 845	756	-	15 601	1 949
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>164 353</b>	<b>117 428</b>	<b>3 262</b>	<b>(184)</b>	<b>120 506</b>	<b>43 847</b>
Immeubles d'exploitation	67 313	44 154	1 061	-	45 215	22 098
Immeubles hors exploitation	1 318	455	28	-	483	835
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	15 142	10 775	287	-	11 062	4 080
Matériel informatique	34 546	29 165	851	-	30 016	4 530
Matériels bancaires	19 543	16 223	232	-	16 455	3 088
Matériel de transport	3 486	1 683	189	(184)	1 688	1 798
Immobilisations en cours	261	-	-	-	-	261
Autre matériel	21 206	14 973	614	-	15 587	5 619
<b>Total AC6.2 - Ventilation des valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette</b>	<b>182 313</b>	<b>132 462</b>	<b>4 018</b>	<b>(184)</b>	<b>136 296</b>	<b>46 017</b>

### Note 3.7

#### AC7 - Autres actifs

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	déc.-20
<b>Siège, succursales et agences (*)</b>	<b>730</b>	<b>6 258</b>	<b>3 525</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>12 553</b>	<b>10 869</b>	<b>11 579</b>
Compensation reçue	4 946	4 853	4 446
Compte d'ajustement devises	1 850	936	2 192
Agios, débits à régulariser et divers	5 757	5 080	4 941
<b>Débiteurs divers</b>	<b>14 704</b>	<b>18 982</b>	<b>17 182</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>27 987</b>	<b>36 109</b>	<b>32 286</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2020 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 9)

## Notes sur les passifs

### Note 4.1

#### PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	<b>271 000</b>	<b>154 000</b>	<b>265 000</b>
Emprunts en dinars	271 000	154 000	265 000
<b>Dettes rattachées</b>	<b>47</b>	<b>321</b>	<b>221</b>
<b>Total PA1 - Banque centrale et CCP</b>	<b>271 047</b>	<b>154 321</b>	<b>265 221</b>

#### PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	-	<b>271 000</b>	-	-	-	<b>271 000</b>
Emprunts en dinars	-	271 000	-	-	-	271 000
<b>Total PA1.1 - Ventilation banque centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	-	<b>271 000</b>	-	-	-	<b>271 000</b>

### Note 4.2

#### PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>24 924</b>	<b>23 367</b>	<b>23 615</b>
Banques et correspondants étrangers	18 637	15 160	16 418
Organismes financiers spécialisés	6 287	8 207	7 197
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>11 202</b>	<b>40 029</b>	<b>25 562</b>
Emprunts en dinars	-	-	17 000
Emprunts en devises	11 202	40 029	8 562
<b>Dettes rattachées</b>	<b>126</b>	<b>171</b>	<b>62</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>36 252</b>	<b>63 567</b>	<b>49 239</b>

247

**PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle**

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>24 924</b>	-	-	-	-	<b>24 924</b>
Banques et correspondants étrangers	18 637	-	-	-	-	18 637
Organismes financiers spécialisés	6 287	-	-	-	-	6 287
<b>Emprunts auprès des établissements</b>	-	<b>10 247</b>	<b>955</b>	-	-	<b>11 202</b>
Emprunts en devises	-	10 247	955	-	-	11 202
<b>Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>24 924</b>	<b>10 247</b>	<b>955</b>	-	-	<b>36 126</b>

**Note 4.3**

**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 496 647</b>	<b>1 329 363</b>	<b>1 323 061</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 583 329</b>	<b>1 428 469</b>	<b>1 530 424</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 567 226	1 412 420	1 514 627
Autres comptes d'épargne	16 103	16 049	15 797
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 325 856</b>	<b>1 303 896</b>	<b>1 316 637</b>
Comptes à terme	807 858	894 896	775 824
Bons de caisse	21 950	22 500	23 240
Certificats de dépôts	452 000	386 500	458 000
Pensions livrées	44 048	-	59 573
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>136 264</b>	<b>73 577</b>	<b>91 610</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>38 029</b>	<b>46 510</b>	<b>38 769</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 580 125</b>	<b>4 181 815</b>	<b>4 300 501</b>

**PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle**

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
<b>Comptes à vue</b>	-	<b>1 165 657</b>	<b>330 990</b>	-	-	<b>1 496 647</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	-	-	<b>158 333</b>	<b>1 424 996</b>	-	<b>1 583 329</b>
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	156 723	1 410 503	-	1 567 226
Autres comptes d'épargne	-	-	1 610	14 493	-	16 103
<b>Dépôts à terme</b>	-	<b>756 556</b>	<b>532 745</b>	<b>36 555</b>	-	<b>1 325 856</b>
Comptes à terme	-	448 758	326 175	32 925	-	807 858
Bons de caisse	-	7 250	11 070	3 630	-	21 950
Certificats de dépôts	-	256 500	195 500	-	-	452 000
Pensions livrées	-	44 048	-	-	-	44 048
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	-	<b>26 265</b>	<b>109 999</b>	-	-	<b>136 264</b>
<b>Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	-	<b>1 948 478</b>	<b>1 132 067</b>	<b>1 461 551</b>	-	<b>4 542 096</b>



### PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Jun-21
<b>Comptes à vue</b>	<b>6 060</b>	<b>2</b>	-	<b>1 490 585</b>	<b>1 496 647</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	-	-	-	<b>1 583 329</b>	<b>1 583 329</b>
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 567 226	1 567 226
Autres comptes d'épargne	-	-	-	16 103	16 103
<b>Dépôts à terme</b>	<b>208 475</b>	<b>159 609</b>	-	<b>957 772</b>	<b>1 325 856</b>
Comptes à terme	110 475	72 109	-	625 274	807 858
Bons de caisse	-	-	-	21 950	21 950
Certificats de dépôts	98 000	87 500	-	266 500	452 000
Pensions livrées	-	-	-	44 048	44 048
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	-	-	-	<b>136 264</b>	<b>136 264</b>
<b>Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie</b>	<b>214 535</b>	<b>159 611</b>	-	<b>4 167 950</b>	<b>4 542 096</b>

### Note 4.4

#### PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>429 442</b>	<b>499 346</b>	<b>464 980</b>
Ressources extérieures	419 392	490 722	455 317
Ressources budgétaires	10 050	8 624	9 663
<b>Dettes rattachées</b>	<b>3 521</b>	<b>3 735</b>	<b>3 711</b>
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>432 963</b>	<b>503 081</b>	<b>468 691</b>

#### PA4.1 - Ventilation des ressources spéciales (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Jun-21
Ressources spéciales	20 108	78 828	254 589	75 917	<b>429 442</b>

## Note 4.5

### PA5 – Autres Passifs

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>116 657</b>	<b>110 368</b>	<b>103 538</b>
Compensation à régler	96 832	95 593	81 524
Comptes d'ajustement devises	306	4	196
Agios, crédits à régulariser et divers	19 519	14 748	16 800
Siège, succursales et agences (*)	-	23	5 018
<b>Provisions</b>	<b>41 241</b>	<b>37 957</b>	<b>37 229</b>
Provisions pour risques et charges diverses	30 675	24 377	23 798
Provisions pour congés payés	3 730	3 457	2 178
Provisions pour créances en hors bilan	6 836	10 123	11 253
<b>Créditeurs divers</b>	<b>76 789</b>	<b>48 356</b>	<b>41 403</b>
Créditeurs sur opérations d'impôt	18 630	12 809	19 776
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 507	4 115	4 576
Créditeurs sur opérations BCT	395	403	414
Créditeurs sur opérations avec le personnel	5 539	4 075	10 469
Créditeurs sur opérations sur titres	17 000	1 678	1 616
Chèques à payer	29 757	24 392	3 664
Autres créditeurs	961	884	888
<b>Total PA5 - Autres Passifs</b>	<b>234 687</b>	<b>196 681</b>	<b>182 170</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2020 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 9)

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a répondu à ces deux notifications dans les délais impartis pour formuler ses remarques et son opposition sur certains points notifiés.

Suite à des négociations, tenant compte de la réponse de l'administration fiscale courant du mois de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Courant le premier semestre 2021, la banque a conclu un arrangement définitif avec l'administration fiscale pour s'acquitter définitivement des chefs de redressement demeurés en instance. Le montant réclamé par l'administration fiscale a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la banque a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondi qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.

## Notes sur les capitaux propres

### Note 4.6

#### Capitaux Propres

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Capital social</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>715 283</b>	<b>585 283</b>	<b>585 283</b>
Réserves légales	22 500	22 500	22 500
Réserves statutaires	268 338	138 338	138 338
Réserves pour réinvestissements exonérés	424 445	424 445	424 445
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 621</b>	<b>108 083</b>	<b>108 083</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 773</b>	<b>36 489</b>	<b>102 288</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>987 677</b>	<b>954 855</b>	<b>1 020 654</b>

#### Résultat par action

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Résultat net	45 773	36 489	102 288
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000	225 000
<b>Résultat de base / action <sup>(a)</sup></b>	<b>0,203</b>	<b>0,162</b>	<b>0,455</b>
<b>Résultat dilué par action <sup>(b)</sup></b>	<b>0,203</b>	<b>0,162</b>	<b>0,455</b>

**(a)** Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

**(b)** Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

## Tableau de variation des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>130 638</b>	-	<b>402 145</b>	<b>2 793</b>	-	<b>135 290</b>	<b>918 366</b>
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	30 000	105 290	-	(135 290)	-
Reclassement réserves	-	-	7 700	-	(7 700)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	102 288	102 288
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>138 338</b>	-	<b>424 445</b>	<b>108 083</b>	-	<b>102 288</b>	<b>1 020 654</b>
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat au 30.06.2021	-	-	-	-	-	-	-	45 773	45 773
<b>Capitaux propres au 30.06.2021</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>268 338</b>	-	<b>424 445</b>	<b>1 621</b>	-	<b>45 773</b>	<b>987 677</b>

## Notes sur les engagements hors bilan

### Note 5.1

#### HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
En faveur d'établissements bancaires et financiers	225 406	220 270	228 016
En faveur de la clientèle	412 130	365 015	400 091
<b>Total</b>	<b>637 536</b>	<b>585 285</b>	<b>628 107</b>

### Note 5.2

#### HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Ouverture de crédits documentaires	233 622	104 617	275 052
Acceptations à payer	148 942	60 581	80 443
<b>Total</b>	<b>382 564</b>	<b>165 198</b>	<b>355 495</b>

### Note 5.3

#### HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	95 878	84 856	160 982
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	179 656	246 744	158 887
<b>Total</b>	<b>275 534</b>	<b>331 600</b>	<b>319 869</b>

### Note 5.4

#### HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Crédits en TND notifiés et non utilisés	246 408	295 305	250 082
<b>Total</b>	<b>246 408</b>	<b>295 305</b>	<b>250 082</b>

### Note 5.5

#### HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	2 895	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2 895</b>	<b>-</b>

## Note 5.6

### HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Garanties reçues de l'État	107 569	64 294	113 293
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	8 855	11 406	11 226
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 108	43 803	44 204
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	117 310	149 295	119 757
Garanties hypothécaires	2 090 498	1 873 975	2 071 037
Contre-garanties reçues des établissements financiers	96 798	107 944	100 792
<b>Total</b>	<b>2 465 138</b>	<b>2 250 717</b>	<b>2 460 309</b>

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 juin 2021, 41.359 mille dinars.

## Notes relatives à l'état de résultat

### Note 6.1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>1 608</b>	<b>4 748</b>	<b>6 567</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>212 735</b>	<b>214 844</b>	<b>446 941</b>
Revenus des opérations de crédits	181 962	180 807	380 894
Revenus des comptes débiteurs	17 729	23 466	43 435
Commissions sur avals et cautions	2 971	2 880	5 790
Report déport sur change à terme	4 899	3 346	7 352
Produits sur opérations de leasing	5 174	4 345	9 470
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>214 343</b>	<b>219 592</b>	<b>453 508</b>

### Note 6.2

#### PR2 – Commissions

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Commissions sur comptes	7 727	7 621	15 549
Opérations guichet et opérations diverses	1 707	1 604	3 119
Opérations sur titres	1 705	1 631	4 021
Opérations avec l'étranger	3 922	2 625	5 780
Commissions sur moyens de paiement	8 216	6 903	15 604
Commissions de gestion	9 734	6 835	17 030
<b>Total PR2 - Commissions</b>	<b>33 011</b>	<b>27 219</b>	<b>61 103</b>

### Note 6.3

#### PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Gains nets sur titres de transaction	66	-	-
Intérêts sur titres de transaction	35	-	-
Plus-value de cession sur titres de transaction	31	-	-
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>9 758</b>	<b>8 751</b>	<b>18 132</b>
Différence de change sur opérations monétiques	(287)	(240)	(937)
Produits sur change manuel	669	787	1 755
Produits sur opérations de change en compte	9 376	7 490	16 497
Bénéfices sur opérations de change à terme	-	714	817
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>9 824</b>	<b>8 751</b>	<b>18 132</b>

### Note 6.4

#### PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Revenus des obligations	22 569	18 584	38 378
Revenus des titres de participation	2 159	125	15 380
Revenus des parts dans les entreprises associées	3 902	7 734	7 734
Revenus des parts dans les entreprises liées	10 467	20 144	20 181
<b>Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>39 097</b>	<b>46 587</b>	<b>81 673</b>

### Note 6.5

#### CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Charges sur opérations interbancaires	5 411	8 019	17 005
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	89 951	98 312	190 721
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	13 305	15 815	30 218
<b>Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>108 667</b>	<b>122 146</b>	<b>237 944</b>

### Note 6.6

#### CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Charges sur opérations de retrait monétique	1 365	981	2 104
Frais d'interchange émis	499	310	793
Autres commissions	63	8	213
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>1 927</b>	<b>1 299</b>	<b>3 110</b>

## Note 6.7

### PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	34 984	46 271	74 280
Dotations nettes aux provisions pour passifs	6 877	-	127
Pertes sur créances irrécouvrables	191	161	493
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(339)	(42)	(154)
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>41 713</b>	<b>46 390</b>	<b>74 746</b>

## Note 6.8

### PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 500	2 456	1 012
Pertes subies sur les titres en portefeuille	860	2 523	2 536
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(710)	(976)	(2 483)
Frais de gestion du portefeuille	1 849	1 822	3 502
<b>Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>4 499</b>	<b>5 825</b>	<b>4 567</b>

## Note 6.9

### PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
Revenus des immeubles	169	125	737
Autres	200	246	478
<b>Total PR7 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>369</b>	<b>371</b>	<b>1 215</b>

## Note 6.10

### CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	Jun-21	Jun-20	Déc.-20
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>37 102</b>	<b>32 625</b>	<b>60 259</b>
Masse salariale	30 597	26 296	47 685
Charges sociales	6 181	6 007	11 661
Charges fiscales	324	322	913
<b>Avantages au Personnel</b>	<b>6 847</b>	<b>5 470</b>	<b>14 366</b>
Dotation au régime d'intéressement	5 141	4 055	10 455
Prime de départ à la retraite	553	516	1 100
Autres charges sociales liées au Personnel	1 153	899	2 811
<b>Récupération sur Personnel en détachement</b>	<b>(577)</b>	<b>(729)</b>	<b>(1 179)</b>
<b>Total CH6 - Frais du Personnel</b>	<b>43 372</b>	<b>37 366</b>	<b>73 446</b>



## Note 6.11

### CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Télécommunication & courriers	855	792	1 590
Maintenance et entretien	2 242	1 793	3 922
Services externes d'exploitation	3 364	3 501	6 724
Achat de biens consommables	1 223	1 476	3 009
Communication, marketing et documentation	330	520	577
Assurances, droits et taxes	6 296	6 194	12 425
Jetons de présence au conseil d'administration	210	210	420
Autres services extérieurs	1 621	1 563	3 408
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>16 141</b>	<b>16 049</b>	<b>32 075</b>

## Note 6.12

### CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	756	568	1 237
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	3 262	3 321	6 695
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>4 018</b>	<b>3 889</b>	<b>7 932</b>

## Note 6.13

### PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	118	274	461
Autres gains ou pertes ordinaires	(27)	(11 471)	(11 780)
<b>Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>91</b>	<b>(11 197)</b>	<b>(11 319)</b>

## Note 6.14

### CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Impôts sur les sociétés	28 207	16 181	56 722
Contribution sociale de solidarité	2 418	1 386	4 862
Contribution conjoncturelle*	-	4 303	-
<b>Total CH11 - Impôts sur les bénéfices</b>	<b>30 625</b>	<b>21 870</b>	<b>61 584</b>

La contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020 calculée conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi N° 2020-30 a été constatée au 31 décembre 2020 au niveau de la rubrique PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires.

## Note 6.15

### PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Pertes provenant des éléments extraordinaires	-	-	(6 620)
Gain provenant des éléments extraordinaires	-	-	-
<b>Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 620)</b>

## Notes sur l'état de flux de trésorerie

### Note 7.1

#### FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Intérêts et revenus assimilés	214 343	219 592	453 508
Commissions en produits	33 011	27 219	61 103
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	9 824	8 751	18 132
Ajustement des comptes de bilan	(16 782)	(57 587)	(14 612)
<b>Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>	<b>240 396</b>	<b>197 975</b>	<b>518 131</b>

### Note 7.2

#### FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Intérêts, commissions encourues et charges assimilées	(110 594)	(123 445)	(241 054)
Ajustement des comptes de bilan	(549)	(78)	(7 795)
<b>Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées</b>	<b>(111 143)</b>	<b>(123 523)</b>	<b>(248 849)</b>

### Note 7.3

#### Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2021 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2021. Ils se sont élevés à 78.750 mille dinars.

### Note 7.4

#### Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	401 410	208 239	212 286
Créances sur les établissements bancaires et financiers	204 906	74 643	107 925
Portefeuille titres commercial	3 769	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(35 171)	(23 367)	(49 176)
<b>Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>574 914</b>	<b>259 515</b>	<b>271 035</b>

## Autres notes aux états financiers

### Note 9. Note sur les retraitements et reclassements

Un retraitement entre les postes « AC7 - Autres actifs » et « PA5 - Autres passifs » a été effectué pour suite à une réaffectation référentielle. De ce fait, la colonne comparative de juin 2020 a été retraitée comme suit :

	Juin 2020 avant retraitement	Retraitement	Juin 2020 après retraitement
<b>Comptes de Bilan</b>			
<b>AC7 - Autres actifs</b>			
Siège, succursales et agences	6 235	23	6 258
<b>PA5 - Autres passifs</b>			
Siège, succursales et agences	-	23	23



**Les Commissaires Aux Comptes Associés**  
**MTBF**  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89  
RNE : 033432B



**Tunisie Audit & Conseil**  
Promed Building 5<sup>ème</sup> étage  
Centre Urbain Nord  
1082 Tunis - Tunisie  
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025  
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2021**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires  
de la Banque de Tunisie*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2021 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 542 751 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 45 773 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au covid 19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### *Etendue de l'examen limité*

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

### *Paragraphe d'observation*

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Courant l'exercice 2021, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

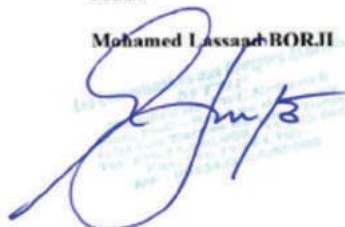
Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

**Tunis, le 30 août 2021**

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**Mohamed Lassane BORJI**



**Tunisie Audit & Conseil TAC**

**Lamjed BEN MBAREK**

**Tunisie Audit et Conseil  
Promed Building  
177 Rue Centre Usine Mars - 1002 Tunis  
Tel 71 62 20 20 - Fax 71 62 20 25**



#### **4.4.2 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives au rapport limité des commissaires aux comptes arrêtés au 30/06/2021**

##### **1. Note complémentaire portant sur la situation du contrôle fiscal couvrant la période 2017, 2018 et 2019 :**

Courant l'exercice 2021, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019. A ce jour, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

#### **4.4.3 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021**

##### **1. Note relative aux principes et méthodes comptables qui ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires :**

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptés dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2021 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31/12/2020.

##### **2. Note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris le regroupement, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires :**

Il n'a pas eu de changements dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire.

##### **3. Note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires :**

Il n'a pas eu des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

##### **4. Note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires, mentionnant notamment une description des principaux risques et incertitudes liés à la crise sanitaire :**

La banque n'a pas enregistré des événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires.

## 5. Note complémentaire à la note 3.2 « AC2 créances sur les établissements bancaires et financiers :

- ✓ Portant défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élevaient à 282 869 KDT au 30 juin 2021 contre 196 154 KDT au 30 juin 2020 soit une augmentation de 86 715 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	27 152	14 643	25 630
Prêts aux établissements bancaires	177 754	92 068	82 295
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	78	23	62
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>204 984</b>	<b>106 734</b>	<b>107 986</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	0	0	0
Prêts aux établissements financiers	75 918	87 185	79 121
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 967	2 235	2 388
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>77 885</b>	<b>89 420</b>	<b>81 510</b>
<b>Total</b>	<b>282 869</b>	<b>196 154</b>	<b>189 496</b>

## 6. Note explicative de la note 3.3 « AC3 Créances sur la clientèle » :

- ✓ Portant ventilation créances performantes/ non performantes expliquant la variation du taux de couverture

Le taux de couverture par les provisions et agios réservés (hors agios réservés sur créances saines) s'élève à 63,21 % au 30 juin 2021 contre 64,40 % au 30 juin 2020 soit une diminution de 1,19 %. Cette baisse s'explique principalement par la radiation des créances au 31/12/2020.

	juin-21	juin-20	Déc-20	Var en montant juin-21/juin-20	Var en % juin-21/juin-20
Classe 5 (Créances contentieuses)	196 842	239 874	184 217	-430 32	-17,94%
Classe 4	172 417	132 713	181 982	39 704	29,92%
Classe 3	191 028	164 162	198 232	26 866	16,37%
Classe 2	34 697	46 612	22 438	-11 915	-25,56%
<b>Total créances non performantes</b>	<b>594 984</b>	<b>583 361</b>	<b>586 869</b>	<b>11 623</b>	<b>1,99%</b>
Provision Bilan	329 776	334 515	316 090	-4 739	-1,42%
Provision Hors Bilan	6 836	10 123	11 253	-3 287	-32,47%
<b>Stock provision fin d'exercice</b>	<b>336 612</b>	<b>344 638</b>	<b>327 343</b>	<b>-8 026</b>	<b>-2,33%</b>
Agios Réservés	39 539	38 485	33 854	1 054	2,74%
Dont agios réservés sur créances saines	54	7 429	14	-7 375	-99,27%
<b>Taux de couverture par les provisions et agios réservés (*)</b>	<b>63,21%</b>	<b>64,40%</b>	<b>61,54%</b>		

(\*) Hors agios réservés sur créances saines.

## 7. Note complémentaire à la note 3.4 « AC4 Portefeuille titres commercial » :

Le solde de cette rubrique correspond au 4000 BTC acquis le 11/05/2021 pour un montant de 4 000 KDT.

## 8.Note complémentaire à la note 3.5 « AC5 Portefeuille d'investissement » :

✓ Portant sur le pourcentage de détention des « Titres de participation » au 30/06/2021

Raison sociale	Valeur Comptable de la Participation	Taux de Participation en %
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900,000	30,07
Société des Entrepôts Tunisiens -SET-	9,312	30,00
Société Hôtelière Mouradi Golf	4 560,000	21,55
FCPR Tunisian Development Fund	2 000,000	21,07
Société Hôtelière EL KANTAOUI -PALM MARINA-	4 000,000	16,60
AIR LIQUIDE TUNISIE	8 906,872	16,42
Société d'Investissement Touristique du Sahel -SITS- SKANES BEACH	3 895,000	14,93
Société d'Investissement Hôtelier EL Mouradi -SIHM-	10 200,015	12,22
Société d'Etudes et de Développement Audiovisuel de Tunisie -SEDAT SARL-	113,275	11,16
Manufacture de Tôle Fine et d'Emballage Metallique -MTF EMBAMET-	4 000,000	11,05
Société Monétique Tunisie -SMT-	280,000	10,37
Société D'Investissement et de Développement du Centre Ouest -SIDCO-	1 647,600	10,25
Société Palm Beach TOZEUR	2 000,000	10,08
Société d'Etudes et de Développement Hammamet Sud -SEDHS-	100,000	10,00
Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE-	4 000,000	10,00
Parc d'Activité Economique de Bizerte	300,000	7,86
Société Touristique El Mouradi -STM-	4 660,000	7,84
Société Les Carrelages & Préfabrications du Sud -CPS-	20,010	7,69
La Société MEDITERRANEAN INDUSTRY CARS -MEDI CARS-	900,000	7,50
Société Civile Immobilière -La Maison du Banquier- SCI MB	541,800	6,56
FCPR MAX ESPOIR	1 030,000	6,24
Société Polyclinique le Bardo -SA-	600,000	6,02
Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL-	210,447	6,01
Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest -SODINO-	2 100,000	5,52
Société EL HABIBA -SA-	32,500	5,00
Les Grands Moulins du Sud -GMS-	2 000,020	5,00
STCT	14,500	4,51
SOCIETE CLINIQUE ZAGHOUANE	270,400	4,48
Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR-	130,000	4,33
TAYSIR MICROFINANCE	508,900	4,24
Tunisie Clearing	311,433	3,33
Inter Bank Services	400,000	3,10
MARE ALB	83,505	3,08
Société de Tourisme et de Loisir -STL-	286,369	2,59
Société d'Investissement du Cap Bon -SICAB-	100,000	2,50
Société de Gestion de Développement Immobilière et de Participations	118,800	2,20
Société Centrale pour l'Equipement du Territoire-Tunisie	158,000	2,20
Clinique International Tunis Sud -CITS-	864,000	2,16
Société Lait et Dérivés -SLD-	1 300,000	1,86
Société Balnéaire de Hammamet Sud -BAHAMAS SA-	143,100	0,70
Société CITY CARS	1 000,009	0,68
Société d'Exploitation et de Promotion Touristique -SEPT SA-	120,000	0,46
Tunisie Titrisation	25,000	0,45
One Tech Holding	1 000,025	0,29
Nouveaux Emballages Tunisiens -NET-	0,165	0,00
Air Liquide Tunisie Services -ALTS-	0,010	0,00
Compagnie des Phosphates de Gafsa -CPG-	-	0,00
DIRECT PHONE SERVICES	89,600	19,91
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	29,700	19,80
Society For Worldwide Interbank Financial Telecommunication -SWIFT-VISA	6,646	0,01
VISA	-	0,00
<b>Total</b>	<b>65 967,014</b>	-



**9.Note complémentaire à la note 4.2 « PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » :**

- ✓ Portant défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	18 637	15 160	16 418
Emprunts auprès des établissements bancaires	11 202	40 029	25 562
Dettes rattachées sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires	126	171	62
<b>Total des dépôts des établissements bancaires</b>	<b>29 965</b>	<b>55 360</b>	<b>42 042</b>
Dépôts des établissements financiers	6 287	8 207	7 197
Dettes rattachées sur les dépôts et avoirs des établissements financiers	0	0	0
<b>Total des dépôts et avoirs des établissements financiers</b>	<b>6 287</b>	<b>8 207</b>	<b>7 197</b>
<b>Total</b>	<b>36 252</b>	<b>63 567</b>	<b>49 239</b>

**10.Note complémentaire à la note 5.4 « HB4 Engagements de financements donnés » :**

- ✓ Portant défalcation entre « en faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance » et « en faveur de la clientèle »

En K.TND

<b>HB4 - Engagements de financement donnés</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
En Faveur de l'établissement bancaire et financier	0	0	0
En faveur de la clientèle	246 408	295 305	250 082
<b>Total</b>	<b>246 408</b>	<b>295 305</b>	<b>250 082</b>

**11.Note complémentaire à la note 6.1« CH7 Charges générales d'exploitation » :**

- ✓ Portant défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	juin-21	juin-20	déc-20
Frais d'exploitation non bancaire	15 128	15 055	30 061
Autres charges générales d'exploitation	1 013	994	2014
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>16 141</b>	<b>16 049</b>	<b>32 075</b>

**14.Note explicative à la note AC3.2 « Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle » :**

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 30 juin 2021 s'élèvent à 46 669 KDT contre 40 323 KDT au 30/06/2020.

#### 15.Note complémentaire à la note 4.5 « PA5 autres passifs » :

- ✓ Portant le détail de la rubrique « provisions pour risque et charges diverses au 30/06/2021

Le solde de la rubrique « Provisions pour risques et charges diverses » s'élèvent à 30 675 KDT au 30 juin 2021 contre 24 377 KDT au 30 juin 2020 soit une diminution de 6 298 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 674	2 674	2 674
Provisions pour risques et charges <sup>(*)</sup>	26 848	19 971	19 971
Provisions pour affaires en défenses	1 153	1 732	1 153
<b>Total des provisions pour risques et charges diverses</b>	<b>30 675</b>	<b>24 377</b>	<b>23 798</b>

(\*) Provisions pour risque et charges constituées par la banque en couverture des risques liés aux notifications fiscales et sociales qui demeurent encours.

#### 16.Note d'information sur l'état d'avancement des travaux d'implémentation du référentiel comptable international (IFRS) :

Le projet d'adoption des normes IFRS a été entamé en Novembre 2020 et s'étalera sur 16 mois, s'achevant ainsi en Avril 2022. Trois principales phases ont été identifiées.

Durant la première phase « Diagnostique et analyses des GAP », une dizaine d'ateliers ont été tenus durant 4 mois, dans le but d'étudier l'existant afin d'évaluer et d'identifier les divergences NCT-IFRS. En parallèle, une autre équipe a été dédiée pour le diagnostic du système d'information et l'identification des besoins en matière d'infrastructure informatique.

La deuxième phase « conception du plan d'action », a été entamé en Mars 2021, les deux premiers mois ont été consacrés pour l'élaboration de la feuille de route IFRS 17 (Assurance). En Mai 2021, le plan d'action pour l'adoption des normes IFRS a été présenté à la BCT. Les deux mois qui suivent, ont été consacré pour la conception et le retraitement du bilan d'ouverture 2019 selon les normes IFRS. Le bilan d'ouverture a été présenté à la BCT en Juillet 2021.

Actuellement, encours de la troisième phase du projet « Implémentation », entamé Août 2021. Durant cette phase, des travaux de retraitement des états financiers individuels ont été menés, afin de présenter des états financiers consolidés 2020 conformément aux normes IFRS, fin Novembre 2021.

Le projet sera achevé durant les next steps du projet, qui sont de retraiter les états financiers individuels 2021, et d'élaborer ainsi un jeu d'états financiers consolidés 2021 conformément aux normes IFRS.

#### 4.4.4 Tableau de mouvement des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>130 638</b>	-	<b>402 145</b>	<b>2 793</b>	-	<b>135 290</b>	<b>918 366</b>
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	30 000	105 290	-	(135 290)	-
Reclassement réserves	-	-	7 700	-	(7 700)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	102 288	102 288
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>138 338</b>	-	<b>424 445</b>	<b>108 083</b>	-	<b>102 288</b>	<b>1 020 654</b>
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat au 30.06.2021	-	-	-	-	-	-	-	45 773	45 773
<b>Capitaux propres au 30.06.2021</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>268 338</b>	-	<b>424 445</b>	<b>1 621</b>	-	<b>45 773</b>	<b>987 677</b>

#### 4.4.5 Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Total des produits d'exploitation bancaire (KDT)	296 275	302 149	614 416
Produit net bancaire (KDT)	185 681	178 704	373 362
Résultat d'exploitation (KDT)	76 307	69 556	181 811
Capital social (KDT)	225 000	225 000	225 000
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Produit d'exploitation bancaire par action (en dinars)	1,317	1,343	2,731
Produit Net bancaire par action (en dinars)	0,825	0,794	1,659
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	0,339	0,309	0,808

#### 4.4.6 Évolution du résultat net

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Capital social (en KDT)	225 000	225 000	225 000
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Résultat d'exploitation (en KDT)	76 307	69 556	181 811
Résultat d'exploitation par action (DT)	0,339	0,309	0,808
Bénéfice net (en KDT)	45 773	36 489	102 288

#### 4.4.7 Évolution de la marge brute d'autofinancement

en KDT	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Bénéfice net	45 773	36 489	102 288
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4 018	3 889	7 932
Dotation nette aux provisions sur portefeuille D'investissement	4 499	5 825	4 567
Dotation nette aux provisions sur créances	41 713	46 390	74 746
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>96 003</b>	<b>92 593</b>	<b>189 533</b>

#### 4.4.8 Emprunts obligataires garantis par la BANQUE DE TUNISIE

Néant

#### 4.4.9 Emprunts obligataires souscrits par la BANQUE DE TUNISIE au 30.06.2021

en KDT	31/12/2019
EMPRUNT OBLIGATAIRE TAYSSIR MICROFINANCE	4 000

#### 4.4.10 Emprunts émis par la banque de TUNISIE

Néant

#### 4.4.11 Principaux indicateurs et ratios

En KDT

Indicateurs de Gestion	juin-21	juin-20	déc-20
Dépôts de clientèle	4 580 125	4 181 815	4 300 501
Créances sur la clientèle	4 797 118	4 597 384	4 827 549
Capitaux propres avant résultat	941 904	918 366	918 366
Capitaux propres après résultat	987 677	954 855	1 020 654
Capital social	225 000	225 000	225 000
Total bilan	6 542 751	6 054 320	6 286 476
PNB	185 681	178 704	373 362
Commissions nettes	31 084	25 920	57 993
Frais de personnel	43 372	37 366	73 446
Charges générales d'exploitation	16 141	16 049	32 075
Dotations aux amortissements	4 018	3 889	7 932
Frais généraux (Frais de personnel+Charges d'exploitation+dotation aux amortissements)	63 531	57 304	113 453
Total engagements	6 134 054	5 638 460	6 085 776
Total provisions (y compris provisions collectives) et agios réservés	472 190	430 840	431 521
Agios Réservés	39 539	38 485	33 854
Provisions collectives	96 039	47 719	70 324
Créances classées (2, 3 et 4)	594 984	583 361	586 869
Résultat d'exploitation	76 307	69 556	181 811
Résultat net	45 773	36 489	102 288
Dividende	0	0	78 750
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Effectif	1 048	1 050	1 049
<b>Ratios de structure</b>			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	15,10%	15,77%	16,25%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	73,32%	75,94%	76,79%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	70,00%	69,07%	68,41%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	95,48%	90,96%	89,08%
<b>Ratios de productivité</b>			
Frais généraux / PNB	34,22%	32,07%	30,39%
Commissions nettes / Frais de personnel	71,67%	69,37%	78,96%
Frais de personnel / PNB	23,36%	20,91%	19,67%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	4 370	3 983	4 100
Frais généraux / Effectif (en mDT)	61	55	108
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	41	36	70
PNB / Effectif (en mDT)	177	170	356
<b>Ratios de rentabilité</b>			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	4,86%	3,97%	11,14%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	0,70%	0,60%	1,63%
Bénéfice net / PNB	24,65%	20,42%	27,40%
PNB / Total Bilan	2,84%	2,95%	5,94%
Dividendes / Capital social	0,00%	0,00%	35,00%
Commissions nettes / PNB	16,74%	14,50%	15,53%
<b>Ratios Réglementaires</b>			
Ratio de solvabilité	16,01%	16,74%	15,84%
Ratio Tier I	14,92%	15,94%	14,75%
Ratio de liquidité	239,75%	287,11%	153,70%
Ratio Crédits / Dépôts	106,76%	105,46%	108,87%
Taux de couverture par les provisions et AR(*)	63,21%	64,40%	61,54%
Taux de créances classées	9,70%	10,35%	9,64%

(\*) Hors agios réservés sur créances saines

## 5 CHAPITRE-5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### 5.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 5.1.1 Membres du Conseil d'administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Eric CHARPENTIER*	Lui-même	Président du conseil	2019-2021	France
M. Habib KAMOUN**	Lui-même	Administrateur représentant lui-même	2020-2022	Tunis
MME Henda EL FEKIH***	Elle-même	Administrateur vice-président du Conseil	2021-2023	Tunis
MME. Hella GUERCHI MEHRI**	Elle-même	Administrateur indépendant	2020-2022	Tunis
M. Elyès JOUINI**	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Tunis
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-***	M. Alexandre Saada	Administrateur représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-	2021-2023	France
M. Sadri Chihaoui***	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2021-2023	Tunis
L'ASTREE assurance***	M. Abdelmoneem KOLSI	Administrateur représentant l'ASTREE	2021-2023	Tunis
M. Mohamed Rekik***	Lui-même	Administrateur indépendant	2021-2023	Tunis

(\*) L'AGO du 23/04/2019 a ratifié la cooptation de M. Eric CHARPENTIER et a renouvelé son mandat pour trois ans 2019-2021.

(\*\*) Mandat renouvelé par l'AGO du 09/06/2020.

(\*\*\*) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2021.

#### 5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque

Membres	Fonction dans la société
M. Mohamed Habib BEN SAAD*	Directeur Général
M. Zouheir HASEN**	Directeur Général Adjoint
M. Kamel JENDOUBI***	Directeur Général Adjoint

(\*) Nommé par le CA du 25/11/2016 et renouvelé par le CA du 20/01/2021.

(\*\*) Nommé par le CA du 20/02/2014 et renouvelé par le CA du 20/01/2021.

(\*\*\*) Nommé par le CA du 20/02/2014.

- Comité d'Audit : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Rekik, Messieurs Elyès JOUINI, Alexandre Saada, Sadri Chihaoui et Abdelmoneem KOLSI sont également membres de ce comité.
- Comité des risques : Ce comité est présidé par Madame Hella GUERCHI MEHRI, Madame Henda EL FEKIH, Monsieur Habib KAMOUN et Monsieur Eric CHARPENTIER sont également membres de ce comité.
- Comité de nomination et de rémunération : Ce comité est présidé par Monsieur Habib KAMOUN, Monsieur Eric CHARPENTIER et Madame Henda EL FEKIH sont également membres de ce comité.

### 5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	- Directeur General du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
M. Habib KAMOUN	- PDG de la chaine hôtelière Mehari Beach - PDG de la société CAPILOC - DG de la société DIDON Immobilière - PDG de la société agricole Sidi MASSEOUD « SASIM SARL » - PDG de la Compagnie Arabe de Promotion Immobilière « CAPI »
MME Henda EL FEKIH	- Professeur universitaire
M. Hella GUERCHI MEHRI	- Professeur universitaire
M. Elyès JOUINI	- Professeur universitaire - Membre correspondant de Beit El Hikma, Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts. - Membre du groupe consultatif de haut niveau d'experts sur la recherche, l'innovation et la politique scientifique auprès du commissaire européen chargé de la recherche, de la science et de l'innovation.
Alexandre Saada	- Directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.
Sadri Chihaoui	- Gérant de la société « Mayssa Agri » - Directeur de la société « TANIT AERO SERVICES "TAS" SARL »
Abdelmoneem KOLSI	- Directeur Général d'Astree Assurances
Mohamed Rekik	- Vice-gouverneur de la BCT à la retraite

### 5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
<b>M. Eric CHARPENTIER</b>	Président du Conseil Admin. société Beobank NV Président du conseil de surveillance Groupe la Française Administrateur Caisse Centrale du Crédit Mutuel Administrateur Confédération Nationale du Crédit Mutuel Administrateur Crédit Industriel et Commercial CIC Administrateur Société Foncière & Immobilière Nord Europe Administrateur CMNE Belgium Président du Conseil Admin. sté Direct Phone Service Président du Conseil Admin sté International Information Developpement Administrateur Pôle d'activités EURATECHNOLOGIES Président du Conseil Admin Université SCIENCES PO Lille
<b>M. Habib KAMOUN</b>	Président du Conseil Mehari Beach (Sté Hotetière)
<b>M. Elyès JOUINI</b>	Administrateur Institut Tunis Dauphine Administrateur SNMVT Monoprix Administrateur Oddo-BHF Tunisie Administrateur et Vice-Président Institut Louis Bachelier France Administrateur Université Paris-Dauphine Membre du Directoire de la Fondation du risque (Publique)

<b>BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL</b>	Administrateur Compagnie d'Assurances ASTREE Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
<b>M. Sadri CHIHAOUI</b>	Administrateur Chambre de Commerce Tuniso-Belgo-Luxelbourgeoise
<b>ASTREE</b>	Administrateur Placements de Tunisie SICAF Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT SICAF Administrateur Sté de Bourse de Tunisie Administrateur SCET Tunisie Administrateur Société de Développement de l'Assurance Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation Administrateur Sté Tunisienne d'Assurances AL AMANA TAKAFUL Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte Administrateur SICAV CROISSANCE Administrateur SICAV RENDEMENT

### 5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans la société ou l'établissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM	M. Eric CHARPENTIER	DG du Crédit Mutuel Nord Europe
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM	Alexandre Saada	Directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.
ASTREE Assurance	Abdelmoneem KOLSI	Président Directeur Général d'Astrée Assurances

## 5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2020

### 5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2020

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et



- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2020 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Le Président du Conseil d'Administration est rémunéré par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.
- Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 27 avril 2017, les Directeurs Généraux Adjointes perçoivent, chacun :
  - Un salaire annuel fixe de 200 KDT à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;
  - Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 5 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 50 KDT ; et
  - Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.

Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 60 KDT au titre de l'exercice 2020.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

II- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2020
<b>Avantages à court terme</b>	<b>834</b>	<b>105</b>	<b>560</b>	<b>43</b>	<b>420</b>	-
Dont émoluments et salaires	802	102	434	34	-	-
Dont charges sociales & fiscales	26	3	116	9	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	420	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>217</b>	-	<b>120</b>	<b>120</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>1 051</b>	<b>105</b>	<b>680</b>	<b>163</b>	<b>420</b>	

### 5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2020

NOM OU RAISON SOCIALE	Court Terme	Moyen et long terme	Engagement par signature	Total
<b>1- Actionnaires détenant directement 5 % du capital de la banque.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	0	0	0	0
Héritiers Abdellatif EL FEKIH	0	0	0	0
Groupe Habib KAMOUN	0	0	0	0
<b>2- Président du conseil M. Eric CHARPENTIER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3- les membres du Conseil d'administration</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>2 266</b>	<b>2 733</b>
Mme. Henda EL FEKIH	0	0	0	0
Mme. Hella MEHRI	0	0	0	0
M. Mohamed REKIK	0	0	0	0
M. Sadri CHIHAOUI	0	467	0	467
BFCM- Représentée par M. Alexandre SAADA	0	0	0	0
ASTREE- Représentée par M. Abdelmonem KOLSI	0	0	2 266	2 266

### 5.3 CONTROLE

Commissaires Aux Comptes	Adresse	Mandat
Conseil Audit Formation - CAF – Société d'expertise comptable (PwC) Représentée par M.Abderrahmen FENDRI.	Immeuble Pwc- Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac -1053-Tunis. <b>Tel:</b> 71 160 000 <b>Fax:</b> 71 861 789 <b>Email :</b> rachid.tmar@tn.pwc.com	2018-2020 <sup>(1)</sup>
TUNISIE AUDIT ET CONSEIL – TAC- (GRANT THORTNTON) Représenté par M.LAMJED BEN MBAREK.	Promed Building 5ème Etage, Centre Urbain Nord- 1082-Tunis. <b>Tel:</b> 71 822 020 <b>Fax:</b> 71 822 025	2018-2020 <sup>(1)</sup> 2021-2023 <sup>(2)</sup>
Les Commissaires aux Comptes Associés - MTBF – Société d'expertise comptable (PwC) Représentée par M.Mohamed Lassaad BORJI.	Immeuble Pwc- Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac -1053-Tunis. <b>Tel:</b> 71 160 000 <b>Fax:</b> 71 861 789 <b>Email :</b> rachid.tmar@tn.pwc.com	2021-2023 <sup>(3)</sup>

(1) Nommé par l'AGO du 23/04/2018.

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2021.

(3) Nommé par l'AGO du 29/04/2021.

### 5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Néant

## 6 CHAPITRE-6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.1 EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE

#### 6.1.1 Évolution récente

A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint 4.790.750 mille dinars au 30/09/2021, contre 4.773.363 mille dinars au 30/09/2020, soit une augmentation de 0,4%.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de 10,2% passant de 4.282.176 mille dinars au 30/09/2020 à 4.717.104 mille dinars au 30/09/2021. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de 9,7% et des dépôts à vue de 12,6%.
- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de 14,0% passant de 504.529 mille dinars au 30 Septembre 2020 à 433.873 mille dinars au 30 Septembre 2021, suivant le rythme de remboursement prévu.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont baissé de 2,8% pour atteindre 439.944 mille dinars en Septembre 2021 contre 452.558 mille dinars à fin Septembre 2020. Cette baisse concerne principalement les intérêts 4,6%.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont baissé de 7,2% passant de 182.755 mille dinars à fin Septembre 2020 à 169.638 mille dinars à fin Septembre 2021.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 un montant de 270.306 mille dinars, contre 269.803 mille dinars à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit une hausse de 0,2%.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **10,2%** pour atteindre **87.524** mille dinars au 30/09/2021 contre **79.426** mille dinars au 30/09/2020.

#### 6.1.2 Stratégie de développement et orientations stratégiques

Au cours de l'exercice 2020 la Banque de Tunisie a poursuivi son programme de réorganisation de ses fonctions et structures pour les rendre plus efficaces et se préparer à la réalisation des objectifs de développement envisagés au cours des prochains exercices.

La Banque de Tunisie a engagé une réflexion sur la stratégie de développement à adopter par la banque pour assurer sa croissance et atteindre une part de marché plus significative. Demeurant encours dans cette réflexion, la banque se fait assister par son actionnaire de référence et un cabinet d'expertise externe.

En attendant l'aboutissement de cette réflexion, la banque a fixé les objectifs suivants qui seront axés sur les fondamentaux suivants :

- Développement de l'activité de la banque en mettant l'accent sur l'élargissement de sa base de clientèle et la diversification des services rendus ;

- Modernisation du réseau d'agences et conception d'un nouveau mode de traitement intégré en temps réel des opérations avec la clientèle ;
- Gain de part de marché sur tous les secteurs d'activité économique ;
- Maîtrise des risques sous toutes ses formes (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux, risque de règlement...) ;
- Maintien d'un taux de rentabilité durable des actifs et des fonds propres ;
- Maintien des équilibres fondamentaux de la banque et respect intégral des normes prudentielles en vigueur.

La Banque de Tunisie a entamé une mission de diagnostic et de réflexion stratégique sur son système d'information, qui a pour objectif d'établir une évaluation précise de son système d'information sur le double plan fonctionnel et technique, de prospecter les différents scénarios d'évolution et de définir la stratégie à adopter dans l'avenir, ceci afin de guider la Banque dans son projet d'acquisition d'un Global Banking.

## 6.2 ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/09/2021 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2021

La confrontation des réalisations au 30/09/2021 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2021 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivantes :

(en K.Dinars)	Indicateurs d'activités au 30/09/2021	Prévisions année 2021	Taux de réalisation
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>439 944</b>	<b>623 124</b>	<b>70,6%</b>
Intérêts	323 207	468 021	69,1%
Commissions en produits	49 945	65 381	76,4%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	66 792	89 722	74,4%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>169 638</b>	<b>238 100</b>	<b>71,2%</b>
Intérêts encourus	166 231	235 000	70,7%
Commissions encourues	3 407	3 100	109,9%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>270 306</b>	<b>385 024</b>	<b>70,2%</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>583</b>	<b>0</b>	<b>n.a</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>87 524</b>	<b>113 160</b>	<b>77,3%</b>
Frais de personnel	63 326	79 321	79,8%
Charges générales d'exploitation	24 198	33 839	71,5%
<b>Structure du portefeuille au bilan</b>	<b>1 098 784</b>	<b>966 006</b>	<b>113,7%</b>
Portefeuille titres commercial	102 063	0	n.a
Portefeuille titres d'investissement dont :	996 721	966 006	103,2%
Bons de trésor en portefeuille	557 017	550 079	101,3%
<b>Encours net des crédits <sup>(1)</sup></b>	<b>4 790 750</b>	<b>5 010 686</b>	<b>95,6%</b>
<b>Encours des dépôts</b>	<b>4 717 104</b>	<b>4 556 437</b>	<b>103,5%</b>
Dépôts à vue	1 717 163	1 576 437	108,9%
Dépôts d'épargne	1 618 644	1 645 000	98,4%
Dépôts à terme	1 381 297	1 335 000	103,5%
<b>Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>	<b>433 873</b>	<b>403 183</b>	<b>107,6%</b>
<b>Capitaux propres apparaissant au bilan <sup>(2)</sup></b>	<b>941 905</b>	<b>941 905</b>	<b>100,0%</b>

<sup>(1)</sup> L'encours des crédits fin Septembre 2021 tient compte des provisions constituées durant la période

<sup>(2)</sup> Compte non tenu du résultat de la période

On constate que les principaux indicateurs d'activités réalisés au 30/09/2021 sont en phase avec les prévisions fin 2021 telles que prévues au niveau du Business Plan 2021-2025 et ce, pour les postes de résultat (produits d'exploitation bancaire, charges d'exploitation bancaire, produits net bancaire et charges opératoires). Par contre, certains indicateurs dépassent significativement lesdites prévisions et ce, pour les postes de bilan (structure du portefeuille, encours net des crédits, encours des dépôts, emprunts et ressources spéciales et capitaux propres).

**La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

## 6.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.3.1 Les hypothèses de prévision retenues

Les perspectives de la BT pour la période 2021 –2025 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2020 audités et certifiés. Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2021 - 2025 ont été approuvées par le Conseil d'administration du 27/07/2021.

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des orientations stratégiques de la banque.

Rubrique	Hypothèse retenue
<b>LES EMPLOIS</b>	
<b>Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT</b>	Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT passeront de 212 M.DT à fin 2020 à 215 M.DT à fin 2025.
<b>Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	Les créances sur les établissements bancaires et financiers passeront de 189 M.DT à fin 2020 à 182 M.DT à fin 2025.  Pour le poste créances sur la clientèle le taux de croissance annuel moyen sera de 5,8% pour la période 2020-2025. Cette période sera marquée par : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une évolution moyenne de 5,5% entre 2020 et 2022 reflétant l'effet du report des échéances en 2020 et 2021 et la reprise de la cadence habituelle des recouvrements des créances à partir de 2022 ;</li><li>- Une évolution progressive pour le reste de la période traduisant l'effet de la mise en place du plan de transformation stratégique, permettant ainsi de réaliser une évolution progressive pouvant atteindre 7,5% en 2025.</li></ul>
<b>Créances sur la clientèle</b>	Au cours de la période du Business Plan, la banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources à travers le respect des exigences réglementaires relatives au Ratio « Crédits/Dépôts».
<b>Les provisions &amp; Agios Réservés sur créances classées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'encours des agios réservés de 34 M.DT affiché au 31 décembre 2020 atteindra un maximum de 39 M.DT pour l'année 2021 à la suite des impacts négatifs de la COVID-19. Pour les années suivantes, l'encours diminuera progressivement pour atteindre une enveloppe de 30 M.DT jusqu'à l'année 2025 ;</li><li>- Les provisions en couverture du risque de crédit seront constituées d'une dotation nette de 74 M.DT pour l'exercice 2020 et de 74 M.DT pour l'exercice 2021. Les dotations des exercices 2022-2025 seraient comme suit : 78 M.DT en 2022, 75 M.DT en 2023, 79 M.DT en 2024 et 91 M.DT en 2025.</li><li>- Le ratio de couverture par les provisions et les agios réservés atteindra 76,7% en 2025 ;</li><li>- Le taux des créances classées est de 11,5% en 2025.</li></ul>
<b>Le portefeuille titre</b>	Durant 2020 -2025 : Réinvestissement des tombées du portefeuille BTA, pour aboutir à fin 2025 à une enveloppe de 650 M.DT.  Le taux d'évolution des fonds gérés est tributaire des opportunités d'investissements qui pourraient s'offrir.  Le taux de croissance annuel moyen, des parts dans les entreprises associées, liées ainsi que les parts dans les entreprises avec convention de rétrocession, est de -1,7%.

<b>Les valeurs immobilisées</b>	Le taux de croissance annuel moyen de la période des valeurs immobilisées nettes sera de 7,6%.
<b>Les autres actifs</b>	Les autres actifs passeront de 32,3 M.DT à fin 2020 à 155 M.DT à fin 2025.
<b>LES RESSOURCES</b>	
<b>Banque Centrale et CCP</b>	Le poste banque centrale et CCP passera de 265 M.DT à fin 2020 à 83 M.DT à fin 2025, dans l'optique de l'amélioration progressive de la conjoncture économique et de la liquidité sectorielle
<b>Dépôts &amp; Avoirs des établissements Bancaires &amp; Financiers</b>	Les dépôts et avoirs des établissements financiers passeront de 49 M.DT à fin 2020 à 17 M.DT à fin 2025.
	Un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 6,3% des dépôts et avoirs de la clientèle permettra de collecter 1.531 M.DT sur la période 2020-2025 répartis comme suit :
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Durant les cinq prochaines années, la banque prévoit de collecter 446 M.DT de dépôts à vue soit un taux de croissance annuel moyen de 6,0%;</li> <li>- Quant à l'épargne, une enveloppe additionnelle de 749 M.DT est fixée comme objectif pendant la période 2021-2025 soit un taux de croissance annuel moyen de 8,3% ;</li> <li>- Un taux de croissance annuel moyen des dépôts à terme sera de l'ordre de 4,3% pour la période 2021-2025, soit une enveloppe additionnelle de 311 M.DT.</li> </ul>
<b>Emprunts obligataires</b>	- Une enveloppe totale de 300 M.DT sera émise sur la période 2022-2024.
<b>Ressources spéciales</b>	- Remboursement régulier selon les échéanciers prévus.
<b>Autres Passifs</b>	Les autres passifs passeront de 182 M.DT à fin 2020 à 233 M.DT à fin 2025
<b>LES FONDS PROPRES</b>	
<b>Capital et réserves</b>	<p>Cette projection 2021-2025 est établie compte non tenue d'une éventuelle augmentation de capital.</p> <p>Un taux de distribution des dividendes de 50% des bénéfices annuels nets est simulé pour la période 2021-2025</p>
<b>L'EXPLOITATION</b>	
<b>Les intérêts et revenus assimilés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intérêts et revenus assimilés augmenteront à un taux annuel moyen de 8,7%</li> <li>- Le rendement moyen serait de 8,5% en 2021 et de 9,0% pour la période allant de 2022 à 2025.</li> </ul>
<b>Les commissions reçues</b>	Le taux de croissance annuel moyen des commissions reçues serait de 8,4% sur la période 2020-2025. Cette évolution sera la résultante du plan de transformation qui permettra de générer de nouvelles commissions pour donner suite à la promotion de nouveaux produits, la création de nouveaux métiers ainsi que l'élargissement de la base clientèle.

<b>Gain sur portefeuille Titres et des opérations financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières passeront de 18 M.DT à fin 2020 à 30 M.DT à fin 2025.</li> <li>- L'évolution annuelle moyenne de ces gains sera de 10,7%.</li> </ul>
<b>Revenus du portefeuille d'investissement</b>	Le taux de croissance annuel moyen des revenus sur titres d'investissement serait quasiment nul soit 0,1%. Ce taux est justifié par une baisse de l'ordre de 15% pour l'année 2021 et ce en prévision de la chute des revenus des dividendes qui seront impactés par l'effet de la COVID-19 ainsi que la baisse du recours aux investissements exonérés.
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	Le coût prévisionnel des ressources bilanciellées serait de 4,45% pour 2020, 4,3% pour la période allant de 2021 à 2023 et de 4,6 % pour la période allant de 2024 à 2025.
<b>Commissions encourues</b>	La Banque prévoit un taux de croissance annuel moyen de plus de 7,7% sur la période 2020-2025.
<b>Produit Net Bancaire</b>	Un taux de croissance annuel moyen sur la période 2020-2025 de 7,8% est attendu pour le PNB.
<b>Masse salariale</b>	Une augmentation de la masse salariale avec un taux moyen sur la période de 7,8%.
<b>Frais généraux</b>	Le taux annuel moyen d'évolution des charges générales d'exploitation sera de 6,9%.
<b>Dotations aux amortissements</b>	Le taux de croissance annuel moyen sera de 9,0% et ce compte tenu des investissements prévus.
<b>Dotations aux provisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les provisions en couverture du risque de crédit seront constituées d'une dotation nette de 74 M.DT pour l'exercice 2020 et de 83 M.DT pour l'exercice 2021. Les dotations des exercices 2022-2025 seraient comme suit : 78 M.DT en 2022, 75 MD en 2023, 79 M.DT en 2024 et 91 M.DT en 2025.</li> <li>- Une dotation nette annuelle de 5 M.DT sur les titres à partir de 2022 pour couvrir les dépréciations éventuelles des valeurs.</li> </ul>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	Les autres produits d'exploitation évolueront d'une enveloppe de 1,2 MDT à une enveloppe nulle en 2025
<b>Résultat Net et impôt</b>	Un résultat net de 102 M.DT en 2020 et qui va atteindre 184 M.DT à fin 2025, enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 12,5% au cours des 5 prochaines années. L'impôt sur les bénéfices a été calculé selon les taux en vigueur au 31/12/2020.



### 6.3.2 Les emplois de la banque

#### Les créances nettes sur la clientèle

Les crédits sur la clientèle de la Banque augmenteront annuellement à un taux moyen de 5,8% pour atteindre les 6.405.407 m.DT à fin 2025 contre 4.827.549 m.DT à fin 2020.

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Comptes débiteurs	287 643	350 000	371 000	399 938	435 932	468 627	10,3%
Crédits sur ressources ordinaires	4 657 404	4 855 300	5 151 473	5 512 076	5 925 482	6 369 893	6,5%
Crédits sur ressources spéciales	302 770	305 000	320 000	338 000	355 000	380 000	4,6%
<b>Engagements bruts (incl. impayés)</b>	<b>5 247 817</b>	<b>5 510 300</b>	<b>5 842 473</b>	<b>6 250 014</b>	<b>6 716 414</b>	<b>7 218 520</b>	<b>6,6%</b>
Provisions	386 414	460 614	538 114	613 114	692 114	783 113	15,2%
Agios réservés	33 854	39 000	35 000	35 000	30 000	30 000	-2,4%
<b>Engagements nets</b>	<b>4 827 549</b>	<b>5 010 686</b>	<b>5 269 359</b>	<b>5 601 900</b>	<b>5 994 300</b>	<b>6 405 407</b>	<b>5,8%</b>
<i>Croissance annuelle des engagements bruts</i>		5,0%	6,0%	7,0%	7,5%	7,5%	
<i>Taux de croissance annuel des engagements nets</i>		3,8%	5,2%	6,3%	7,0%	6,9%	

#### Le portefeuille titre

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
BTA	523 885	550 079	600 000	620 000	620 000	650 000	4,4%
Obligations	4 000	4 000	3 000	5 000	5 000	5 100	5,0%
Fonds Gérés par des SICAR	311 926	280 733	252 660	227 394	200 000	184 189	-10,0%
Emprunts nationaux	5 863	842	0	0	0	0	0,0%
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>845 674</b>	<b>835 654</b>	<b>855 660</b>	<b>852 394</b>	<b>825 000</b>	<b>839 289</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Titres de Participation</b>	<b>65 993</b>	<b>75 000</b>	<b>78 750</b>	<b>82 688</b>	<b>86 822</b>	<b>91 163</b>	<b>6,7%</b>
Créances rattachés	32 624	33 000	34 500	36 224	38 036	39 938	4,1%
Provisions pour dépréciation des titres	-47 648	-52 648	-57 648	-62 648	-67 648	-72 648	8,8%
Parts dans Les Entpes associées et liées	81 552	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	-1,7%
<b>Total Portefeuille Titres</b>	<b>978 195</b>	<b>966 006</b>	<b>986 262</b>	<b>983 658</b>	<b>957 210</b>	<b>972 742</b>	<b>-0,1%</b>
<i>Taux de croissance</i>		-1,2%	2,1%	-0,3%	-2,7%	1,6%	

## Les immobilisations

Les immobilisations de la banque connaîtront l'évolution suivante :

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Immobilisations incorporelles	17 677	18 500	28 000	30 000	30 000	30 000	11,2%
Immobilisations corporelles	161 449	166 200	175 000	183 750	192 938	202 584	4,6%
Amortissements	132 462	136 000	142 800	149 940	157 437	165 308	4,5%
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>46 664</b>	<b>48 700</b>	<b>60 200</b>	<b>63 810</b>	<b>65 501</b>	<b>67 276</b>	<b>7,6%</b>

Cette évolution des valeurs immobilisées est expliquée essentiellement par les éléments suivants :

- La mise en place du plan de transformation stratégique à travers : la professionnalisation des agences et ouvertures des centres d'affaires, l'acquisition des GAB multifonctions et simples, l'acquisition des outils informatiques ;
- L'acquisition d'un global Banking.

### 6.3.3 Les ressources de la banque

#### Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,3%, ce qui portera l'encours des dépôts de 4.300.501 m.DT à fin 2020 à 5.831.257 m.DT à fin 2025.

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Dépôt à vue	1 323 061	1 442 137	1 571 929	1 608 686	1 545 381	1 769 022	
<i>En %</i>	30,8%	31,7%	32,2%	31,4%	29,1%	30,3%	6,0%
<i>variation</i>		9,0%	9,0%	2,3%	-3,9%	14,5%	
Epargne	1 530 424	1 645 000	1 793 050	1 954 425	2 120 551	2 279 592	
<i>En %</i>	35,6%	36,1%	36,8%	38,2%	39,9%	39,1%	8,3%
<i>variation</i>		7,5%	9,0%	9,0%	8,5%	7,5%	
Dépôt à terme	1 316 637	1 335 000	1 370 000	1 411 100	1 495 766	1 627 393	
<i>En %</i>	30,6%	29,3%	28,1%	27,6%	28,2%	27,9%	4,3%
<i>variation</i>		1,4%	2,6%	3,0%	6,0%	8,8%	
Autres dépôts et dettes rattachées	130 379	134 300	140 769	145 000	150 000	155 250	
<i>En %</i>	3,0%	2,9%	2,9%	2,8%	2,8%	2,7%	3,6%
<i>variation</i>		3,0%	4,8%	3,0%	3,4%	3,5%	
<b>Total Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 300 501</b>	<b>4 556 437</b>	<b>4 875 748</b>	<b>5 119 211</b>	<b>5 311 698</b>	<b>5 831 257</b>	6,3%
<i>variation</i>		6,0%	7,0%	5,0%	3,8%	9,8%	

## Les Emprunts et Ressources spéciales

L'encours des emprunts et ressources spéciales passera de 468.691 m.DT en 2020 à 424.996 m.DT en 2025.

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Emprunt Obligataire <i>variation</i>			100 000	200 000	300 000	200 000	
				100%	50%	-33%	
Ressources extérieures <i>variation</i>	455 317	391 465	317 207	267 207	237 207	204 207	-14,8%
		-14%	-19%	-16%	-11%	-14%	
Ressources budgétaires <i>variation</i>	9 663	8 500	10 000	11 000	12 000	16 000	10,6%
		-12%	18%	10%	9%	33%	
Dettes rattachées <i>variation</i>	3 711	3 218	3 545	3 899	4 289	4 789	5,2%
		-13%	10%	10%	10%	12%	
<b>Total Emprunts et Ressources spéciales <i>variation</i></b>	<b>468 691</b>	<b>403 183</b>	<b>430 752</b>	<b>482 106</b>	<b>553 496</b>	<b>424 996</b>	<b>-1,9%</b>
		-14%	7%	12%	15%	-23%	

## Les capitaux propres

Les capitaux propres seront alimentés par la consolidation des réserves à la suite de l'affectation des résultats des exercices après déduction des dividendes à distribuer, ce qui portera leur encours au 31/12/2025 à 1.407.995 m.DT contre 1.020.654 m.DT à fin décembre 2020.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Capital social <i>variation</i>	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	0,0%
		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Réserves et fonds social <i>variation</i>	585 283	715 283	772 373	838 661	914 117	997 097	11,2%
		22,2%	8,0%	8,6%	9,0%	9,1%	
Résultat reporté <i>variation</i>	108 083	1 622	1 622	1 622	1 622	1 622	-56,8%
		-98,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Résultat de l'exercice <i>variation</i>	102 288	114 182	132 575	150 913	165 960	184 276	12,5%
		11,6%	16,1%	13,8%	10,0%	11,0%	
<b>Total Capitaux Propres <i>variation</i></b>	<b>1 020 654</b>	<b>1 056 087</b>	<b>1 131 570</b>	<b>1 216 196</b>	<b>1 306 699</b>	<b>1 407 995</b>	<b>6,6%</b>
		3,5%	7,1%	7,5%	7,4%	7,8%	

Le montant des dividendes à distribuer annuellement évoluera comme suit :

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Capital	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	0,00%
Résultat de l'exercice	102 288	114 182	132 575	150 913	165 960	184 276	12,5%
Dividendes	78 749	57 092	66 287	75 457	82 980	92 138	3,2%
Taux de distribution	77,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	

### 6.3.4 Les résultats d'exploitation

#### Le Produit Net Bancaire (« PNB »)

- La marge d'intérêt

La marge d'intérêt atteindra un montant de 344.398 m.DT en 2025, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,8% durant la période 2020–2025.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Intérêts et revenus assimilés <i>variation</i>	453 508	468 021 3,2%	496 102 6,0%	545 712 10,0%	600 283 10,0%	687 324 14,5%	8,7%
Intérêts encourus et charges assimilées <i>variation</i>	237 944	235 000 -1,2%	244 400 4,0%	266 111 8,9%	295 626 11,1%	342 926 16,0%	7,6%
<b>Marge d'intérêt</b> <i>variation</i>	<b>215 564</b>	<b>233 021</b> 8,1%	<b>251 702</b> 8,0%	<b>279 601</b> 11,1%	<b>304 657</b> 9,0%	<b>344 398</b> 13,0%	<b>9,8%</b>

- Commissions nettes

Les commissions nettes enregistreront une augmentation annuelle moyenne de 8,4% pour atteindre 86.914 m.DT d'ici 2025.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Commissions perçues <i>variation</i>	61 103	65 381 7,0%	70 284 7,5%	75 556 7,5%	83 111 10,0%	91 422 10,0%	8,4%
Commissions encourues <i>variation</i>	3 110	3 100 -0,3%	3 178 2,5%	3 500 10,1%	3 920 12,0%	4 508 15,0%	7,7%
<b>Commissions nettes</b> <i>variation</i>	<b>57 993</b>	<b>62 281</b> 7,4%	<b>67 106</b> 7,7%	<b>72 056</b> 7,4%	<b>79 191</b> 9,9%	<b>86 914</b> 9,8%	<b>8,4%</b>

- **Revenus sur portefeuille**

Les gains sur portefeuille titres atteindront la somme de 112.093 m.DT à fin 2025 contre 99.805 m.DT en 2020.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	18 132	20 300	24 360	26 309	28 150	30 121	10,7%
<i>variation</i>		12,0%	20,0%	8,0%	7,0%	7,0%	
Revenus du portefeuille d'investissement	81 673	69 422	70 811	74 351	78 069	81 972	0,1%
<i>variation</i>		-15,0%	2,0%	5,0%	5,0%	5,0%	
<b>Revenus sur portefeuille</b>	<b>99 805</b>	<b>89 722</b>	<b>95 171</b>	<b>100 660</b>	<b>106 219</b>	<b>112 093</b>	<b>2,3%</b>
<i>variation</i>		-10,1%	6,1%	5,8%	5,5%	5,5%	

- **Synthèse du Produit net bancaire (PNB)**

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Marge d'intérêt	215 564	233 021	251 702	279 601	304 657	344 398	9,8%
<i>variation</i>		8,1%	8,0%	11,9%	9,0%	13,0%	
Commissions nettes	57 993	62 281	67 106	72 056	79 191	86 914	8,4%
<i>variation</i>		7,4%	7,7%	7,4%	9,9%	9,8%	
Revenus sur portefeuille	99 805	89 722	95 171	100 660	106 219	112 093	2,3%
<i>variation</i>		-10,1%	6,1%	5,8%	5,5%	5,5%	
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>373 362</b>	<b>385 024</b>	<b>413 979</b>	<b>452 317</b>	<b>490 067</b>	<b>543 405</b>	<b>7,8%</b>
<i>variation</i>		3,1%	7,5%	9,3%	8,3%	10,9%	

### Les frais généraux

Les frais généraux atteindront 163.903 m.DT à la fin de l'année 2025 contre 113.453 m.DT au 31/12/2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,6%.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Frais de personnel	73 446	79 321	84 873	91 663	98 996	106 916	7,8%
<i>variation</i>		8,00%	7,00%	8,00%	8,00%	8,00%	
Charges générales d'exploitation	32 075	33 839	35 869	38 739	41 838	44 767	6,9%
<i>variation</i>		5,50%	6,00%	8,00%	8,00%	7,00%	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 932	8 000	8 776	9 741	10 910	12 220	9,0%
<i>variation</i>		0,86%	9,70%	11,00%	12,00%	12,01%	
<b>Total charges opératoires</b>	<b>113 453</b>	<b>121 160</b>	<b>129 518</b>	<b>140 143</b>	<b>151 744</b>	<b>163 903</b>	<b>7,6%</b>
<i>variation</i>		6,79%	6,90%	8,20%	8,28%	8,01%	
Coefficient d'exploitation	30,39%	31,47%	31,29%	30,98%	30,96%	30,16%	

## Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat Brut d'Exploitation atteindra 379.502 m.DT en 2025 contre 261.124 m.DT en 2020.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Produit Net Bancaire <i>variation</i>	373 362	385 024 3,1%	413 979 7,5%	452 317 9,3%	490 067 8,3%	543 405 10,9%	7,8%
Autres Produits d'exploitation <i>variation</i>	1 215	0 -100%	2 000 -	0 -100%	1 000 -	0 -100%	0%
Frais généraux <i>variation</i>	113 453	121 160 6,8%	129 518 6,9%	140 143 8,2%	151 744 8,3%	163 903 8,0%	7,6%
<b>Résultat Brut d'Exploitation (RBE)</b> <i>variation</i>	<b>261 124</b>	<b>263 864</b> 1,0%	<b>286 461</b> 8,6%	<b>312 174</b> 9,0%	<b>339 323</b> 8,7%	<b>379 502</b> 11,8%	<b>7,8%</b>

## Les dotations aux provisions

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Dotations nettes aux provisions / Crédits à la clientèle <i>variation</i>	74 280	74 200 -0,1%	77 500 4,4%	75 000 -3,2%	79 000 5,3%	91 000 15,2%	4,1%
Dotation nette pour risque et charges <i>variation</i>	466	9 000 1831,3	0 -100%	0 -	0 -	0 -	0,0%
<b>Totaux</b>	<b>74 746</b>	<b>83200</b>	<b>77500</b>	<b>75000</b>	<b>79000</b>	<b>91 000</b>	
Dotations nettes aux provisions / Portefeuille Titres <i>variation</i>	4 567	5 000 9,5%	5 000 0,0%	5 000 0,0%	5 000 0,0%	5 000 0,0%	1,8%
<b>Total Dotations aux provisions</b> <i>variation</i>	<b>79 313</b>	<b>88 200</b> 11,20%	<b>82 500</b> -6,46%	<b>80 000</b> -3,03%	<b>84 000</b> 5,00%	<b>96 000</b> 14,29%	<b>3,9%</b>

## Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 184.276 m.DT à fin 2025 contre 102.288 m.DT réalisé fin de l'année 2020.

Le ratio de profitabilité (résultat net/PNB) se situera à 33,9% en 2025 contre 27,4% en 2020.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 1,63% en 2020 à 2,30% à fin 2025.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
<b>Résultat avant imputation des provisions</b>	<b>261 124</b>	<b>263 864</b>	<b>286 461</b>	<b>312 174</b>	<b>339 323</b>	<b>379 502</b>	<b>7,8%</b>
Coût de risque	79 313	88 200	82 500	80 000	84 000	96 000	3,9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>181 811</b>	<b>175 664</b>	<b>203 961</b>	<b>232 174</b>	<b>255 323</b>	<b>283 502</b>	<b>9,3%</b>
Solde en gain / perte des autres éléments ordinaires	-11 319	0	0	0	0	0	0,0%
Impôts sur les bénéfices	61 584	61 482	71 386	81 261	89 363	99 226	10,0%
<b>Résultat net des activités ordinaires</b>	<b>108 908</b>	<b>114 182</b>	<b>132 575</b>	<b>150 913</b>	<b>165 960</b>	<b>184 276</b>	<b>11,1%</b>

Pertes sur éléments extraordinaires	6 620	0	0	0			0,0%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>102 288</b>	<b>114 182</b>	<b>132 575</b>	<b>150 913</b>	<b>165 960</b>	<b>184 276</b>	<b>12,5%</b>
Résultat Net / Capitaux propres (ROE)	10,02%	10,81%	11,72%	12,41%	12,70%	13,09%	
Résultat Net / Total Actif (ROA)	1,63%	1,76%	1,94%	2,10%	2,21%	2,30%	
Résultat Net / PNB	27,4%	29,7%	32,0%	33,4%	33,9%	33,9%	
		11,6%	16,1%	13,8%	10,0%	11,0%	

## Risque et Couverture

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période (2020-2025) sera comme suit :

- Le total des engagements augmentera à un taux annuel moyen de 6,4%.
- Les créances classées augmenteront à un taux annuel moyen de 10,2% ;
- Les provisions et agios réservés augmenteront de 16,4% pour atteindre 730 M.DT en 2025.

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
Créances classées	586 869	572 353	659 608	751 304	848 737	952 317	10,2%
Engagements (bilan + hors bilan)	6 085 776	6 389 353	6 772 714	7 246 804	7 754 080	8 296 866	6,4%
<b>Taux de créances classées</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,7%</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,9%</b>	<b>11,5%</b>	
<b>Provisions requises</b>	<b>327 343</b>	<b>397 343</b>	<b>471 343</b>	<b>541 343</b>	<b>615 343</b>	<b>700 343</b>	<b>16,4%</b>
Dotation nette	51 675	70 000	74 000	70 000	74 000	85 000	10,5%
Agios réservés	33 854	39 000	35 000	35 000	30 000	30 000	-2,4%
<b>Taux de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>61,5%</b>	<b>76,2%</b>	<b>76,8%</b>	<b>76,7%</b>	<b>76,0%</b>	<b>76,7%</b>	

## 6.4 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2021-2025

### 6.4.1 Bilans prévisionnels

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
<b>ACTIF</b>							
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC,CCP ET TG T	212 286	190 000	194 180	196 000	185 000	215 000	0,3%
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	189 496	145 116	187 000	185 000	172 000	182 000	-0,8%
AC3- Créances sur clientèle	4 827 549	5 010 686	5 269 359	5 601 900	5 994 300	6 405 407	5,8%
AC4- Portefeuille-titres	978 195	966 006	986 262	983 658	957 210	972 742	-0,1%
AC6- Valeurs immobilisées	46 664	48 700	60 200	63 810	65 501	67 276	7,6%
AC7- Autres actifs	32 286	118 187	134 095	140 514	142 953	155 011	36,9%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 286 476</b>	<b>6 478 695</b>	<b>6 831 096</b>	<b>7 170 882</b>	<b>7 516 964</b>	<b>7 997 436</b>	<b>4,9%</b>
<b>PASSIF</b>							
PA1- Banque centrale et CCP	265 221	202 420	158 163	118 547	101 477	82 722	-20,8%
PA2- Dépôts et avoirs des Ets bancaires et financiers	49 239	37 580	21 837	21 453	18 523	17 278	-18,9%
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4 300 501	4 556 437	4 875 748	5 119 211	5 311 698	5 831 257	6,3%
PA4- Emprunts et ressources spéciales	468 691	403 183	430 752	482 106	553 496	424 996	-1,9%
PA5- Autres passifs	182 170	222 988	213 026	213 369	225 071	233 188	5,1%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 265 822</b>	<b>5 422 608</b>	<b>5 699 526</b>	<b>5 954 686</b>	<b>6 210 265</b>	<b>6 589 441</b>	<b>4,6%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>							
CP1- Capital	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	0,0%
CP2- Réserves	585 283	715 283	772 373	838 661	914 117	997 097	11,2%
CP3- Résultat reporté	108 083	1 622	1 622	1 622	1 622	1 622	-56,8%
CP6- Résultat de l'exercice	102 288	114 182	132 575	150 913	165 960	184 276	12,5%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 020 654</b>	<b>1 056 087</b>	<b>1 131 570</b>	<b>1 216 196</b>	<b>1 306 699</b>	<b>1 407 995</b>	<b>6,6%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 286 476</b>	<b>6 478 695</b>	<b>6 831 096</b>	<b>7 170 882</b>	<b>7 516 964</b>	<b>7 997 436</b>	<b>4,9%</b>



#### 6.4.2 Etat des résultats prévisionnels

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>614 416</b>	<b>623 124</b>	<b>661 557</b>	<b>721 928</b>	<b>789 613</b>	<b>890 839</b>	<b>7,7%</b>
PR1-Intérêts et revenus assimilés	453 508	468 021	496 102	545 712	600 283	687 324	<b>8,7%</b>
PR2-Commissions reçues	61 103	65 381	70 284	75 556	83 111	91 422	<b>8,4%</b>
PR3-Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	18 132	20 300	24 360	26 309	28 150	30 121	<b>10,7%</b>
PR4-Revenus du portefeuille d'investissement	81 673	69 422	70 811	74 351	78 069	81 972	<b>0,1%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>241 054</b>	<b>238 100</b>	<b>247 578</b>	<b>269 611</b>	<b>299 546</b>	<b>347 434</b>	<b>7,6%</b>
CH1-Intérêts encourus et charges assimilées	237 944	235 000	244 400	266 111	295 626	342 926	<b>7,6%</b>
CH2-Commissions encourues	3 110	3 100	3 178	3 500	3 920	4 508	<b>7,7%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>373 362</b>	<b>385 024</b>	<b>413 979</b>	<b>452 317</b>	<b>490 067</b>	<b>543 405</b>	<b>7,8%</b>
PR5/CH4-Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	74 746	83 200	77 500	75 000	79 000	91 000	<b>4,0%</b>
PR6/CH5-Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4 567	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	<b>1,8%</b>
PR7-Autres produits d'exploitation	1 215	0	2 000	0	1 000	0	
CH6-Frais de personnel	73 446	79 321	84 873	91 663	98 996	106 916	<b>7,8%</b>
CH7-Charges générales d'exploitation	32 075	33 839	35 869	38 739	41 838	44 767	<b>6,9%</b>
CH8-Dotations aux amortissements et aux provisions	7 932	8 000	8 776	9 741	10 910	12 220	<b>9,0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>181 811</b>	<b>175 664</b>	<b>203 961</b>	<b>232 174</b>	<b>255 323</b>	<b>283 502</b>	<b>9,3%</b>
PR8 /CH9-Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-11 319	0	0	0	0	0	<b>0%</b>
CH11-Impôt sur les bénéfices	61 584	61 482	71 386	81 261	89 363	99 226	<b>10,0%</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>108 908</b>	<b>114 182</b>	<b>132 575</b>	<b>150 913</b>	<b>165 960</b>	<b>184 276</b>	<b>11,1%</b>
PR9 /CH10-Solde en gain/perte provenant des autres éléments extra - ordinaires	6 620	0	0	0	0	0	<b>0,0%</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>102 288</b>	<b>114 182</b>	<b>132 575</b>	<b>150 913</b>	<b>165 960</b>	<b>184 276</b>	<b>12,5%</b>

### 6.4.3 Etat des flux prévisionnels

En K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	TCAM 2020- 2025
FL1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	518 131	553 717	590 733	647 578	711 549	808 864	9,3%
FL2- Charges d'exploitation bancaire décaissées	-248 849	-235 792	-244 699	-264 356	-296 008	-343 652	6,7%
FL3- Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-36 255	-43 774	-62 273	-38 756	-11 478	-23 056	-8,7%
FL4- Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-415 529	-262 277	-330 505	-400 296	-462 868	-493 154	3,5%
FL5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	282 574	253 629	316 432	240 367	188 949	515 777	12,8%
Titre Placement	0	0	0	0	0	0	0,0%
FL7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-94 319	-83 240	-90 409	-98 780	-107 394	-115 714	4,2%
FL8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-56 326	-84 055	-62 539	-51 425	-37 731	-54 405	-0,7%
FL9- Impôt sur les bénéficiaires	-61 585	-61 482	-71 386	-81 261	-89 363	-99 226	10,0%
<b>Flux de trésorerie nets affectés (provenant) des activités d'exploitation</b>	<b>-112 158</b>	<b>36 726</b>	<b>45 354</b>	<b>-46 929</b>	<b>-104 344</b>	<b>195 434</b>	<b>n.a</b>
FL10- Intérêts et dividendes reçus sur portefeuille d'investissement	79 783	69 574	70 002	74 348	78 865	81 264	0,4%
FL11- Acquisitions/ cessions sur portefeuille d'investissement	-47 351	7 565	-23 756	-671	23 260	-18 630	-17,0%
FL12- Acquisitions/ cessions sur immobilisations	-6 219	-5 574	-18 300	-10 750	-9 188	-9 646	9,2%
<b>Flux de trésorerie nets affectés (provenant) des activités d'investissement</b>	<b>26 213</b>	<b>71 565</b>	<b>27 946</b>	<b>62 927</b>	<b>92 937</b>	<b>52 988</b>	<b>15,1%</b>
FL13- Augmentation/diminution ressources spéciales	-62 177	-65 508	27 569	51 354	71 390	-128 500	15,6%
FL 17- Dividendes versés	0	-78 749	-57 092	-66 287	-75 457	-82 980	
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-62 177</b>	<b>-144 257</b>	<b>-29 523</b>	<b>-14 933</b>	<b>-4 067</b>	<b>-211 480</b>	<b>27,7%</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-148 122	-35 966	43 777	1 065	-15 474	36 942	n.a
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>	<b>419 157</b>	<b>271 035</b>	<b>235 069</b>	<b>278 846</b>	<b>279 911</b>	<b>264 437</b>	<b>-8,8%</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>271 035</b>	<b>235 069</b>	<b>278 846</b>	<b>279 911</b>	<b>264 437</b>	<b>301 379</b>	<b>2,1%</b>

## 6.5 INDICATEURS DE GESTION ET PRINCIPAUX RATIOS PREVISIONNELS

### 6.5.1 Indicateurs de gestion

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P
Dépôts de clientèle	4 300 501	4 556 437	4 875 748	5 119 211	5 311 698	5 831 257
Créances nettes sur la clientèle	4 827 549	5 010 686	5 269 359	5 601 900	5 994 300	6 405 407
Capitaux propres avant résultat	918 366	941 905	998 995	1 065 283	1 140 739	1 223 719
Capitaux propres après résultat	1 020 654	1 056 087	1 131 570	1 216 196	1 306 699	1 407 995
Capital social	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
Total bilan	6 286 476	6 478 695	6 831 096	7 170 882	7 516 964	7 997 436
Produit Net Bancaire (PNB)	373 362	385 024	413 979	452 317	490 067	543 405
Commissions nettes	57 993	62 281	67 106	72 056	79 191	86 914
Frais de personnel	73 446	79 321	84 873	91 663	98 996	106 916
Charges générales d'exploitation	32 075	33 839	35 869	38 739	41 838	44 767
Dotations aux amortissements	7 932	8 000	8 776	9 741	10 910	12 220
Frais généraux (Frais de personnel +Charges d'exploitation + dotation aux amortissements)	113 453	121 160	129 518	140 143	151 744	163 903
Total provisions et agios réservés	420 268	499 614	573 114	648 114	722 114	813 113
Résultat d'exploitation	181 811	175 664	203 961	232 174	255 323	283 502
Résultat net	102 288	114 182	132 575	150 913	165 960	184 276
Dividende	78 749	57 092	66 287	75 457	82 980	92 138

### 6.5.2 Principaux ratios

#### Ratios de structure

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	16,24%	16,30%	16,56%	16,96%	17,38%	17,61%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	76,79%	77,34%	77,14%	78,12%	79,74%	80,09%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	68,41%	70,33%	71,38%	71,39%	70,66%	72,91%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	89,08%	90,93%	92,53%	91,38%	88,61%	91,04%

## Ratios de productivité

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P
Frais généraux / PNB	30,39%	31,47%	31,29%	30,98%	30,96%	30,16%
Commissions nettes / Frais de personnel	78,96%	78,52%	79,07%	78,61%	79,99%	81,29%
Frais de personnel / PNB	19,67%	20,60%	20,50%	20,27%	20,20%	19,68%

## Ratios de rentabilité

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	11,14%	12,12%	13,27%	14,17%	14,55%	15,06%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	1,63%	1,76%	1,94%	2,10%	2,21%	2,30%
Bénéfice net / PNB	27,40%	29,66%	32,02%	33,36%	33,86%	33,91%
PNB / Total Bilan	5,94%	5,94%	6,06%	6,31%	6,52%	6,79%
Dividendes / Capital social	35,00%	25,37%	29,46%	33,54%	36,88%	40,95%
Commissions nettes / PNB	15,53%	16,18%	16,21%	15,93%	16,16%	15,99%

## Ratios de Risque

en K.TND	2020 R	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P
Créances classées	586 869	572 353	659 608	751 304	848 737	952 317
Engagements (bilan + hors bilan)	6 085 776	6 389 353	6 772 714	7 246 804	7 754 080	8 296 866
<b>Taux de créances classées</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,7%</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,9%</b>	<b>11,5%</b>
Encours des Provisions et agios réservés	361 197	436 343	506 343	576 343	645 343	730 343
<b>Taux de couverture</b>	<b>61,5%</b>	<b>76,2%</b>	<b>76,8%</b>	<b>76,7%</b>	<b>76,0%</b>	<b>76,7%</b>

## 6.6. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES



### Les Commissaires Aux Comptes Associés

#### MTBF

Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89  
RNE : 033432B



### Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5<sup>ème</sup> étage  
Centre Urbain Nord  
1082 Tunis - Tunisie  
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025  
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen des informations financières prévisionnelles pour la période 2021 - 2025

### A l'intention de la Direction Générale de la Banque de Tunisie

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur l'examen des informations financières prévisionnelles de la Banque de Tunisie qui couvrent la période 2021-2025 tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des informations financières prévisionnelles de la Banque de Tunisie comprenant les bilans prévisionnels arrêtés aux 31 décembre 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, les états de résultat prévisionnels et les états de flux de trésorerie prévisionnels pour les exercices 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 ainsi qu'un résumé des principales hypothèses de leur établissement.

Les principaux paramètres de ces états se présentent comme suit :

En KDT	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Produits nets bancaires	385 024	413 979	452 317	490 067	543 405
Résultat d'exploitation	175 664	203 961	232 174	255 323	283 502
Résultat net	114 182	132 575	150 913	165 960	184 276
Total bilan	6 478 695	6 831 096	7 170 882	7 516 964	7 997 436

Il est entendu que les informations financières prévisionnelles ainsi que le rapport que nous délivrerons à leur sujet seront communiqués aux institutions et organismes concernés par le projet d'émission d'un emprunt obligataire. Notre rapport sur ces informations financières prévisionnelles ne peut être utilisé à des fins autres que celles-ci-dessus indiquées.

### 1- Responsabilité de la direction pour les informations financières prévisionnelles

Les prévisions sont fondées sur des hypothèses que la direction estime être appropriées, c'est-à-dire des hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite les plus probables.

Les dirigeants et les administrateurs de la banque assument seuls la responsabilité de l'élaboration des hypothèses et de l'établissement des prévisions.

Les prévisions sont établies et présentées conformément au système comptable des entreprises qui est également adopté pour la préparation des états financiers annuels historiques.

Le Conseil d'Administration a arrêté ces prévisions sur la base d'une note préparée par la Direction Générale décrivant les procédures suivies pour l'établissement des prévisions, les hypothèses sur lesquelles ces prévisions sont fondées, et une comparaison des informations prévisionnelles importantes avec des informations comparables tirées des prévisions et des résultats réels des exercices précédents.

## 2- Notre responsabilité

Nous avons examiné les prévisions conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen des informations financières prévisionnelles, dont notamment l'ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ».

Il n'entre pas dans le cadre de notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre mission ne vise pas, ni ne peut viser l'expression d'une assurance quant à la probabilité de réalisation de ces prévisions financières.

## 3- Opinion sur l'examen des informations financières prévisionnelles

Sur la base de notre examen des éléments probants corroborant les hypothèses, rien ne nous est apparu, qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les informations financières prévisionnelles sont correctement établies sur la base des hypothèses décrites dans la Note 6.2.1 et sont présentées conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Tunis, le 17 novembre 2021

### Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés

MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF  
Tunis  
Tél: 71 20 20 20 - Fax: 71 82 20 25  
5<sup>ème</sup> étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis  
Tél: 71 20 20 20 - Fax: 71 82 20 25

Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN MBAREK

Tunisie Audit & Conseil  
Promed Building  
5<sup>ème</sup> étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis  
Tél: 71 20 20 20 - Fax: 71 82 20 25